

COUP DE THÉÂTRE À JOLIETTE: DEUX DÉTENUS ACQUITTÉS

■ Nouveau coup de théâtre, hier, au procès des « dix » d'Archambault, à Joliette. Le juge Boilard a en effet ordonné aux jurés d'acquitter sur-le-champ deux des accusés, Michel Hudon et Mario Pruneau, la Couronne n'ayant soumis dans leurs cas aucun élément de preuve. Ce verdict dirigé, rendu rarement dans un procès pour meurtre, a provoqué l'excitation dans la salle comme s'il s'était agi de la fin du procès. Pruneau devra toutefois rester au banc des accusés, pour être jugé en regard du meurtre d'un autre gardien. Il faudra donc désormais parler du procès des « neuf ».

page A 3

TABLOÏD
SPORTS

JETS 3
NORDIQUES 6
page 4



CUSSON ET
LES HILTON
INTRAITABLES

photo Robert Nadon,
LA PRESSE

pages 6 et 7

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

Magasiner à Laval, c'est magasiner au
**CENTRE
LAVAL**
Autoroute des Laurentides, sortie #8 au boul. Saint-Martin.

Recast

MONTRÉAL, MERCREDI 26 JANVIER 1983, 99^e ANNÉE, n° 21, 104 PAGES, 8 CAHIERS •

35 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢



photo PC

LA GRÈVE ILLÉGALE COMMENCE

■ Les jeux sont faits. La grève illégale commence ce matin touchant d'abord, comme prévu, le réseau collégial. Il n'est pas question pour les chefs des trois centrales syndicales de suspendre la grève si le gouvernement ne fait rien pour rapprocher les parties. Pour sa part, le premier ministre Lévesque n'a pas eu des mots très tendres, hier, à l'endroit des syndicats et il a écarté toute démarche ultime pour éviter la crise sociale qui s'amorce. Le Conseil des ministres déterminera aujourd'hui si l'Assemblée nationale doit être convoquée.

pages A 2 et A 12

«Nous défendons la survie du mouvement syndical», ont déclaré hier les trois leaders syndicaux, MM. Donatien Corriveau, Louis Laberge et Yvon Charbonneau.

UN FILM
ÉROTIQUE
CHOQUE
DES
DÉPUTÉS

page A 18

ÉDITO
L'ESPOIR
DU QUÉBEC:
POUR UN
MOINDRE MAL
PAR MICHEL ROY

page A 6

L'OPEP
EXPLOSE!

«ET COMME UN
MAHEUR N'ARRIVE
JAMAIS SEUL, VOILÀ
QUE LE PRIX DE
L'ESSENCE VA
BAISSER... STIE!»

C'EST-TU
ASSEZ
FORT!



L'ÉCONOMIE

BELL VEUT HAUSSER LES TARIFS DE BASE

page E 1

PLUS GROS PRODUCTEUR
DE CHAMPIGNONS AU QUÉBEC
SLACK RISQUE
LA FAILLITE

page E 1

LA POLICE DE TROIS-RIVIÈRES 16 ADOLESCENTS DÉTENUS ILLÉGALEMENT

■ Des adolescents gardés illégalement en cellules, des rapports d'activités bourrés d'erreurs, ce sont là quelques-uns des faits révélés hier devant les commissaires chargés d'étudier les activités de la police de Trois-Rivières. Selon l'expert de la Commis-

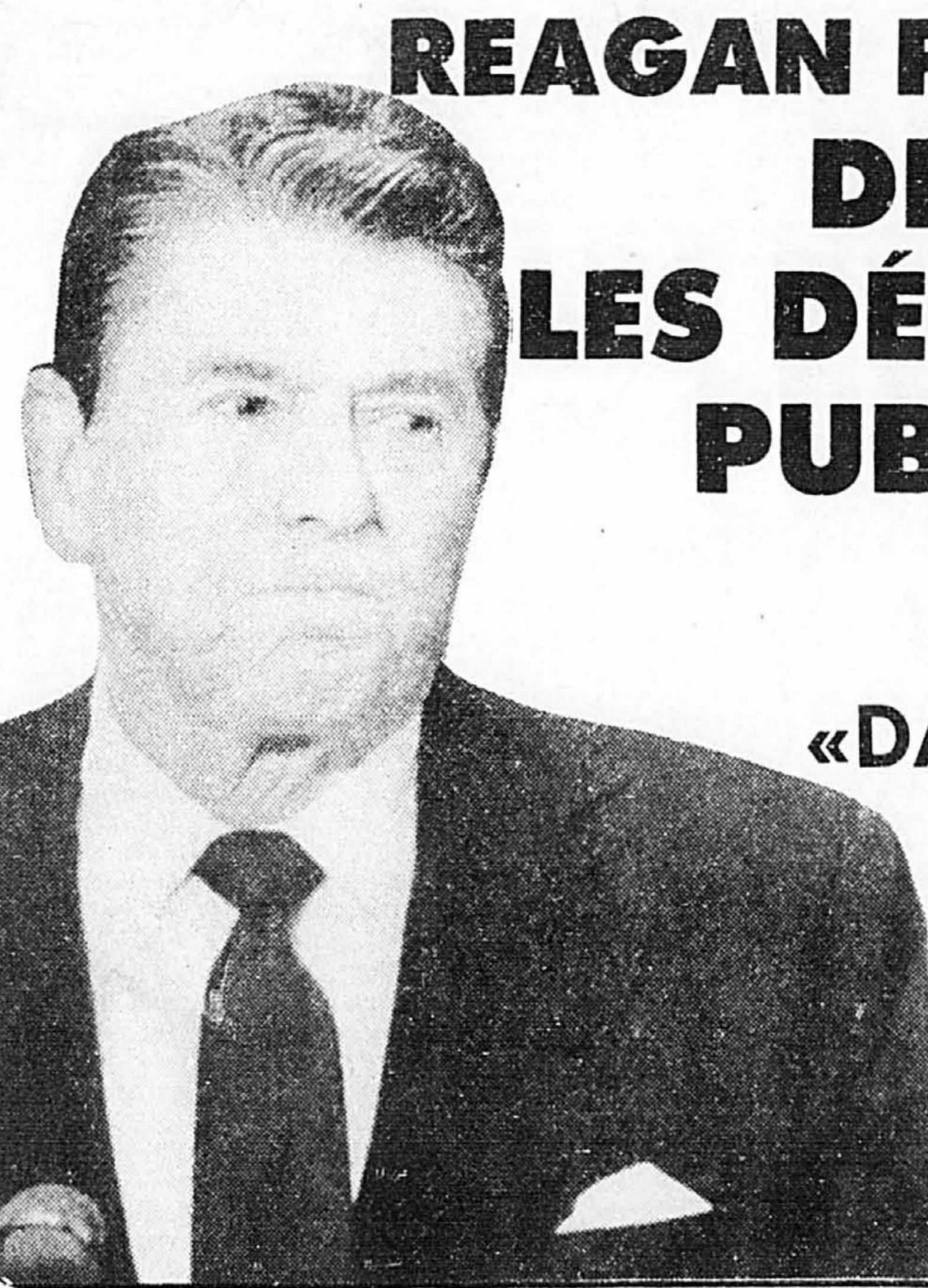


photo UPI

REAGAN PROPOSE DE GELER LES DÉPENSES PUBLIQUES

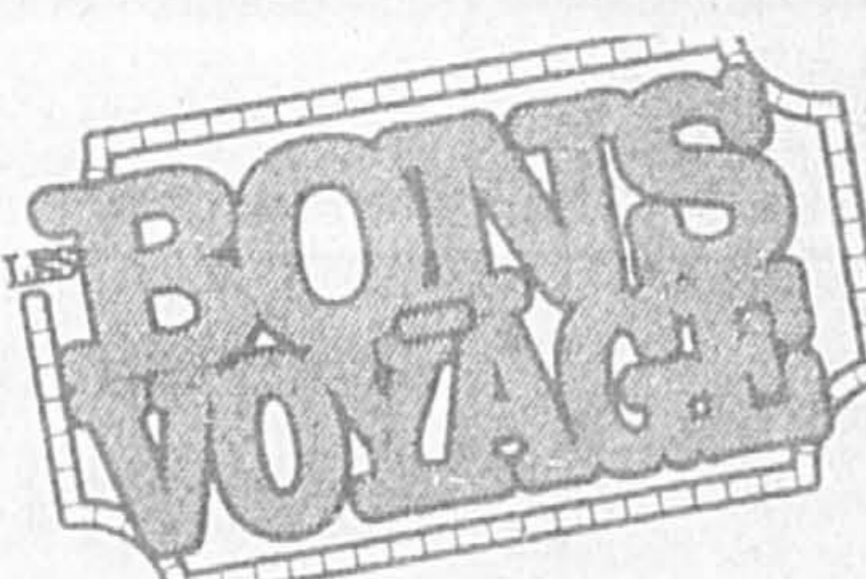
UN DÉFICIT
«DANGEREUX»

■ Dans son message sur l'état de l'Union, le président Reagan a également proposé, si nécessaire, l'instauration de nouvelles taxes à partir de 1986 pour réduire le déficit qui présente «un danger pour la santé de la République».

page B 1

SOMMAIRE

3
Annonces classées - E 3, E 11 à E 17 et sports 14
Arts et spectacles
— Informations - G 1 à G 3
— Cinéma - G 6
Bridge - D 11
Carrières et professions - F 1, F 2
Décès, naissances, etc. - E 18
Économie - E 1 à E 6
Êtes-vous observateur? - E 14
FEUILLETON «Les lilas fleurissent à Varsovie» - E 13
Horoscope - E 14
Le monde - B 1 à B 7
Mots croisés - E 16
Quoi faire aujourd'hui - G 6
Télévision - G 1, G 2
— Télé-câble - G 2
Tribune libre - A 11
Vivre aujourd'hui - D 1 à D 11
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées - 16
Mots croisés - 16

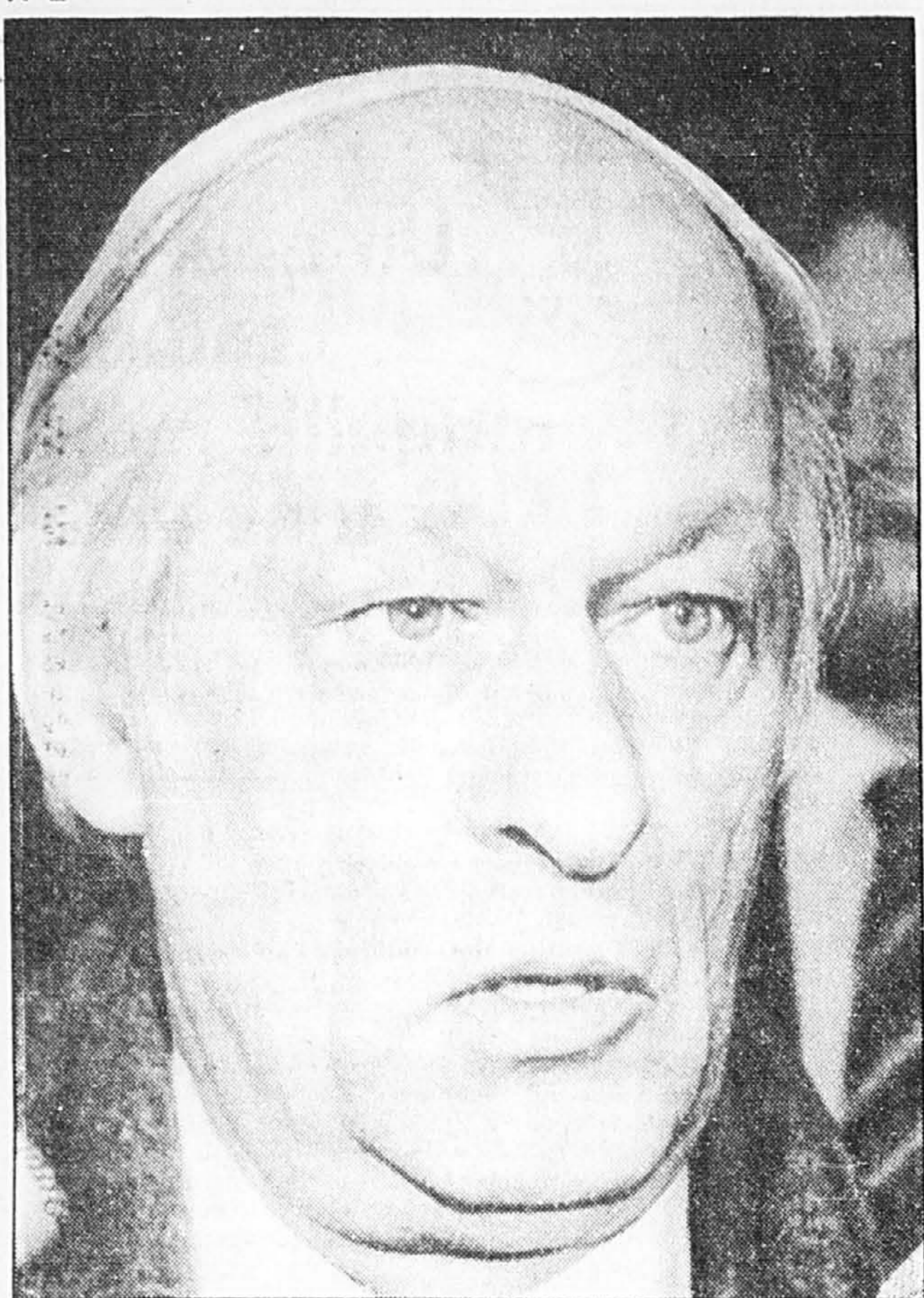


Avec les Bons-Voyage jusqu'à

30%

de rabais sur les plus bas prix offerts sur le marché. Pour plus de détails, voir en pages F 4, F 5





POUR DÉNOUER LA CRISE

Lévesque compte sur les syndiqués « de la base »

■ QUÉBEC — A son arrivée hier à Québec, le premier ministre Lévesque a dit espérer que les syndiqués de la base dans les secteurs névralgiques (hôpitaux, centres d'accueil) puissent faire remettre en question les mots d'ordre de leurs syndicats sur le déclenchement de la grève générale illégale.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

« Je trouve extraordinairement regrettable le genre de décisions qui s'est pris avec toutes sortes de tiraillements internes que je ne connais pas en détail mais qui sont évidents », a-t-il lancé sur un ton plutôt maussade.

Le premier ministre a semblé écarter toute démarche ultime avec les chefs syndicaux pour éviter la crise sociale. « Je ne vois pas ce qu'on pourrait essayer de mieux en ce moment ».

En ce qui concerne la convocation de l'Assemblée nationale, le chef du gouvernement a indiqué que le Conseil des ministres d'au-

jourd'hui devrait prendre une décision. M. Lévesque n'a pas voulu en dire plus et il a même foncé, tel un joueur de football, sur la barrière humaine des journalistes et caméraman.

Pas de médiation

Par ailleurs, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a indiqué à des journalistes hier midi que la proposition du journal *Le Devoir* à l'effet de former une commission de médiation extraordinaire qui aurait comme mandat d'examiner l'ensemble des points litigieux, de définir des voies de règlements et de faire des recommandations au plus tard le 18 février, lui paraissait un moyen dépassé dans les circonstances. A son avis, une telle suggestion aurait dû être faite dès l'automne pour avoir une chance de se concrétiser.

Le ministre croit que d'ici la fin de la première semaine de février, le chaos social ne sera plus qu'un mauvais souvenir puisqu'entretemps, l'Assemblée nationale sera appelée à y mettre bon ordre.

C'EST LA GRÈVE!

Une question de « survie », disent les leaders syndicaux

■ Ceux qui espéraient un revirement de dernière heure peuvent déchanter. La grève illégale en cascade des syndiqués du front commun CSN-FTQ-CEQ débute ce matin touchant d'abord les étudiants du réseau collégial. Et, s'il faut en croire les présidents des trois centrales, la détermination syndicale est plus forte que jamais. Il en va de la « survie du mouvement syndical ».

LISA BINSSE

Si l'arrêt de travail progressif se déroule comme prévu, la paralysie touchera d'abord le réseau scolaire pour culminer au début de la semaine prochaine avec le secteur hospitalier.

MM. Laberge, Corriveau et Charbonneau ont fait tout leur possible hier pour convaincre les médias d'information que le front commun sortait en grève générale et illimitée plus fort et plus uni que jamais. « C'est, déclarait hier en conférence de presse le président de la FTQ, Louis Laberge, la survie du mouvement syndical, rien de moins, que nous défendons ».

Sauf que les mandats de grève obtenus jusqu'à maintenant, à l'exception de la CEQ, ne donnent pas la même impression. Surtout à la CSN où une seule fédération importante, la Fédération nationale des enseignants du Québec qui représente les enseignants de cégep (qui sortent aujourd'hui), a effectivement un mandat positif en poche.

A la Fédération des affaires sociales (CSN), le résultat final des votes doit être connu demain. On votait dans les gros hôpitaux de la région métropolitaine hier. Il semble que cette fédération

réussira à décrocher son mandat. Reste à savoir s'il sera important. Au moment d'aller sous presse, la plus importante fédération de la CSN dans le secteur public n'avait obtenu l'accord que de 48 p. cent de ses membres et 46 p. cent de ses syndicats.

Pour obtenir un mandat, elle doit recevoir l'aval de 50 p. cent de ses membres et 50 p. cent de ses syndicats. A défaut de 50 p. cent des syndicats, elle doit avoir un vote positif de 66 p. cent de ses syndiqués.

Mandats à la FTQ

Les syndicats de la FTQ dans le réseau des affaires sociales ont dit oui au débrayage à 60 p. cent alors que ses syndicats dans le soutien scolaire ont voté contre la grève. Dans les trois

centrales, le mot d'ordre est de respecter les lignes de piquetage. A la FTQ, on considère que dans le contexte économique actuel et compte tenu des menaces de représailles qui planent sur les grévistes illégaux, ces mandats sont clairs et forts.

Pour M. Laberge, la grève est le seul moyen qui reste au mouvement syndical pour sauvegarder le droit à la libre négociation. « Nous recherchons d'abord une entente négociée ». Mais il serait prêt à considérer toute autre alternative comme la suggestion, faite hier par un groupe de personnalités, de créer une commission de médiation extraordinaire.

« En autant que nous sommes concernés, c'est d'abord au gouvernement à prendre position la-

dessus. Nous sommes prêts à le considérer, en autant que le gouvernement accepte de surseoir à l'application des décrets. Il n'est pas question qu'on suspende la grève si le gouvernement ne fait rien ».

La grève étant illégale, la Loi sur les services essentiels ne s'applique pas. Par contre, les services essentiels seront maintenus partout. A défaut d'être négociés avec les employeurs, ce sera alors les listes syndicales qui prévaudront.

Quant à la réaction du gouvernement, elle ne se ferait sentir que lorsque le secteur hospitalier sera touché, soit à partir de lundi. Celui-ci peut recourir à l'injonction, jugé un moyen inefficace, ou mettre en branle les dispositions du Code du travail. En cas de grève illégale, le Code prévoit des amendes quotidiennes variant de \$25 à \$100 par syndiqué; \$1 000 à \$10 000 pour les dirigeants syndicaux; \$5 000 à \$50 000 pour les syndicats et les centrales.

Le gouvernement peut aussi adopter une loi spéciale avec des mesures punitives. Une rumeur qui circule depuis plusieurs mois laisse planer deux mesures particulièrement draconiennes: le retrait du droit de prélever la cotisation syndicale à la source; la décertification syndicale.

Les syndiqués sont également passibles de mesures disciplinaires, suspensions ou congédiements, de la part de leur employeur immédiat. Ils auraient alors peu de recours efficaces pour se défendre contre une telle mesure disciplinaire.

Une bonne nouvelle. Il n'est pas question, pour le moment, que le transport en commun soit perturbé par cette grève.

Le calendrier des grèves

AUJOURD'HUI : réseau collégial comprenant professeurs, professionnels non-enseignants et employés de soutien des cégeps.

DEMAIN : enseignants des écoles primaires et secondaires; professionnels non-enseignants de ces mêmes institutions; professionnels de la fonction publique.

VENREDI : soutien scolaire; garderies; Centres régionaux de santé et de services sociaux; Centres de services sociaux; Centres locaux de santé communautaire.

SAMEDI : manifestation devant l'Assemblée nationale.

DIMANCHE : employés des services des traversiers (s'ils obtiennent un mandat en ce sens).

LUNDI : infirmières et employés de soutien des hôpitaux généraux.

MARDI : infirmières et autres employés des hôpitaux psychiatriques, hôpitaux pour soins prolongés et hôpitaux privés.

Les fonctionnaires provinciaux votent cette semaine et, tout dépendant des résultats de ce vote, pourraient se joindre au mouvement de débrayage mardi prochain.

Il faut aussi signaler que certains groupes votent encore pour obtenir un mandat. Les syndicats et les syndiqués qui ont voté contre la grève, quelque soit le secteur d'où ils proviennent, doivent en principe respecter les lignes de piquetage dressées par leurs confrères de travail.

Hôpitaux : le tiers des patients seront retournés à la maison

■ Dans les hôpitaux généraux, l'atmosphère est tendue. Si la menace de débrayage doit se réaliser selon le plan étagé du Front commun qui veut toucher les hôpitaux lundi, environ le tiers des patients hospitalisés seront retournés à la maison durant la fin de semaine.

HUGUETTE ROBERGE

A peu près partout, les directions attendent les derniers développements de la consultation syndicale (FAS-CSN) avant d'aviser sur les mesures palliatives à prendre. Les comités de régie se réuniront aujourd'hui ou demain pour examiner tous les scénarios et fixer leurs plans d'urgence-débrayage.

En cas de grève...

Tout en envisageant la signature de nombreux congés précipités, on procède à l'admission des patients qui doivent subir une intervention chirurgicale d'ici à vendredi, dernier jour d'activité aux blocs opératoires. Seules les interventions majeures, exigeant des soins post-opératoires intensifs, sont remises. Lundi, en cas de débrayage, on formera les cliniques externes (les rendez-vous seront reportés), et on renforcera les équipes d'intervention à l'urgence.

La réaction varie peu d'un hôpital à l'autre. D'une façon générale, les directions se montrent prudentes, le plus « neutres » possible face au conflit qui oppose les syndicats au gouvernement, et tentent d'éloigner l'huile du feu. Les hôpitaux comptent sur l'auto-discipline de la population pour éviter l'engorgement de leurs urgences. Ils invitent donc les gens à s'adresser de préférence aux polycliniques, cliniques et CLSC pour les petites urgences et à ne recourir aux urgences d'hôpitaux que pour les cas majeurs.

Dans les centres d'accueil

Les hôpitaux de soins prolongés et les centres d'accueil sont les derniers sur la « liste noire » du Front commun: ils ne seront touchés que par une grève progressive que mardi, après tous les autres établissements. C'est le Front commun qui en a décidé ainsi, et cela donne confiance à l'Association des centres d'accueil du Québec. Le directeur des ressources humaines de l'ACAQ, M. Yves Neveu, explique:

« Dans nos établissements, la situation en cas de grève du personnel est appelée à se détériorer très rapidement de façon sérieuse. Nous gardons espoir que le mouvement de débrayage soit désamorcé avant de nous atteindre. Sinon, nous demanderons l'intervention immédiate du gouvernement. »

Tout mouvement de grève est tellement menaçant dans ces types d'établissements que les directions ont adopté une politique assez uniforme de désincitation auprès de leurs salariés syndiqués à qui elles ont rappelé le caractère illégal du débrayage appréhendé... et leurs devoirs en-



(Photo Pierre McCann, La Presse)

Lui rappelant sa promesse de ne pas « tolérer la grève dans les établissements de santé », le porte-parole de la Coalition pour les droits des malades, Claude Brunet, a lancé hier un appel au premier ministre René Lévesque pour qu'il recoure aux « grands moyens » pour forcer les syndiqués à respecter la loi: décertification ou suppression des retenues à la source pour les syndicats incitant à la désobéissance civile, et congédiement sur-le-champ des syndiqués rebelles.

vers les bénéficiaires extrêmement vulnérables. Les autorités aideront tous les employés désireux d'assumer leurs tâches, quitte à utiliser les forces de l'ordre, et envisagent toutes les mesures disciplinaires possibles contre les grévistes éventuels.

Il n'est pas question de réduire le taux d'occupation des hôpitaux de soins prolongés et des centres d'accueil en cas de grève. Pour trois raisons: contrairement à l'hôpital général, le CHSP ou le CA est la résidence du bénéficiaire; les clientèles sont de plus en plus lourdes; enfin, leurs familles sont rarement organisées pour recevoir les bénéficiaires, même quelques jours. Il pourrait y avoir certaines absences temporaires, mais pas suffisamment pour alléger vraiment la tâche des cadres qui seraient affectés

au remplacement du personnel régulier.

Les CLSC et les CSS...

La Fédération des CLSC se fait attentiste. Dans les CLSC où le vote a été pris, la plupart se sont prononcés en faveur de la grève, laquelle doit être déclenchée vendredi selon le plan « en cascade » du Front commun.

Les Centres de services sociaux, qui seraient également touchés vendredi, appliqueraient la politique adoptée lors du débrayage de 24 heures du 10 novembre dernier: seuls les employés au travail seront payés. Le directeur général du CSS-Laurentides-Lanaudière, M. Michel Léger, fait une distinction importante sur le remplacement du personnel régulier par les cadres dans un CSS et dans les autres établissements.

Les libéraux invitent les syndiqués à patienter

■ QUÉBEC — A la toute veille du déclenchement officiel des grèves illimitées le chef intérimaire du Parti libéral du Québec demande aux syndiqués de patienter encore un peu avant de débrayer.

« En prenant la population en otage, vous choisissez la mauvaise cible pour vous défendre », leur lance Gérard-D. Lévesque, qui avertit, du même coup, le Front commun de ne pas compter sur les libéraux pour les suivre dans la voie de l'illégalité.

PIERRE VINCENT

de notre bureau de Québec

Et s'adressant au gouvernement de René Lévesque, il dit: « Si vous n'êtes même plus en mesure de trouver \$400 ou \$500 millions sur un budget de \$23 milliards, si vous êtes en faillite, eh bien, démissionnez! Mais, si ce n'est pas le cas, alors, négociez! »

Le leader libéral provincial n'a pas de solution-miracle. Il le reconnaît. Il regrette même de ne disposer que de bien peu de données pour être en mesure de suivre ce conflit, à ce point qu'il demande au gouvernement de « voir les livres, pour savoir où nous en sommes vraiment ».

Faute d'informations suffisantes pour l'éclairer dans ce débat, Gérard-D. Lévesque propose donc de gagner du temps. Et il vient d'écrire au Premier ministre pour lui demander de convoquer d'urgence une commission parlementaire, au cours de laquelle les députés de l'Assemblée nationale auraient « une dernière chance » de rechercher une issue à ce conflit opposant « deux monstres qui ne veulent pas perdre la face ».

Encadré de son leader parlementaire, Fernand Lalonde, du whip en chef du PLQ, Michel Pagé, et du critique libéral en matière de relations de travail, Jean-Claude Rivest, et accompagné de presque tout le caucus de ses députés, le chef intérimaire des libéraux provinciaux a soutenu, hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il est encore temps d'éviter « cet affrontement désastreux pour le Québec ».

Selon Gérard-D. Lévesque, la marche à suivre pour ne pas courir vers le pire consisterait, dans un premier temps, à reporter les grèves et, dans un deuxième temps, à suspendre l'application des décrets prévue pour les prochaines semaines.

Ensuite, le Premier ministre devrait convoquer une commission parlementaire pour faire le point sur la situation et pour explorer à nouveau les avenues d'une entente possible entre le gouvernement et les syndicats, en vue de mettre sur pied un mécanisme qui permettrait de vraies négociations.

Autres textes en page A 12

Le PQ reporte son Conseil national

■ QUÉBEC — Le Parti québécois reportera à la mi-février son Conseil national, prévu pour le week-end prochain. Aux 19 et 20 février prochains, plus exactement.

Les dirigeants du PQ veulent ainsi éviter de se mettre dans une situation embarrassante, au moment où doit se tenir à Québec l'une des plus imposantes

PIERRE VINCENT

de notre bureau de Québec

manifestations anti-gouvernementales de notre courte histoire politique: ministres, députés et militants du « parti de la social-démocratie » et du parti élu il n'y a pas si longtemps pour son préjugé favorable envers les syndicats auraient, en effet, été fort mal à l'aise de devoir se rendre à leur réunion sous la protection de spectaculaires contingents de la police.

Tout au long de la journée d'hier, les permanents péquistes ont téléphoné aux quatre coins du Québec pour s'assurer que les leaders régionaux soient d'accord avec

l'annulation de cette importante réunion, la plus haute instance entre les congrès.

Au moins une région, celle de Montréal-Centre, était toutefois carrément d'avis qu'il fallait quand même tenir le Conseil national à Québec, et le week-end prochain. Alors que cinq circonscriptions opinaient en faveur du report de la réunion, neuf autres circonscriptions de Montréal-Centre soutenaient que « c'est le temps ou jamais de se réunir pour parler de cette crise ».

Dans la région Laurentides-Lanaudière, où l'on tient à peu près le même langage, le président Ernest Boudreau était, lui aussi, d'avis qu'il faut battre le fer quand il est chaud, qu'il faut débattre de ce qui divise de l'intérieur les péquistes précisément au plus fort de la crise, mais il s'est rallié à ce qui semble être devenu la volonté populaire et il a accepté qu'on annule la rencontre du prochain week-end. « Mais, à condition qu'on reconvoque le Conseil pour la semaine suivante ou le plus tôt possible. »

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -17 Max.: -10
ENSOLEILLÉ ET FROID

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-25	-15	Ens., froid
Outaouais	-17	-10	Ens., froid
Laurentides	-20	-15	Ens., froid
Cantons de l'Est	-15	-10	Ens., froid
Mauricie	-21	-15	Ens., froid
Québec	-15	-10	Ens., froid
Lac-Saint-Jean	-30	-20	Ens., froid
Rimouski	-15	-10	Ens., froid
Gaspésie	-17	-11	Ens., froid
Bas-Caraïbe	-20	-15	Ens., froid
Sept-Îles	-20	-15	Ens., froid

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	4	10	
Edmonton	-27	-23	
Regina	-31	-18	
Winnipeg	-29	-12	
Toronto	2	4	
Fredericton	0	3	
Halifax	1	12	
Charlottetown	0	1	
Saint-Jean	2	7	

La Quotidienne

Tirage d'hier Numéro-boni
9348 206505

Etats-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.
Boston	1	8	N.-Orléans	6 14
Buffalo	0	1	Pittsburgh	8 12
Chicago	-2	1	S. Francisco	8 15
Miami	14	21	Washington	3 9
New York	2	7	Dallas	1 15

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.
Amsterdam	0	6	Madrid	-5 15
Athènes	4	12	Moscou	-16 -11
Acapulco	20	30	Mexico	7 20
Berlin	-1	6	Ottawa	2 3
Bruxelles	3	9	Paris	-2 5
Buenos Aires	26	32	Rome	-2 13
Copenhague	2	3	Séoul	-1 7
Geneve	-2	0	Stockholm	-3 -2
Hong Kong	10	16	Tokyo	0 10
Le Caire	9	17	Trinidad	27 31
Lisbonne	3	7	Vienne	2 5
Landres	9	11		

ABSENCE TOTALE DE PREUVE

Archambault: le juge acquitte deux accusés

■ Au procès des « dix » d'Archambault, on va de surprise en surprise. Le juge Jean-Guy Boilard a causé un fameux étonnement, hier, lorsqu'il a ordonné aux jurés, visiblement abasourdis, d'acquitter sur-le-champ deux des accusés. Cette décision a provoqué l'excitation dans la salle où avocats et clients échangeaient de chaleureuses poignées de main.

est demeuré sans réaction malgré les tapes amicales du détenu assis à côté de lui.

Pour la première fois depuis le début du procès, on sentait une certaine agitation dans les boîtes des accusés ou plusieurs détenus ne pouvaient cacher leur satisfaction. À compter de ce matin, ils ne sont plus dix mais neuf à devoir présenter une défense.

C'est Me Marc Labelle qui, le premier hier en l'absence des jurés, a présenté une motion de verdict dirigé pour faire acquitter son client, Michel Hudon. Le procureur de la Couronne, Me Paul Chevalier, n'a pas contesté la requête; il a admis qu'il n'y avait aucun élément de preuve. Il a fait de même lorsque l'avocat de Hudon, Me Gaston Cloutier, s'est levé à son tour.

Après un long moment de réflexion et surtout, après avoir regardé la jurisprudence, le juge Boilard a expliqué qu'il se devait d'agir comme s'il s'agissait d'un procès séparé et par conséquent, d'acquitter les deux détenus étant donné que la Couronne n'a pas démontré leur culpabilité. Il a admis que la question était délicate et qu'il s'attendait à ce que celle lui soit posée. Ce n'est pas tous les jours qu'un juge rend une telle décision dans un procès pour meurtre.

Quelques secondes plus tard, les jurés, quatre femmes et huit hommes, ont fait leur entrée. C'est alors que le juge leur a expliqué qu'ils devaient prononcer un verdict d'acquiescement à l'endroit des deux accusés. « Vous êtes présentement les seuls juges des faits mais le seul juge en droit, c'est moi. Vous êtes obligés de suivre mes directives. Je ne vous laisse pas le choix, la loi non plus ». Il leur a aussi fait une mise en garde en les invitant à continuer de suivre attentivement le procès. Il a rappelé plusieurs fois que le fait d'acquitter deux accusés ne signifie pas que la preuve est accablante pour les autres.

Au grand étonnement de tous, le juge a ensuite demandé au jury de se retirer et de se nommer un porte-parole pour prononcer le verdict d'acquiescement dans le cas de Pruneau et de Hudon. Trois secondes plus tard, un jeune homme aux lunettes rondes prononçait les mots choc: « non coupable ». Pour l'une des rares fois dans un procès, les avocats, les accusés et le public murmuraient la même phrase au même moment. C'est aujourd'hui que la défen-



Ces divers objets (patère, râteau, vadrouille, pelle, barreau de chaise etc.) déposés hier comme exhibits, ont servi à aggraver des gardes lors de l'émeute d'Archambault.

se débute sa preuve. Les avocats ont fait parvenir des affidavits pour que 13 détenus, dont un de Toronto, viennent témoigner. Il va sans dire que cette décision

cause de sérieux problèmes aux dirigeants de la prison commune de Joliette où devront être gardés ces témoins. Il faudra augmenter les mesures de sécurité.

Outrage au tribunal: la cause des médias est reportée

■ (PC) — L'audience de la cause de quatre journaux et de la société Radio-Canada, qui doivent répondre à une accusation d'outrage au tribunal, a été reportée à vendredi, le juge Jean-Paul Bergeron, qui devait présider l'enquête, étant souffrant. Les réseaux français et anglais de Radio-Canada et les quatre journaux de la métropole ont été cités au début du mois, pour avoir publié un rapport concernant le pénitencier Archambault. Ces citations ont été émises par

le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, qui préside actuellement à Joliette le procès de 10 détenus d'Archambault accusés d'avoir assassiné deux gardes en juillet dernier.

Une accusation d'outrage au tribunal a également été portée contre Jean-Claude Bernheim, directeur du Comité des droits des prisonniers, qui avait donné, le 5 janvier, une conférence de presse susceptible d'avoir influencé les jurés au procès des dix détenus.

POLICIERS SOMMÉS DE VENIR S'EXPLIQUER

Trois-Rivières: des adolescents auraient été détenus illégalement

■ NICOLET. Les policiers de Trois-Rivières ont gardé illégalement des adolescents en cellules malgré l'interdiction formelle que fait la Loi de la protection de la jeunesse. Dans plusieurs cas, les policiers ne pouvaient même pas fournir d'explications valables pour justifier des périodes de détention de plusieurs heures.

ANDRÉ PÉPIN

Un expert de la Commission de police, M. Léonard Arseneault, a révélé ce fait hier devant les commissaires qui continuent de se pencher sur les activités antérieures de ce corps de police. Ce conseiller en matières policières a de plus révélé que le syndicat des policiers avait refusé de collaborer à l'époque de la pré-enquête.

Indignés des faits qui leur étaient rapportés, les commissaires ont ordonné, par la voix de leur président, le juge Denys Dionne, que tous les policiers impliqués dans cette histoire de détentions illégales viennent expliquer leurs gestes. « Ce sont ces gens du syndicat qui nous accusent dans les journaux de nous contenter de demi-vérités, alors nous allons les entendre », a lancé le magistrat. Au total, selon le témoignage de M. Arseneault, seize adolescents ont séjourné illégalement dans les cellules trifluviennes.

L'expert de la commission révèle qu'il a éprouvé des difficultés à obtenir des statistiques cohérentes durant son enquête. En effet, les rapports d'activités soumis annuellement par le chef

Guy-Paul Simard sont bourrés d'inexactitudes, a-t-il soutenu. Selon ses affirmations et celles des commissaires, les chiffres fournis par la direction au conseil municipal varient selon les pages consultées dans un même rapport annuel.

Au quartier général de la police trifluviennaise, soutient l'expert, il n'y a aucune méthode efficace de compilation des statistiques en matière de criminalité et concernant les diverses formes d'intervention policière...

M. Arseneault a pu déterminer, en se basant sur les statistiques canadiennes que le taux de criminalité à Trois-Rivières dépasse largement la moyenne provinciale. Ainsi, 118,5 trifluviens sur mille sont victimes, chaque année, d'un acte criminel, alors qu'à Montréal cette moyenne n'est que de 100 sur mille et de 86 sur mille en province.

Et les receleurs?

Selon ces statistiques canadiennes, les limiers trifluviens, au cours des six dernières années, n'ont pas eu à intervenir dans les affaires de recels, de drogues, d'armes offensives etc. Pourtant, le rapport annuel remis à la ville par le chef Guy-Paul Simard, fournit des données attestant qu'ils l'ont fait. La direction de la police a-t-elle trompé le bureau des statistiques canadiennes ou a-t-elle falsifié un rapport annuel à l'hôtel de ville pour faire bonne figure? Le chef Guy-Paul Simard, en compagnie de son avocat, doit s'expliquer aujourd'hui devant les commissaires à ce sujet. Les commissaires veulent en effet savoir comment il se fait que les poli-

ciers ne semblent pas soupçonner la présence de receleur à Trois-Rivières, alors qu'on y dénombrait, en 1981, quelque 1 076 introductions par effraction dans des propriétés.

Quant à l'absence d'enquêtes concluantes relatives au commerce de la drogue, le juge Dionne s'est indigné de constater que les policiers fermaient ainsi les yeux alors qu'ils ont consacré plusieurs heures dans les écoles de la région pour arrondir leurs fins de mois en exerçant de la surveillance.

Pendant que le service d'enquêtes de ce corps policier se retournait pour ainsi dire sous tutelle, la commission de police resserre l'étou sur l'État-major qui semblait peu préoccupé, au cours des dernières années, de l'efficacité de ses policiers. Il faut se rappeler que Trois-Rivières compte plus de policiers, per capita, que toutes les villes du Québec y compris Montréal, et que, paradoxalement, son taux de criminalité est plus élevé que partout ailleurs.

Un congédiement

Par ailleurs, un troisième policier de Trois-Rivières a été démis de ses fonctions par les autorités municipales à la suite de son apparition devant la CPQ. Le détective Jean-Marc Carignan aurait normalement été congédié en même temps que ses collègues, en novembre, mais il se trouvait alors en repos à l'extérieur du pays. Le conseil municipal lui reproche d'avoir falsifié un rapport d'accident survenu en 1972 et dans lequel l'ex-sergent détective Denis Leclerc était impliqué.



Un quartier chinois maquillé mais sans âme

■ La Ville de Montréal divulguait lundi les grandes lignes des projets qu'elle entend réaliser dans le quartier chinois au cours des prochains mois. Mais quand on a vu les images troublantes et désolantes de deux émissions réalisées par Radio-Canada et CFCF-TV, on constate qu'il faudra beaucoup plus que des maquillages, dusent-ils coûter \$3,5 millions, pour redonner une âme au quartier chinois, voire assurer sa survivance.

Ces deux reportages télévisés s'intéressaient surtout à ce qui se passe derrière les murs des maisons qui longent la rue de La Gauchetière, et sur le sort pitoyable réservé aux quelque 300 Chinois qui vivent toujours dans le quartier.

On aura beau installer des lanternes chinoises, construire des arches, convertir la rue en passage piétonnier, ces aménagements ne satisfont toujours que les restaurateurs et boutiquiers du quartier.

La seule façon d'assurer la régénérescence du quartier consisterait à procurer des logements convenables aux Chinois pour inciter ceux qui ont décidé d'aller vivre ailleurs de venir s'y réinstaller. Hélas, sur ce plan, les projets de la Ville de Montréal ne sont pas légion. La ville a d'ailleurs raté une excellente occasion d'exprimer une telle volonté politique, l'été dernier, en privilégiant la construction de logements à prix modiques à la place du projet de logements coûteux prévu pour le côté est de la rue Saint-Urbain.

Dans le cas contraire, d'ici une décennie tout au plus, le quartier n'aura de chinois que les restaurants du secteur... et les artifices érigés par la ville!

Espoir légitime dans le taxi

On faisait récemment mention dans cette chronique du fait que la nouvelle équipe nommée pour diriger les destinées de la Ligue de taxis de Montréal Inc. était déjà divisée en deux groupes.

Or, si les faits permettent toujours de poser un tel jugement, une visite à LA PRESSE des trois autres membres du Conseil d'administration, le secrétaire André Meunier, et les directeurs Lucien Bernier et Pierre-Max Dubuisson, permet en revanche d'entretenir un espoir fort légitime quant à l'avenir de la ligue.

En effet, les tiraillements du départ paraissent beaucoup plus attribuables à un manque de communications et d'adaptation qu'à la mauvaise volonté d'une faction ou de l'autre.

En fait, il suffirait de peu pour que les efforts des sept administrateurs convergent vers le même objectif. MM. Meunier, Bernier et Dubuisson ne soulevaient que trois points fort légitimes et faciles à résoudre.

En premier lieu, ils demandent que les grandes décisions soient plus collégiales qu'elles ne le sont actuellement. En deuxième lieu, ils demandent que M. Meunier soit impliqué d'une manière quotidienne dans la bonne marche de la ligue. Enfin, tout en précisant qu'ils n'entretenaient aucune critique professionnelle envers les personnes impliquées, ils demandent que les deux parents d'administrateurs présentement à l'emploi de la ligue soient remplacés, ceci dans le but d'éviter que l'administration ne devienne la cible de critiques venant des administrateurs précédents (dans le passé, on a reproché à l'ex-vice-président, M. Lucien Bonhomme, d'avoir engagé son épouse).

En conclusion, les trois hommes disent ne viser qu'un seul objectif, celui d'une saine administration afin que les membres reprennent confiance envers leur ligue, laquelle confiance avait atteint son point le plus bas possible lorsque le ministre des Transports, M. Michel Clair, a décidé d'intervenir en juin dernier. Espérons que cet appel à la collaboration ne restera pas vain.

Le monde à l'envers

À moins de changements de dernière minute, il pourrait arriver que lundi prochain, les Québécois risquent d'être privés de soins hospitaliers et de classes, que les services publics soient déstabilisés par des grèves perleées, en somme que rien ne fonctionne au Québec. Rien... sauf les deux vaches à lait préférées du ministre des Finances Jacques Parizeau, soit la Société des alcools du Québec et Loto-Québec! En d'autres mots, on pourra vraisemblablement prendre un verre et miser sur son avenir sans savoir ce qu'il sera, faute de soins adéquats. Le monde à l'envers quoi!

Et puisqu'il est question de Loto-Québec, les derniers résultats de Loto-Select ont démontré l'inutilité de ce jeu. Une remise de moins de \$54 pour ceux qui ont choisi correctement les 13 résultats, et une de \$1 (l'équivalent d'un billet gratuit) comme troisième prix (11 bons résultats sur 13).

Et comme Loto-Québec n'a vendu que 67 647 billets, ses revenus bruts se sont limités à \$36 132 après paiement des prix aux gagnants. Une fois les commissions et la publicité payées, il est permis de penser que cette loterie est déficitaire, du moins en cette occasion.

La raison d'être de cette loterie a toujours été qu'elle permettait de combattre les « billets de hockey » vendus illégalement. Or, il y a tout lieu de croire que les vendeurs de ce marché rapportaient beaucoup plus que \$67 000 par semaine!

Un usager sur deux utilise la CAM

Serait-il possible que 50 p. cent des usagers du métro ne paient pas leur droit de passage, comme l'affirmait un journaliste récemment?

La chose paraît pour le moins invraisemblable pour la raison suivante: selon M. Guy Jeannotte, porte-parole de la CTCUM, 55 p. cent des usagers achètent une carte mensuelle, 33 p. cent paient avec des billets achetés en livret et 12 p. cent paient en argent comptant.

Avec les billets, pas de problème. Dans le cas de la carte, tout en admettant que dans certains cas elle sert à plus d'un usager, il serait étonnant qu'il en soit ainsi chez 50 p. cent des détenteurs. Quant à ceux qui paient en argent sonnante, il est déniabie que certains usagers trichent en ne payant pas le montant complet de 80 cents. Mais un sur deux? Cela semble un peu fort, admettons-le.

Vieillards accusés d'agression sexuelle sur des mineures

■ MANIWAKI (PC) — La police de Maniwaki a porté des accusations d'agression sexuelle et de rapports sexuels illégaux avec des mineures contre cinq citoyens du village, âgés de 60 à 85 ans.

Au cours d'une enquête instituée à la suite d'une plainte, le 7 décembre dernier, les enquêteurs ont interrogé les jeunes filles, toutes âgées de moins de 14 ans, sur des rapports sexuels qu'elles auraient entretenus avec les accusés depuis 1977, alors que certaines d'entre elles n'avaient que neuf ans.

La police n'a pas voulu fournir d'information avant l'instruction des procès. William Falansbery, âgé de 85 ans, comparaitra devant le juge

le 17 mars et il devra faire face à trois accusations d'assaut sexuel et trois autres accusations d'avoir eu des rapports sexuels avec une jeune fille de moins de 14 ans. Raoul Gagnon, âgé de 60 ans, comparaitra en même temps pour répondre à deux accusations d'assaut sexuel. Auparavant, le 3 février, Hans Anderson, âgé de 78 ans, se retrouvera devant le tribunal pour trois accusations d'avoir eu des rapports sexuels avec une jeune fille de moins de 14 ans, accusations également portées contre Dominique Meness, âgé de 60 ans, qui se présentera devant le juge le 10 février en compagnie de Roland Ethier, âgé de 75 ans, accusé d'avoir commis deux assauts sexuels.

Couronne: preuve close

■ Après l'émeute sanglante, le gardien Léandre Leblanc, 59 ans, avait le corps couvert de plaies, 23 au total, tandis que son collègue Denis Rivard, avait, lui, le crâne littéralement fracassé.

Après dix jours de procès et après avoir fait entendre une trentaine de témoins, la Couronne a clos sa preuve, hier, en faisant témoigner le Dr Jean Houli, qui a pratiqué les autopsies. Auparavant, on a déposé différents objets: patère, pelle, patte de chaise, râteau, etc., qui auraient servis à battre les gardiens.

Le médecin a expliqué que les deux gardiens avaient dû mourir très rapidement. Dans le cas de Rivard, il ne peut dire s'il vivait encore au moment où il a été pendu ou suspendu.

Un pilote se tue

■ Un accident d'avion a fait une victime hier après-midi dans la région de Sainte-Agathe, non loin du lac Manitou. L'appareil serait un monoplace de type Cessna 185. Le pilote, originaire de Sainte-Anne-du-Lac, dans la région de Mont-Laurier, est Normand Richard, âgé de 32 ans. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de cet accident.

Écolière tuée par un camion

■ Les policiers de la Sûreté du Québec à Trois-Rivières enquêtent sur les circonstances entourant la mort d'une écolière de 14 ans et les blessures subies par deux de ses compagnes lors d'un accident impliquant un autobus scolaire et un camion-remorque. L'accident est survenu sur la route 155 sud, à Carignan, alors qu'un autobus d'écoliers dont les clignotants étaient allumés, s'est arrêté pour faire descendre Manon Bouchard. L'écolière fut frappée par un camion-remorque qui roulait dans la même direction que l'autobus. Le conducteur du camion-remorque a veinement tenté d'immobiliser son véhicule qui finalement a embouti l'autobus blessant ainsi deux autres écolières.

Offrez-vous une visite enrichissante!

LA BOURSE Voyez comment fonctionne la bourse

LE VILLAGE ÉLECTRONIQUE Une révolution dans votre vie financière

LES CONSEILS GRATUITS Offerts par les comptables agréés, notaires et avocats

LES AFFAIRES Franchises • Subventions • Exportation

SAISON DE L'ÉPARGNE PLACEMENTS

PLACE BONAVENTURE 28 JANV. au 1^{er} FÉV.

DES DÉPUTÉS RÉCLAMENT DES EXPLICATIONS

F-18: Lamontagne et Blais se retrouvent sur la corde raide

OTTAWA — Pendant que le ministre de la Défense, Gilles Lamontagne, niait hier avoir jamais promis que le Québec obtiendrait 48 p. cent de retombées économiques de l'achat du chasseur F-18, quelques députés libéraux s'interrogeaient ouvertement sur les engagements du gouvernement.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

« On nous a clairement promis que le Québec obtiendrait 48 p. cent des retombées économiques de l'achat des F-18 », ont affirmé le député de Longueuil, Jacques Olivier, et son collègue de Laprairie, Pierre Deniger. « D'autres, plus discrets, ont indiqué qu'ils soulèveraient la question au caucus.

Interrogé à sa sortie des Communales, M. Lamontagne a soutenu qu'il n'avait jamais promis de pourcentage précis de retombées au Québec lors de l'octroi du contrat à McDonnell Douglas en 1980. Selon lui, il s'agit d'une certaine confusion entourant les explications données à l'époque.

« Je n'ai jamais pris d'engagement à lancé M. Lamontagne, j'ai dit que historiquement le Québec occupait 48 p. cent du champ de l'aéronautique au Canada. Je n'ai jamais dit que c'était des retombées. »



Photothèque LA PRESSE
Gilles Lamontagne

Selon le Journal officiel des débats de la Chambre des Communes du 21 avril 1980 cependant, M. Lamontagne s'était bel et bien

engagé lors du débat sur le discours du Trône:

« Nous voulions aussi nous assurer que le Québec recevrait le maximum du choix que nous étions appelés à faire disait-il. Nous avons fait en sorte que les bénéfices revenant au Québec soient au moins équivalents à ceux qui auraient pu découler du projet qui a été rejeté (celui de General Dynamics).

« Ainsi tenant compte seulement des composantes de ventes et d'achats de retombées économiques, méthode qui permet d'obtenir l'idée la plus juste des incidences financières d'une activité, le programme proposé par la McDonnell Douglas est évalué à quelques \$3,2 milliards pour l'ensemble du Canada.

Applicant la même méthode analytique au calcul des retombées économiques pour le Québec, on en arrive à environ \$1,5 milliard dans le cas de McDonnell Douglas, soit environ 48 p. cent des retombées. Les garanties sont là », ajoutait le ministre.

Plus loin M. Lamontagne devait conclure: « il n'y a pas de confusion...les engagements qui ont été pris vont être observés à la lettre et enfin de compte, il n'y aura aucune façon d'éviter de réaliser le pourcentage et les retombées économiques qui ont été promis par la compagnie. M. Blais, qui est responsable du contrat, a bien mentionné que le

contrat sera observé de la façon la plus stricte possible. »

La semaine dernière pourtant, M. Blais soutenait lui aussi devant les journalistes qu'il n'avait fait aucune promesse du genre. Il précisait que la société aéronautique n'avait pour sa part aucune obligation envers les provinces dans l'octroi de ses contrats aux sous-traitants.

Exaspéré de cette controverse avec la presse hier, M. Lamontagne a finalement renvoyé tout le monde à MM. Blais et Lumley: « Ce sont eux qui sont responsables des retombées », a-t-il dit.

Tous deux représentants de la Rive-Sud, M. Olivier et Deniger n'entendent pas laisser tomber pour autant. Ils réclament des explications du trio de ministres en cause et particulièrement du titulaire des Approvisionnements et services, M. Jean-Jacques Blais.

Ce sont les chiffres de ce ministère, démontrant que le Québec n'obtenait que 24 p. cent des contrats du F-18 contre 71 p. cent à l'Ontario, qui ont relancé toute l'affaire la semaine dernière. « Si les chiffres sont vrais qu'on nous le dise, s'ils sont faux qu'on nous le dise aussi », a lancé M. Olivier.

Egalement convaincu qu'on lui a fait miroiter 48 p. cent des retombées au Québec, M. Deniger se dit persuadé qu'on n'atteindra jamais ce chiffre. « Il faut maintenant tenter d'obtenir d'autres contrats pour le Québec dit-il. »

C'est le temps des régimes d'épargne-retraite Commerce

Souscrire un RER Commerce maintenant, c'est se préparer du bon temps pour plus tard.

Taux d'intérêt avantageux en tout temps

Le dépôt RER*

8³/₄%

*Taux annuel capitalisé et porté à votre compte semestriellement.

COTISATION MINIMUM: \$50. LES FONDS DOIVENT DEMEURER EN DÉPÔT PENDANT UN MOIS CIVIL COMPLET POUR VOUS RAPPORTER DE L'INTÉRÊT PENDANT CE MOIS MAIS VOUS POUVEZ LES DÉBLOQUER EN TOUT TEMPS.

Les taux peuvent être modifiés sans préavis.

Choix de régime en deux temps

Prenez le temps d'évaluer les avantages particuliers de chaque régime. Le dépôt RER Commerce vous offre la souplesse (vous pouvez le retirer en tout temps); le RER à taux garanti vous offre un rendement élevé. À vous de choisir celui qui vous convient le mieux.

Le RER à taux garanti**

11%

**Taux annuel capitalisé annuellement et porté à votre compte le 31 octobre.

COTISATION MINIMUM: \$500. LES FONDS DOIVENT DEMEURER EN DÉPÔT PENDANT UNE PÉRIODE DE 5 ANS POUR VOUS RAPPORTER DE L'INTÉRÊT AU TAUX MENTIONNÉ ET VOUS NE POUVEZ LES DÉBLOQUER AVANT L'ÉCHÉANCE DE CETTE PÉRIODE, SAUF EN CAS DE DÉCÈS OU D'ACHAT D'UNE RENTE DE RETRAITE.

C'est en plein le temps

Rendez-vous aujourd'hui à la succursale Commerce la plus proche et obtenez tous les renseignements désirés. Le dépôt RER* et le RER à taux garanti** ne comportent aucuns frais d'enregistrement ou d'administration. N'est-il pas grand temps de vous faire expliquer tous les autres avantages des régimes d'épargne-retraite Commerce?

*Frais de \$25 en cas de résiliation du régime moins d'un an après la souscription.
**Déblocage des fonds sous réserve des Règlements de l'impôt sur le revenu.

Le temps presse. Date limite: le 1^{er} mars.

Les régimes d'épargne-retraite Commerce
Faites jouer le temps en votre faveur



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

Jacques Bouchard

La menace de Blaikie surprenante

La menace de Peter Blaikie de démissionner de la présidence nationale du Parti conservateur à la veille de l'ouverture du congrès de Winnipeg en a surpris plusieurs. Le geste qu'il se dit prêt à poser, aujourd'hui, ressemble étrangement à une forme de chantage.

En effet, si le comité exécutif dont il préside les délibérations ne revient pas sur la décision prise le 15 janvier, à Ottawa, de confier le soin à l'exécutif provincial, présidé par l'avocat montréalais Robert Brunet, de statuer sur les cas litigieux du choix des députés du Québec, il a indiqué qu'il remettrait sa démission.

On savait pertinemment que Peter Blaikie était un peu « soupe au lait ». Mais de là à imaginer qu'il irait jusqu'à avancer ce genre de menace qui fait plutôt gamin, il y a un monde. Ce dernier, deux fois candidat défait pour le PC dans le comté de Lachine, et qui a manifestement d'autres ambitions politiques, devrait savoir que les absents ont toujours tort, surtout en politique.

Afin de faire changer la décision prise à Ottawa, M. Blaikie, selon les informations recueillies par notre bureau d'Ottawa et qui ont été publiées hier, a avisé plusieurs membres du Comité exécutif du parti de ses intentions.

Brunet surpris de cette réaction

Le président de l'association provinciale, Robert Brunet, a pour sa part déclaré à LA PRESSE, juste avant son départ pour Winnipeg, qu'il avait été assez surpris de l'attitude de M. Blaikie et qu'il comprenait assez mal cette réaction.

C'est M. Brunet, lors de la réunion de l'exécutif national cet après-midi, qui doit transmettre les décisions prises par son exécutif à la réunion de vendredi dernier. Lors de cette rencontre, les instances provinciales ont décidé d'accepter les délégués des comtés de Dollard, Champlain et Shefford.

Le choix de ces députés qui auront le droit de vote sur le leadership de Joe Clark, avait été refusé par le comité des lettres de créance, dont le responsable au Québec était Robert Jarry. Cette décision avait été prise à la suite d'accusations d'irrégularités portées à l'encontre de certains supporteurs de Brian Mulroney.

M. Brunet trouve l'attitude de M. Blaikie très surprenante pour « un homme politique » et, selon lui, c'est un manque de respect total à l'endroit de l'exécutif provincial. D'autant plus, affirme M. Brunet, que le président national n'a pas pris la peine « d'interroger et de consulter les personnes concernées » sur le déroulement des assemblées qui avaient été convoquées pour choisir ceux qui décideront finalement de l'avenir politique de l'actuel chef conservateur, vendredi soir.

« Si effectivement il y a eu beaucoup de discussions, cela ne veut pas dire que les nominations étaient illégales. Car si M. Blaikie n'est pas habitué à ce genre de réunion politique où l'on discute ferme, il devrait retourner dans les Cantons voir ce qui se passe », a lancé le président Brunet qui tolère de moins en moins se faire bousculer par les partisans de Joe Clark qui le considèrent jusqu'à tout récemment comme une simple marionnette.

M. Brunet trouve très odieuses certaines accusations portées contre des militants que certains ont qualifié de « bums et de fiers à bras ». A cette époque, faut-il rappeler, Brian Mulroney n'avait pas encore annoncé, en conférence de presse, qu'il se ralliait à Joe Clark, tout en laissant ses partisans libre de voter en faveur d'un congrès de révision.

Mais si effectivement la décision prise lors de la réunion d'Ottawa et accordant certains pouvoirs à l'exécutif provincial, est renversée selon les règlements du parti, M. Brunet a déclaré qu'il respectera les règles du jeu. Dans une lettre qu'il a fait parvenir aux personnes qui siègent sur l'exécutif, il incite cependant les membres de ce bureau de direction à respecter la décision prise antérieurement.

Si on revenait sur cette décision, une quarantaine de députés se verraient retirer leur droit de vote.

RESSOURCES OFFSHORE

Chrétien est prêt à se rendre d'urgence à Terre-Neuve

OTTAWA (PC) — Les négociations entre le gouvernement fédéral et Terre-Neuve sur la question de la propriété des richesses sous-marines ont sérieusement reculé, hier, bien que des discussions de toute dernière minute entre les deux parties aient pu écarter, pour l'instant, un écueil susceptible de faire échouer définitivement les pourparlers.

En début de soirée, le ministre fédéral de l'Énergie, M. Jean Chrétien, a indiqué qu'il avait envoyé un télégramme à son homologue terre-neuvien, M. William Marshall, pour lui indiquer qu'il était disposé à se rendre à St. John dès aujourd'hui pour tenter de faire disparaître les imbroglios survenus au cours des derniers jours dans les discussions entre fonctionnaires.

M. Chrétien s'est refusé à qualifier d'ultimatum son offre de rencontre. Il a cependant ajouté: « Ca fait deux mois qu'on discute. Il est temps qu'on prenne la décision difficile et qu'on dise oui ou non ».

Peckford

Hier à Terre-Neuve, le premier ministre Brian Peckford avait indiqué qu'il n'était pas question pour la province de poursuivre les discussions, et ce tant qu'Ottawa n'aurait pas répondu par écrit à une liste de 17 points importants réunis par Terre-Neuve.

M. Chrétien a précisé que M. Marshall lui avait indiqué par la

suite qu'il s'agissait plus de « paramètres » à la discussion que de conditions formelles à la reprise des pourparlers.

Mais, a admis M. Chrétien, il est évident que la province exige désormais plus qu'elle ne l'avait indiqué au cours de la dernière rencontre ministérielle sur la question il y a deux semaines.

« Sur certains points, je pensais qu'on était rendu à un accord. Mais il semble qu'on soit retourné au point de départ », a lancé M. Chrétien. Rappelant que le gouvernement terre-neuvien avait choisi de parler « d'accrocs » pour expliquer l'interruption des pourparlers, le ministre a indiqué qu'il ne fallait pas voir là une faille des discussions entamées il y a deux mois.

Le fédéral

A Terre-Neuve toutefois, M. Marshall a soutenu que ce sont les négociateurs fédéraux qui sont revenus aux principes d'il y a un an au moment de rédiger un accord. M. Peckford a précisé de son côté que le partage des revenus, le type de gestion des projets et la durée de l'entente avaient été remis en question bien que ces points semblaient jusqu'ici faire l'objet d'accords de principe.

« Je n'ai pas l'intention de négocier par télégrammes », a répliqué M. Chrétien, ajoutant qu'il n'entendait pas discuter de chacun des 17 points soulevés par la province.

INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

Rencontrer une personne avec les mêmes goûts, les mêmes affinités

AIMER PARTAGER

N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous chersse au fond de son coeur?

ENFIN! « DONNER UN VISAGE À VOS RÊVES »

MONTRÉAL 847, Cherrier 524-1176 de 10h à 21h	QUÉBEC 580 est, Grande-Allée 529-3363 de 12h à 20h	CHICOUTIMI 1212, boul. Talbot 596-1666 de 12h à 20h
--	--	---

LAVOIE POURSUIT SON TÉMOIGNAGE

McSween pourchassé durant plusieurs mois

Lorsque Jacques McSween a été abattu à la porte de l'appartement qu'il habitait, à Longueuil, le 4 octobre 1974, il y avait déjà des mois qu'on le pourchassait, lui et les membres de son gang, et qu'on avait tenté de les localiser à différents endroits de la région métropolitaine.

LÉOPOLD LIZOTTE

Dans des clubs et des bars, bien sûr, mais également sur une ferme de Saint-Isidore, dans le comté de Laprairie. Et leurs ennemis avaient même loué un appartement face à un magasin de la rue Wellington, à Verdun, pour observer cet endroit et tenter de les y traquer.

C'est ce que Donald Lavoie a affirmé, hier après-midi, alors qu'il était contre-interrogé par Me Léo-René Maranda, au procès pour meurtre des frères Jean-Guy et Adrien Dubois et de Claude Dubeau.

Répétant au jury, que préside le juge Claire Barrette-Joncas, que c'était pour récupérer le carnet de clients du «shylock» Réal

Lépine qu'on voulait les atteindre, le témoin s'est toutefois dit dans l'impossibilité d'évaluer la valeur de ce petit livre et le nombre de noms qu'il contenait, ce qui pourrait expliquer qu'on se soit donné tant de mal à le rechercher, quitte à sacrifier la vie de plusieurs personnes au besoin. Ce que, pour sa part, il considérait comme... stupide.

Interrogé de nouveau sur les préparatifs de l'attaque massive de la rue Goyette, qui ne devait toutefois faire qu'un mort, Lavoie soutient qu'il a lui-même mis un soin particulier à «essayer» non seulement les armes dont il allait se servir, mais également les projectiles à utiliser.

C'est ainsi qu'avant de frotter chaque balle avec ses gants, il les enduisait de salive, en les portant à sa bouche.

Lorsqu'on lui demande d'identifier ces armes, dans le mini-arsenal confié pour le moment au greffier Michel Bayouk, Lavoie affirme, en y mettant un fierté évidente, que pour son .357 magnum, c'est facile. On peut lui bander les yeux, et il pourra le recon-

naître uniquement par son poids. D'un revolver de calibre .22, il dira par ailleurs que ce n'est qu'un... jouet d'enfant.

Me Maranda s'intéresse également, et fortement, à ses relations avec l'un des mitrailleurs les plus actifs, dans la nuit du meurtre, Camille Francoeur, qui, soit dit en passant, ne manquait pas de surnoms dans son petit milieu. Car on l'appelait indifféremment «Souris, Petit monstre et Jérôme». Ce dernier lui a rendu quelques visites, dans sa cellule du centre de détention Parthenais, notamment pour consulter, aux articles traitant du meurtre, le Code pénal qu'il avait lui-même reçu en cadeau.

Fort civilement, en une occasion, il lui aurait versé un café, cependant qu'à une autre visite, il croit lui avoir plutôt offert un jus d'orange.

Il révèle d'autre part, aux dernières minutes de la séance, qu'il n'a jamais tué personne en solitaire. «Dans le milieu, dit-il, on travaille en famille, et on se serre toujours les coudes en pareilles circonstances».

Relâche au procès Dubois à cause de l'affaire Côté

Le jury, au procès de Jean-Guy et Adrien Dubois et de Claude Dubeau, accusés du meurtre de Jacques McSween, a pu bénéficier d'un congé aujourd'hui à cause de l'affaire Côté-Vézina-Benlouou, dans laquelle la Cour suprême est appelée à se prononcer. Et ce, à la suite d'une double requête en permission d'appeler, de la part de la Couronne et de la défense.

C'est Me Léo-René Maranda, qui représentait notamment Donald Côté, au cours de ce procès de dix mois, le plus long de toute l'histoire judiciaire du Québec, et qui serait à recommencer à zéro selon la décision rendue en no-

vembre dernier par la Cour d'appel. Et il est également le procureur de l'un des frères Dubois dans le procès qui s'instruit présentement devant le juge Claire Barrette-Joncas.

Tenu de se rendre à Ottawa, où la Couronne sera par ailleurs représentée par son procureur-chef Jean-Pierre Bonin, il a été excusé pour 24 heures, toutes les cours étant ainsi généralement les pas aux tribunaux supérieurs en pareilles circonstances.

Côté avait pour sa part été condamné à huit années de pénitence pour possession d'obligations volées au montant de \$975 000, mais le plus haut tribunal du Québec en était venu à la conclusion

que le premier juge avait commis une erreur grave en interrogeant hors cour deux jurés qui avaient certaines révélations à faire sur le comportement de deux d'entre eux et sur la conduite de l'un de leurs gardiens.

Quant à la Couronne, elle avait obtenu gain de cause en attaquant la décision du même magistrat d'ordonner un verdict dirigé d'acquiescement, quant aux accusations de conspiration et de tentative de fraude. L'accusé Benlouou, on le sait, avait été assassiné quelques mois seulement après la fin de ce marathon judiciaire, dans une maison de jeu du quartier Côte-des-Neiges.

Un avocat accusé de faux, contrefaçon, fraude et vol

Un avocat de 50 ans, dirigeant une lucrative étude légale à Sherbrooke et ayant domicilié huppé au 82 de l'avenue Holtham, à Hampstead, devra subir son procès, aux prochaines assises, sous 41 accusations différentes de faux, contrefaçon, fraude et vol totalisant près de \$80 000.

Tous ces délits ont été commis depuis le 24 septembre 1980, et ont eu comme point de départ la falsification d'un testament permettant non seulement de disposer des biens d'une défunte, mais également d'obtenir certaines sommes d'institutions bancaires, sous de fausses représentations.

Trois autres personnes sont mentionnées comme complices, à titre de conspirateurs, de Me Stanley Steinman, qui a déjà occupé un poste de procureur de la Couronne pour le district judiciaire de Saint-François. Mais ce dernier est le seul à avoir subi son enquête préliminaire, tout récemment, devant le juge Jean Falardeau. Deux de ses comparses, deux femmes, ont reconnu elles-mêmes leur culpabilité et doivent recevoir leur sentence dans quelques jours. Un troisième complice, un homme, reviendra devant la cour le 28 février pour connaître son sort.

Une vingtaine de témoins ont déposé devant le magistrat montréalais pour établir tout d'abord la falsification d'un testament fait par Mme Germaine Larose, de Laval-des-Rapides, puis l'obtention du ministère du Revenu, sous de fausses représentations, d'un permis à l'effet de disposer de ses biens.

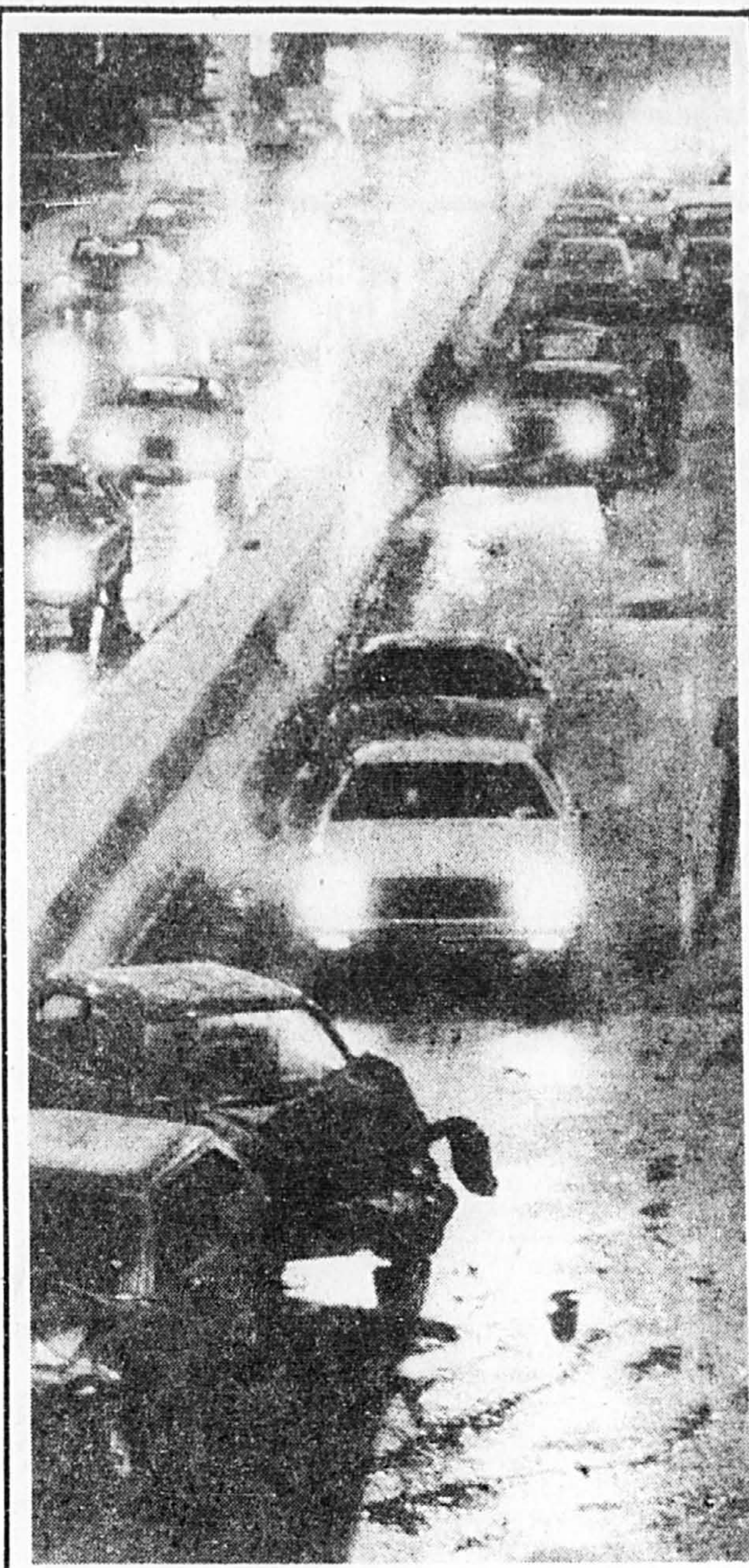
Par la suite, une somme de \$4 000 aurait été obtenue d'une succursale de la Banque de la Nouvelle-Écosse située boulevard LeCorbusier, à Chomedey, d'autres montants encore plus considérables de \$8 000 et \$30 000 de la Caisse populaire Saint-Maurice, à Duvernay, d'une tranche de \$2 500 de la succursale de la Banque Royale située au 6701, boulevard Saint-Laurent.

Le prévenu est également inculpé d'avoir frustré la Banque

Ville-Marie: sorties fermées

Le ministère des Transports du Québec avise les automobilistes que la sortie Saint-Jacques-Université de l'autoroute Ville-Marie sera fermée en direction est à compter de mercredi soir, 20h, et jusqu'à jeudi matin, 6h.

Durant cette période, les usagers du tunnel Ville-Marie devront utiliser les sorties Atwater ou Saint-Laurent/Berri. Ceci permettra à une équipe d'ouvriers de procéder à des relevés d'arpentage.



Quand la neige s'en mêle...

La chute soudaine de la température, hier soir, a rendu la chaussée très glissante et provoqué une quarantaine d'accidents sur le boulevard Métropolitain dont ce carambolage impliquant près de 40 véhicules (autos, camions et même un camion-remorque) à la hauteur du boulevard St-Laurent, en direction ouest. L'accident n'a fait aucun blessé grave.

Suspect pour le 4e meurtre

Un jeune homme qui a tenté de se suicider en se jetant devant le métro, dimanche soir, serait impliqué dans le meurtre de la jeune fille de 17 ans retrouvée étranglée, lundi, dans l'appartement d'une maison de rapport située au 5305, rue Berri. La victime, Christiane Duquette, originaire de Noranda, et logeant à l'adresse précitée, avait été portée disparue dimanche.

JEAN C. LEBLANC
AMEUBLEMENT INC.

VENTE DE JANVIER

3 DERNIERS JOURS

JUSQU'À 60% D'ESCOMPTE

JEAN C. LEBLANC
AMEUBLEMENT INC.

VENTE DE JANVIER

3 DERNIERS JOURS

JUSQU'À 60% D'ESCOMPTE

JEAN C. LEBLANC
AMEUBLEMENT INC.

* Frais de transport et de financement en sus.

5826, Plaza Saint-Hubert
Tél.: 272-1122
Station de métro Rosemont

LES NOTAIRES VOUS CONSEILLERONT GRATUITEMENT

Profitez du Salon de l'Épargne-Placements pour vous renseigner sur:

- l'achat et le financement de votre maison;
- le règlement d'une succession;
- votre contrat de mariage;
- votre testament
- la constitution d'une compagnie.

Visitez la clinique de conseils gratuits offerte par la Chambre des notaires du Québec, en collaboration avec le journal **La Presse**

PLACE BONAVENTURE
du vendredi 28 janvier au mardi 1er février

Giroux & Des Lauriers INC.

6914, RUE SAINT-HUBERT 1500 EST, RUE MONT-ROYAL 4029, RUE ONTARIO
273-2813 521-3164
METRO JEAN-TALON METRO MONT-ROYAL METRO PIE-IX

25% SUR TOUTES NOS CHAUSSURES FLORSHEIM

Pour hommes, en magasin. Fabricants canadiens de chaussures de haute qualité.

Ne manquez pas cette vente

Modèles classiques, toujours de mode, d'apparence soignée. QUANTITÉ LIMITÉE

Personnel compétent pour vous servir. Chèque personnel accepté.

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY editorialiste en chef

L'espoir du Québec: pour un moindre mal

Tous les recours sont épuisés dans le secteur public. Les derniers appels en faveur d'une médiation extraordinaire arrivent trop tard. Il ne reste plus qu'à espérer le moindre mal. Or, pour la société québécoise d'aujourd'hui, le moindre mal serait un mouvement de débrayages moins général, moins brutal, plus limité. C'est un espoir légitime qui tient en somme à la conscience sociale des syndiqués eux-mêmes. Pour s'attaquer au gouvernement, il n'est pas sûr qu'ils voudront punir ou aggraver les citoyens sans défense. Un espoir légitime qui s'accroche aussi aux pouvoirs publics: quand la marée montante atteindra les établissements de santé, il faudra bien employer des moyens plus rigoureux pour empêcher des interruptions de travail que la loi ne permet déjà pas.

Les propositions que formulait hier M. Gérard-D. Lévesque au nom de l'opposition libérale relèvent de la théorie ou de l'utopie, du moins à ce stade-ci du conflit: pour faire l'économie d'un « affrontement désastreux », il recommande la convocation d'une commission parlementaire afin d'offrir aux députés une dernière chance de sortir les parties de l'impasse. Mais le leader libéral subordonne sa proposition à deux conditions irréalisables: le front commun doit renoncer aux grèves pour l'instant et le gouvernement, surseoir à l'application des décrets. L'idée n'est pas mauvaise. Mais il fallait y penser plus tôt.

Quant à M. Robert Bourassa, il affirme avec raison que le gouvernement du Parti québécois a commis de graves erreurs dans les négociations et surestimé le consensus social. Mais, pour l'heure, il n'a pas de formule magique à proposer, pas plus qu'il n'en possédait lui-même en d'autres temps.

Les trois présidents de centrale, recevant la presse en fin d'après-midi, ont adopté une attitude volontariste qui consiste à croire qu'une chose est vraie parce qu'on l'affirme. Par exemple: le front commun se porte mieux que jamais et peut compter, à la veille des grèves, sur un très large appui de la base dans tous les secteurs. Ils ont à quelques reprises réitéré leur profonde conviction que ces débrayages illégaux obéissent à une nécessité vitale « puisque c'est la survie du mouvement syndical qui est en jeu dans le secteur public », parce que le gouvernement, qui redoute la « catastrophe » des jours prochains, a déjà créé cette catastrophe « en déchirant le contrat social québécois ».

MM. Charbonneau, Laberge et Corriveau concluent que ce large mouvement de contestation vise essentiellement à revendiquer la liberté de négociation, la protection du droit de grève et la survie du mouvement syndical. On se croirait au Chili.

Ce langage, malgré ses outrances caricaturales, serait somme toute tolérable si les travailleurs décidaient de débrayer durant 24 heures pour condamner les lois 70 et 105, pour dénoncer les méthodes du gouvernement depuis six mois. Mais ce qui est démesuré, presque absurde, c'est que le secteur public lance une « grève illimitée » et illégale, en pleine crise économique, faite par des salariés mieux payés et protégés dans l'ensemble que la majorité des travailleurs du Québec.

C'est en cela que cette grève est inutile, coûteuse, sans espoir. Une manifestation gigantesque, comme celle qui est prévue à Québec le 29 janvier, aurait largement suffi et n'aurait pas entraîné des pertes de salaire pour des milliers d'employés de l'État. Une telle réaction, massive, légale, démocratique et exempte d'inconvénients pour la population, aurait eu une portée politique contre un régime politique.

Le sentiment populaire, la conjoncture économique et la conscience sociale d'une fraction importante des grévistes plaident en faveur du moindre mal durant ces prochains jours. Plus tard, en février ou en mars, il appartiendra au gouvernement d'inventer des formules propres à rétablir un dialogue normal entre l'État et ses syndicats.

Michel ROY

Pour un nouveau mode d'arbitrage

Les maires des municipalités des Laurentides ont raison: il faut modifier l'actuel système d'arbitrage dans le cas des policiers municipaux. D'ailleurs, ils ont là-dessus l'appui de l'Union des municipalités.

Présentement, lorsque la négociation directe échoue entre une ville et son corps de police, le litige aboutit devant un conseil d'arbitrage de trois membres. La municipalité nomme son arbitre; la fraternité des policiers nomme également le sien, et comme les deux s'entendent rarement sur le choix du troisième, c'est Québec qui le choisit.

En pratique, comme il n'y a qu'un des trois membres du conseil d'arbitrage qui est « neutre », c'est lui qui décide. On a donc la décision d'un seul homme.

Et ces arbitres ne sont pas soumis à des critères très stricts. On les oblige simplement à rendre des sentences selon l'équité et la bonne conscience. Ils n'ont pas l'obligation explicite de tenir compte de la capacité de payer d'une municipalité ou d'un groupe de contribuables.

Au surplus, les maires ont l'impression, à tort ou à raison, que les arbitres « neutres » nommés par Québec ont un assez fort préjugé syndical. Les sentences qu'ils ont rendues en ces dernières années sembleraient leur donner raison. Par exemple, les policiers de Blainville ont obtenu des augmentations de 12% pour 1982 et de 9% pour 1983; ceux de Saint-Eustache, de 14,2% pour 1982 et de 11,5% pour 1983; ceux de Lachute, de 18,6% pour 1982 et de 9% pour 1983. La liste pourrait s'allonger.

Selon l'un des maires de la région, le mot d'ordre chez les policiers des Laurentides était d'obtenir la parité avec les policiers de Laval. Or, présentement, les policiers de Laval, sauf erreur, sont les mieux payés au pays, immédiatement après ceux de Vancouver.

Et le cas des Laurentides est loin d'être unique. Depuis un bout de temps, comme on a pu le voir à la lecture des journaux, de nombreuses municipalités cherchent à se débarrasser de leurs corps policiers en raison des coûts élevés qu'ils représentent. Il y a même des maires qui ont prétendu qu'on serait peut-être mieux de reconnaître le droit de grève aux policiers, convaincus qu'ils étaient qu'ils pourraient ainsi s'en tirer malgré tout à meilleur compte.

Les maires des Laurentides voudraient qu'on remplace l'actuel système d'arbitrage privé par un système public. Ils voudraient un Tribunal provincial d'arbitrage composé de spécialistes en matière de salaires et de conditions de travail de policiers et de pompiers; un tribunal dont les membres jouiraient de l'équivalent de l'indépendance judiciaire.

Ce tribunal (on ferait mieux de l'appeler « conseil ») serait sûrement préférable à ce qu'on connaît maintenant. Doté de puissants moyens d'analyse et d'évaluation, il serait en mesure de mieux asseoir ses décisions.

Comme le souhaitent les municipalités des Laurentides, la loi devrait de toute façon obliger ledit tribunal à tenir compte de la preuve faite devant lui. Il ne devrait y avoir droit d'appel devant un tribunal ordinaire, toutefois, que pour irrégularités sérieuses ou vices de forme.

Vincent PRINCE

UN FRONT COMMUN FORT ET INDIVISIBILE



Droits réservés



Gilbert Lavoie

(de notre bureau d'Ottawa)

Joe Clark demeure une véritable énigme

La répartition est classique aux Communes d'Ottawa: « Le chef de l'opposition vient de démontrer encore une fois pourquoi il n'a pas été en mesure de compléter ses examens de droit ». Et vlan! Les libéraux viennent d'asséner un autre coup à l'amour-propre du chef de l'opposition. Les députés du gouvernement rigolent, les conservateurs observent un silence gêné, et Joe Clark rougit... un moment.

Quelques minutes plus tard, il se lève et revient à la charge, comme si de rien n'était, sans rancune apparente, mais avec la même efficacité. Jamais il ne répond aux attaques personnelles.

C'est ce sang-froid incroyable qui impressionne le plus les partisans et adversaires du chef conservateur. « Je ne l'ai jamais vu se fâcher », explique un de ses proches collaborateurs. Ses critiques admettent volontiers leur étonnement devant ce trait de personnalité: « J'en suis venu à la conclusion qu'il n'a aucune fierté », soutient l'un de ses adversaires à la direction du parti. « Là où tous les autres auraient abandonné depuis longtemps, Clark continue de prendre les pires humiliations sans maugréer. À long terme, cela lui donne une force incroyable ».

D'autres ne sont pas d'accord, et affirment que M. Clark est plus affecté qu'on ne le pense par toutes ces blagues à son endroit: « Il me fait penser à un boxeur qui a trop pris de coups. Il est incapable de réagir », affirme un autre membre influent du parti.

Après sept ans à la direction des conservateurs, Joe Clark continue d'être une énigme. S'il passe avec succès le test du congrès de Winnipeg, vendredi, et s'il devient premier

ministre d'ici deux ans, les médias seront les premiers à se rallier derrière le pouvoir. Ils en feront un héros, celui qui aura su, à force de courage, d'acharnement et de détermination, survivre aux divisions de son parti, et lui redonner le pouvoir. S'il passe le test de Winnipeg et perd la prochaine élection fédérale aux mains d'un John Turner, comme le soutient Gallup, il sera perçu comme un « parasite politique », celui dont l'entêtement aura mené le parti jusqu'à la défaite. Et s'il est défait vendredi soir à Winnipeg, il sera vite oublié.

Mais qui donc est Joe Clark, ce jeune politicien qui, à 43 ans, a déjà été chef de l'opposition pendant six ans et premier ministre pendant neuf mois?

Tous s'entendent sur une chose: il n'est pas un leader naturel. On ne voit pas les députés conservateurs s'assembler autour de lui à son arrivée au caucus, comme les libéraux le font avec Pierre Trudeau, pour lui quêter quelques moments de discussions. Un voyageur de commerce, qui a eu le privilège de passer une heure à ses côtés l'automne dernier au cours d'un vol entre Ottawa et Toronto, a réussi la prouesse peu commune de faire semblant de ne pas le reconnaître. « J'ai senti qu'il faisait des efforts pour m'amener à discuter politique et signaler ainsi sa fonction de chef de parti, mais je m'en suis tenu à lui parler de sports, ce qui ne l'intéressait guère », a-t-il raconté à LA PRESSE.

Les anecdotes de cette nature tendant à ridiculiser le chef conservateur ne manquent pas. Mais pour lui rendre justice, il faut reconnaître que les gaucheries qu'on lui reproche

remontent à ses premières années à la tête du parti. Sept ans plus tard, Joe Clark a vieilli. Il n'a plus la chevelure ébouriffée de 1976 ou la coiffure à la Sir John A. Macdonald de 1978, et il a l'air confortable dans sa peau.

Malgré tout, il demeure un sujet de controverse. On lui reproche encore son image, mais la plupart des observateurs s'entendent pour dire que ce n'est plus son véritable problème. Joe Clark n'a pas encore persuadé les Canadiens qu'il a la force nécessaire pour diriger son parti et éventuellement le pays.

Ses adjoints ont été ébahis de le voir inviter Peter Pocklington au petit déjeuner l'autonomie dernier. « Pocklington vient ici pour annoncer qu'il veut remplacer Joe Clark, et ce dernier l'invite à la maison... c'est à n'y rien comprendre », a lancé un membre influent du parti. De la même manière, plusieurs lui ont reproché d'avoir participé à la conférence de presse au cours de laquelle Brian Mulroney a annoncé qu'il se ralliait au leader, avant les Fêtes. « Le leader n'avait pas à participer à cette comédie », explique-t-on au quartier général du parti, à Ottawa.

Joe Clark se veut l'homme du compromis. « J'amène les gens à travailler ensemble », a-t-il affirmé en 1978. Force est de constater qu'il n'a pas encore atteint ce but au sein des conservateurs.

Ce n'est peut-être pas sa faute, mais peu importe: il sera célébré s'il sort vainqueur de cette épreuve, et il sera dénoncé s'il en sort perdant. C'est le pari qu'il a pris en sollicitant la direction de son parti en 1976.

La vérité du député Bisailon

M. Guy Bisailon, député à l'Assemblée nationale, autrefois élu sous la bannière péquiste, a remis sa carte de membre à son parti. Le geste était plus symbolique qu'autre chose: déjà, depuis quelque temps, M. Bisailon avait pris ses distances face au Parti québécois. Il avait critiqué le gouvernement au point de désirer le voir remplacé par un autre, fût-ce un gouvernement libéral; et il avait tenu pour responsable de son désaccord le premier ministre et chef du Parti québécois, M. René Lévesque. Que M. Bisailon dise tout haut qu'il ne se sent plus associé idéologiquement à ce parti ne surprendra personne: on l'avait entendu murmurer son sentiment à diverses reprises depuis quelques mois.

M. Bisailon exprime ainsi une liberté qui fait plaisir à voir. L'esprit de collégialité est nécessaire, mais l'expression de la liberté l'est tout autant. Aucun membre d'un parti n'a le droit de renier ce qu'il pense et ce qu'il est au nom d'une unanimité factice qui ne peut tromper les autres que bien peu de temps.

En fait, la population respecte toujours les élus qui ont l'audace de manifester leur désaccord face à une politique de parti. C'est ainsi que Mme Louise Hamel, par exemple, a conservé le respect des membres du Parti québécois, de son caucus et de ses électeurs, en exprimant son opposition aux dernières lois concernant la Fonction publique. On peut être solidaire d'une position globale sans accepter tous les cheminements qui mènent au but.

Le problème que pose M. Bisailon est pourtant différent. Car sa position ne manifeste pas un cheminement différent pour parvenir à un but commun; elle exprime la recherche d'un autre but ou, tout au moins, d'une démarche totalement différente pour atteindre un but qui serait semblable. M. Bisailon ne peut plus s'identifier ni aux politiques de son parti ni aux membres qui le composent ni même à son chef. Il ne remet pas en cause un cheminement, il le refuse et condamne ceux qui le soutiennent. Il va de soi que M. Bisailon rejette maintenant tout du Parti québécois.

La situation pose une interrogation sérieuse qui dépasse évidemment la discipline de parti. Il s'agit de savoir si un député, élu pour sa personnalité mais tout autant pour le parti qu'il représente, a le droit de se dire encore porte-parole de la population quand il renie expressément le parti qu'il défendait.

Bien sûr, les électeurs du comté de Sainte-Marie connaissent la personnalité, le talent, le dévouement et même la personne de M. Bisailon. Mais le débat ne peut se faire au plan de la personne, il doit se faire à celui des principes: un député élu représente-t-il une idéologie que sa propre personne. Plus que cela: aux dernières élections, dans le contexte d'hier et encore d'aujourd'hui, un député représentait une option précise. À partir du moment où il la renie, sinon dans sa fin ultime mais au moins dans tous les moyens pour y parvenir, au point de renier son engagement envers des moyens connus, un député peut-il considérer qu'il sert honnêtement ses électeurs? Très probablement non.

Les membres de l'exécutif de l'association péquiste du comté Sainte-Marie croient, eux, que l'ensemble des électeurs devrait avoir le droit de se prononcer sur cette question. Car il s'agit concrètement de savoir si M. Bisailon représente encore la majorité des électeurs de Sainte-Marie. Et pour le savoir, il faut une élection, rien de moins.

Bien sûr, on peut rappeler tel ou tel député qui prenait ses distances face aux politiques de son parti sans se sentir obligé d'afficher son désaccord. Et c'est parfois seulement après une démotion ou un scandale qu'on peut apprendre les dissensions existant entre les membres d'un cabinet ou d'un caucus. M. Bisailon, lui, a choisi la totale honnêteté; d'abord, en démissionnant du caucus, ensuite, du parti. On ne peut lui en demander davantage.

Pourtant, oui. Il lui reste à démissionner de son poste et de se représenter sous la bannière de ce qu'il défend présentement. Au nom de sa vérité.

Jean-Guy DUBUC

On n'a pas le droit de donner davantage.

Quand tous les Québécois s'appauvrissent de 6%, ils n'ont pas les moyens de permettre à leurs employés de s'enrichir.

Le Québec traverse actuellement sa pire crise économique depuis la Grande Dépression des années 30. On compte présentement 435 000 chômeurs au Québec. 600 000 personnes en sont rendues à dépendre de l'aide sociale; au cours de l'année dernière, 89 000 emplois ont été perdus.

Aucun syndicat, aucune centrale syndicale ne pouvait s'attendre à ce que les négociations 1982 du secteur public soient exemptées des rigueurs de la crise.

Plus de la moitié du budget du Québec est consacré au traitement des employés de l'État. Les Québécois ne peuvent ni ne doivent payer plus alors que le Gouvernement se doit, avant tout, d'aider les plus démunis. Il était donc inévitable que les rémunérations payées à même les impôts des contribuables soient révisées.

Cependant, tout au long de ces négociations, le Gouvernement s'est employé à protéger les plus bas salariés, à faire en sorte que les efforts demandés soient proportionnels au revenu de chacun.

Nous sommes bien conscients de la sévérité du virage que la nouvelle réalité économique du Québec impose aux organismes syndicaux et aux salariés qui ont été longtemps et légitimement habitués aux libéralités de l'État-employeur.

Heureusement, il semble que l'économie ait des chances de connaître bientôt une légère atténuation des rigueurs de la crise. Certains signes favorables commencent à poindre: les taux d'intérêt baissent, l'inflation ralentit et l'on prévoit une faible croissance de la production en 1983. Il faut que tous travaillent ensemble à garantir et accentuer la reprise.

Pour sa part, le Gouvernement doit maintenant consacrer le meilleur de ses énergies et de ses ressources au redémarrage de l'économie, au soutien et à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les chômeurs qui ont dramatiquement besoin qu'on s'occupe d'eux.

Il faut que les employés de l'État acceptent que le Gouvernement accorde maintenant au moins autant d'attention aux 435 000 chômeurs du secteur privé qu'il en a accordé aux 335 000 travailleurs du secteur public.

C'est ensemble que nous devons nous attaquer à cette tâche.

René Lévesque

Aux Affaires sociales

Un défi:

La population du Québec vieillit. Ses besoins en matière de soins et de services de santé se modifient sans cesse. Par ailleurs, depuis plusieurs années, les Québécois ont consenti un effort important pour se doter d'équipements de qualité et de personnels compétents dans ce domaine.

Il n'est pas question de se défaire ni des uns, ni des autres. On doit pouvoir ajuster les services de santé aux besoins de la population, sans pour autant que les salariés de ces services perdent leur emploi. C'est ce à quoi le Gouvernement s'est employé.

Des avantages:

Les salariés du réseau des Affaires sociales du Québec, quelle que soit leur catégorie de travail (infirmière dans un centre hospitalier, technicienne en assistance sociale dans un CSS, préposé aux bénéficiaires dans un centre d'accueil, secrétaire dans un CLSC, etc.), bénéficient d'un régime de sécurité d'emploi et de revenu qui n'a pas son égal dans le secteur privé nord-américain.

Un employé possédant deux ans d'ancienneté et titulaire de poste mis à pied par suite d'une réorganisation administrative est assuré de toucher:

- une indemnité équivalente à son plein salaire,
- y compris les augmentations prévues,
- plus une gamme complète d'avantages sociaux: assurance-maladie, assurance-salaire, régime de retraite, vacances, etc.,
- tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas été remplacé dans un poste comparable,
- dans un rayon n'excédant pas 50 km de son domicile ou de son ancien lieu de travail.

Si, de sa propre initiative, cet employé décide de quitter le secteur des affaires sociales, il a droit à une somme équivalente à six mois de salaire, à titre de paie de séparation.

À l'Éducation

Un défi:

Depuis quelques années, des changements majeurs s'opèrent dans notre société, amenés par l'introduction de technologies nouvelles et les développements constants de la recherche.

Sans cesser de maintenir la qualité de l'enseignement, le monde de l'éducation est actuellement en train de se transformer en profondeur pour s'ajuster à ces changements et préparer le Québec aux défis de l'an 2000.

Des avantages:

Les travailleurs du secteur de l'éducation jouissent de conditions de travail fort avantageuses: minimum de deux mois de vacances pour les enseignants, minimum d'un mois pour les autres personnels, régime de retraite indexé, régime d'assurance-salaire pendant deux ans, subventions de formation et de perfectionnement, congé de maternité de vingt semaines sans perte de traitement.

De plus, malgré la diminution du nombre d'élèves, la sécurité d'emploi est maintenue pour les enseignantes et les enseignants du Québec et des mesures spéciales d'aide ont été prises à l'intention de ceux et celles qui sont mis en disponibilité:

- un minimum de 80% du salaire la 1^{ère} année, de 50% les années subséquentes;
- possibilité de travail à mi-temps sans perte de droit;
- possibilité d'obtenir un an de congé après quatre ans de travail à 80% du salaire;
- retraite anticipée pouvant aller jusqu'à cinq ans sans perte de bénéfice;
- allocation pouvant atteindre jusqu'à un an de salaire versée à tout employeur du secteur privé qui retient les services d'un enseignant en disponibilité.

Dans la Fonction publique

Un défi:

La société québécoise est extrêmement diversifiée. Ses besoins sont aussi variés que multiples. C'est afin d'assurer les services nécessaires à sa population que le Québec s'est doté, avec les années, de personnels compétents sans cesse plus nombreux et mieux équipés.

Or, la capacité de payer des Québécois ne s'accroît plus alors que ses besoins continuent de se multiplier. En exerçant une meilleure gestion des ressources humaines et financières de la Fonction publique, on doit pouvoir réussir à en améliorer la productivité et la performance, et ainsi accroître la qualité et le nombre des services aux citoyens.

Des avantages:

En plus de la pleine sécurité d'emploi, les employés permanents de la Fonction publique qui sont en surplus jouissent d'une stabilité géographique de six mois. C'est-à-dire qu'au cours de cette période, ils se verront offrir un autre poste à l'intérieur d'une limite de 50 km de leur domicile. Après six mois, ils peuvent être réaffectés à l'extérieur de cette limite, si nécessaire.

En outre, les employés de la Fonction publique québécoise bénéficient de conditions de travail avantageuses:

- quatre semaines de vacances après un an de service;
- possibilité de vingt jours continus de congé sans solde dans l'année courante;
- treize jours fériés garantis et payés;
- congé de maternité de vingt semaines;
- horaire de travail de trente-cinq heures, (38¼ heures pour les ouvriers);
- régime d'assurance-salaire de deux ans;
- régime de retraite indexé.

Ce sont les contribuables québécois qui payent la somme des salaires et des conditions de travail des 335 000 employés du secteur public.

Déjà assurés de la sécurité d'emploi et déjà mieux rémunérés dans l'ensemble que les travailleurs du secteur privé, les employés du secteur

public comptent parmi les citoyens les mieux protégés face à la crise actuelle.

Dans bien des cas, leurs conditions salariales continueront même de s'améliorer au cours des prochaines années.

- **Tous et chacun des employés du secteur public auront bénéficié, au cours de cette année (de juin 1982 à juin 1983) d'une augmentation de revenu et ce, malgré la diminution temporaire de trois mois.**

- **Tous les employés permanents actuels du secteur public sont assurés de la sécurité d'emploi.**

- **Pour les trois prochaines années, la somme consacrée uniquement au salaire et aux avantages sociaux des employés de l'État s'élèvera à 38 milliards \$. Ceci représente 48% du budget du Québec. 2 000 \$ par année pour chaque citoyen.**

En toute justice,
**le Gouvernement
pouvait-il faire plus?**

La «coupure» de 20%... qu'en est-il exactement?

Il ne pouvait en être autrement.

Les syndicats ayant refusé la réouverture des conventions en juin dernier, le Gouvernement s'est vu dans l'obligation de procéder, après l'expiration de ces conventions, à la récupération d'une bonne partie de l'augmentation de salaire versée en juillet 1982 et que le budget des Québécois ne peut pas supporter.

Elle ne touche pas tout le monde.

Précisons que cette récupération de 19,45% ne touche même pas la moitié des effectifs, mais

uniquement ceux qui gagnent plus de 22 372 \$. Quant aux autres, ils sont affectés à des degrés divers: 15, 10, 5%, ou pas du tout. En effet, plus de 56 000 employés, les plus bas salariés, ne sont pas du tout touchés et conservent en totalité leur augmentation de juillet dernier.

Elle prend fin en mars.

20% sur trois mois, c'est en fait 5% sur une base annuelle. Dès le 1er avril 1983, les salaires seront réajustés à ce qu'ils étaient le 30 juin dernier. De plus, ceux qui gagnent moins de 37 088 \$ toucheront une augmentation pouvant atteindre 11,7%. Enfin, au 2 avril 1983, les ouvriers bénéficieront d'une augmentation particulière de 2%.

Une grève ne donnerait rien... de plus.

Ce n'est pas en privant la population de ses services publics qu'on la rendra plus riche. Une grève ne fera pas apparaître des ressources financières là où elles ne sont pas disponibles.

Alors pourquoi une grève? Personne n'y gagnera.

L'économie québécoise fonctionne au ralenti. Elle semble actuellement pouvoir être remise sur le sentier de la croissance. Ce n'est pas le temps de la paralyser. Dans le contexte actuel, une grève du secteur public ne ferait que compromettre cet élan dont tout le monde a besoin.

Non, une grève ne réglerait rien.

Une grève dans les services publics serait illégale et ne saurait être tolérée. Les syndiqués et les organismes syndicaux qui feraient la grève se

placeraient ainsi dans un contexte d'illégalité et risqueraient d'encourir des sanctions très sévères.

La semaine dernière, dans un ultime effort pour éviter le plus stérile des affrontements, le Gouvernement acceptait pourtant:

1. de retarder d'un an les réductions de revenu pour les enseignants mis en disponibilité;
2. de plafonner les autres mises en disponibilité à l'Éducation et aux Affaires sociales et;
3. de réexaminer avec les syndicats les conditions salariales de la troisième année de la convention.

Les travailleurs du secteur public ont un choix à faire: entretenir l'illusion coûteuse que, par la grève, ils peuvent améliorer encore leur position ou aider maintenant les autres à améliorer la leur.

POUR OU CONTRE LA CENSURE? Porno et télé payante

J'ai été profondément déçue par l'article de Lysiane Gagnon du 20 janvier, intitulé «Ou commence la censure?». Ses arguments contre la censure m'ont paru maigres, voire empreints d'une amertume qui révèle la frustration d'une certaine génération à une époque de forte répression sexuelle. A mon avis, Mme Gagnon pose mal la question. La présentation de films pornographiques à la télévision payante comme ailleurs, si elle équivaut à une forme de liberté d'expression qu'il faut préserver comme toute liberté de presse ou toute liberté en matière culturelle, ne vaut que si elle ne s'acquiert pas au détriment d'un groupe d'individus ou de qui que ce soit.

Or, je ne suis pas la seule qui ne se sente pas «libre» quand je me promène dans la rue et qui se sente agressée continuellement par toutes sortes d'images qui ne correspondent pas à l'idée que je me fais de la femme. Que notre Bureau de surveillance du cinéma soit l'un des plus libéraux en Amérique n'est pas à mes yeux «un titre de gloire et de fierté». Il est libéral parce qu'il a une certaine conception de la liberté qui est celle de ceux qui en font partie. Par ailleurs, les gouvernements n'ont pas encore compris que cette liberté de présenter des films, de publier des revues ou autre matériel

pornographique déforme tristement et dangereusement l'identité des femmes. A vrai dire, elle correspond aux valeurs d'une société qui tolère bien ce qu'elle veut tolérer (le viol étant par exemple le crime le moins puni au Canada) et qui invite les femmes à s'autocensurer continuellement (elles ne disent pas qu'elles se font battre parce qu'elles sont dépendantes économiquement et psychologiquement et elles ne disent pas qu'elles se font violer parce qu'elles seraient traitées de provocatrices). DE QUELLE LIBERTÉ D'EXPRESSION PARLE-T-ON?

La pornographie, qu'elle soit filtrée par une aurole de virginité à la David Hamilton ou dévoilée au grand jour dans tout son mépris du corps de la femme comme dans le «hardcore» où l'on voit des femmes se faire mutiler, ou encore dans la porno «snuff» où les femmes sont carrément démembrées et tuées, véhicule le même message: la femme est un objet de plaisir, un OBJET du prêt-à-baiser et du prêt-à-jeter. Ce sont ces images qui justifient une conception de la femme faible, victime, aimant se faire dominer et toujours prête à assouvir le plaisir des hommes: «Les femmes dans le fond ce sont toutes des salopes, elles aiment ça.» Argument qui justifie le viol ou le fait de battre

une femme parce qu'elle ne veut pas, parce qu'elle n'est pas «disponible».

Mme Gagnon souligne d'autre part, que c'est l'affaire des gens de regarder ces films (la télévision payante ne constitue pas, après tout, un service public) et que «l'Etat n'a pas à se mêler des fantasmes des gens». Or, d'après moi, les films diffusés par Premier Choix ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan de la porno, et qu'un exemple dont on a beaucoup parlé dans les journaux, au grand plaisir des propriétaires, pour soulever un problème d'ordre plus général. Les gens n'ont pas les fantasmes qu'ils veulent mais bien les fantasmes que l'on veut bien qu'ils aient. Et ces fantasmes sont véhiculés en premier lieu par les images qu'on leur présente à la télévision, que ce soit à travers la publicité, les films, les téléromans ou autres.

Par ailleurs, les féministes progressistes ou les femmes tout court qui sont pour la dignité et le respect des femmes ne font pas le jeu de la droite en réclamant la censure comme le dit Mme Gagnon. Au contraire, c'est plutôt la gauche (les hommes de gauche d'une certaine génération) qui récupèrent la pornographie au nom d'une certaine liberté d'expression

faisant bien leur affaire. De plus, mêler la censure de la porno à la censure des «Fées ont soif» m'apparaît être un raccourci plutôt dangereux. La pièce a été interdite parce qu'elle laissait la parole aux femmes. Dans la pornographie, les femmes n'ont justement pas cette PAROLE.

Finalement, la solution de Mme Gagnon résidant dans l'éducation des enfants et la transformation des rapports entre hommes et femmes (qui, selon elle, respecte toutes les libertés) est utopique puisque cette éducation et ces rapports sont conditionnés par de multiples facteurs, dont la télévision est l'un des principaux agents de notre civilisation de l'image. Cette utopie est la même que celle de dire que nous vivons dans une société démocratique. En tant que FEMME, et en tant que JEUNE FEMME, je n'ai pas le DROIT au travail que je veux et je n'ai absolument aucun pouvoir dans cette société. Tout au plus, ai-je le droit d'écrire des lettres aux lecteurs, droit qui, je crois, a beaucoup moins d'impact que celui de Premier Choix de diffuser des films pornos. Et cela, je ne l'ai pas choisi.

Hélène DESROSIERS
Montréal

Donnons priorité à l'éducation plutôt qu'à la censure

Mme Lysiane Gagnon,

Je suis entièrement d'accord avec vous au sujet de certains principes qui guident l'actuelle campagne contre la pornographie. Le mouvement féministe se trompe s'il croit pouvoir briser le sexisme de la pornographie dominante avec pour arme principale la censure. Il serait temps que les mentalités de gauche apprennent le courage et la patience de la liberté plutôt que de contribuer à l'autoritarisme montant.

Pourtant, les sentiments qui inspirent ce mouvement sont légitimes et démontrer ces erreurs ne suffit pas à mieux l'orienter. On vous accusera de faire le jeu de Playboy et les autres; ce sera injuste mais on n'aura pas tout à fait tort.

L'intolérable, en effet, n'est

La clef de l'hypocrisie des adultes

La chose la plus comique que j'aie vue au sujet de la télé payante est que, pour empêcher les enfants de regarder les films érotiques quand les parents sont partis il se vendra une clef pour bloquer le fonctionnement. Et si, tout simplement, on ne s'abonnait pas à la télé payante, est-ce que ce ne serait pas mieux? S'il vous en faut absolument c'est parce qu'il y a quelque chose dans votre éducation et votre comportement qui cloche.

Vous savez depuis toujours que les interdictions entraînent les abus. Donc, pour éviter les disputes, voici ma suggestion: s'il n'y a pas de films érotiques à regarder il n'y aura pas d'interdiction non plus?

Françoise SARRAZIN
Rosemont

pas que la télé payante offre une production porno à ceux qui en veulent, mais que les gouvernements ne font strictement rien pour éduquer le peuple dans le sens d'un érotisme égalitaire et sans hypocrisie. Nous devons suggérer au mouvement féministe de travailler à la mise sur pied d'un programme concret de réformes, comme:

— introduire sans attendre l'éducation sexuelle à l'école dans tout le pays,

— subventionner des groupes de professionnels compétents pour la réalisation d'émissions télévisées régulières et encourager matériellement les artistes de toute discipline à créer des oeuvres aussi intelligentes qu'imaginatives sur le sujet,

— interdire l'affichage public provocateur, l'étalage qui impose des images dégradantes en agressant les yeux et l'esprit,

— élaborer un code d'éthique avec les principaux groupes sociaux en donnant une place prépondérante aux organismes féminins et faire des pressions idéologiques sur les industries de la publicité et de la porno,

— établir clairement en termes légaux la limite à partir de laquelle la censure se doit d'intervenir pour condamner l'incitation à la haine et à l'agression, etc...

Evidemment, là-haut on invoquera l'argument du capital qui ces temps-ci serait bien pauvre et ferait bien pitié à force de ne pas pouvoir exploiter les humains en toute liberté, mais j'ose malgré ce dieu d'or et d'acier espérer qu'un jour la lucidité deviendra un exercice normal de l'esprit collectif!

Paul LEVASSEUR
Montréal

Le corps, maison de Dieu

Tout ce qui s'est dit ces derniers jours sur la place publique au sujet des films pornographiques — en particulier sur ceux qui seront éventuellement destinés à la télévision payante — m'amène aux considérations suivantes.

Je me dis d'abord que le corps — comme l'esprit et le coeur — de chaque humain est la demeure de Dieu. En effet, la raison elle-même nous oblige à reconnaître que nous sommes tous la propriété de Dieu — et donc que ce corps et l'amour qui fait vivre chacun doivent être traités avec un infini respect. Il faut aussi se rappeler que Jésus a élevé l'amour conjugal à l'éminente dignité de sacrement. Et ce fait doit être pris en considération non seulement par les croyants, mais par tout homme et toute femme. (...)

Je me sentirais coupable de ne pas dénoncer, après beaucoup d'autres, tous les marchands d'érotisme et de pornographie. Je trouve que ces malheureux égarés font le jeu pervers de Satan: L'auteur du mal ricane quand il voit l'homme polluer non seulement la nature, mais encore les esprits et les coeurs. La terre des hommes et de Dieu — ne doit pas être une machine à faire des morts — spirituels et matériels — mais un instrument à produire des saints.

Bravo aux femmes qui savent agir pour défendre leur dignité et leur honneur comme aussi la dignité et l'honneur des hommes!

Paul-Émile JUTRAS
St-Hyacinthe



Le vice-président de la programmation française de «First Choice», M. Gilles Ste-Marie, et le président de cette société, M. Don McPherson.

«L'AMÉRIQUE CRAQUE!»

M. Gilles Sainte-Marie
Directeur général de «Premier Choix»

Monsieur,
Le 13 janvier vous avez été interviewé à Radio-Canada. Quelle lumière de civilisation! Vous offrez d'abord aux spectateurs de la pornographie douce et du sport. A l'intervieweur qui vous disait que Playboy était américain, vous avez répondu que c'était international. On le vendait en France. Vous avez continué en notant que les Américains n'étaient pas nationalistes.

Vraiment, serait-ce la naïveté qui vous fait parler ainsi? Tout le monde sait que les Américains

sont impérialistes, avec la technologie au service du pouvoir et tous les moyens de communication, ils nous amènent sur la pente douce de la décadence. Monsieur Sainte-Marie, vous n'êtes pas sans savoir que l'Amérique craque! Pourquoi prendre ce chemin?

Nous qui luttons pour notre enracinement culturel, il me semble que, comme intellectuels, nous avons des devoirs envers notre société. Vous pourriez importer ce qu'il y a de positif des Etats-Unis. Une société de droit à la porno, (...) ne saurait apporter que du libéralisme et non la liberté. J'attends une réponse.

Jacqueline DUGAS
Montréal

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

Un médecin peut-il rédiger en anglais un rapport médical?

Le cas du Dr Carl Sutton, poursuivi par la Commission de surveillance de l'Office de la langue française pour avoir rédigé le rapport médical d'un patient en anglais, soulève des questions fondamentales et importantes (voir les articles dans la Gazette, LA PRESSE et Le Devoir en date du 19 novembre 1982).

Le Dr Sutton, un chirurgien orthopédiste, fut retenu en 1980 par un patient qui avait subi des blessures dans un accident de travail, pour l'examiner et soumettre un rapport à la Commission des accidents de travail. Le Dr Sutton soumit le rapport en anglais, conformément à la procédure en vigueur depuis plusieurs années au Québec selon laquelle ces rapports sont rédigés dans la langue (française ou anglaise) la mieux connue du rédacteur. Lorsque son patient, monsieur Gérard Buisson, lui demanda de traduire le rapport en français, le Dr Sutton lui répondit qu'étant donné la nature technique de ce rapport, il ne pouvait le traduire. A ce moment-là, l'avocat de monsieur Buisson lui conseilla d'en appeler à l'Office de la protection du consommateur, qui référé le cas à la Commission de surveillance. Le Dr Sutton en retour informa la Commission qu'il pouvait faire traduire le rapport moyennant des frais de \$87,25. La Commission convoqua alors le Dr Sutton en audience, basant son action sur l'article 30 de la loi 101 qui dit que «les membres d'une corporation professionnelle doivent faire le nécessaire pour dispenser leurs services dans la langue officielle».

Ce qui est important dans l'article 30 c'est la façon de l'interpréter. Personne n'a d'objection au principe que les membres des professions qui offrent leurs services au public devraient pouvoir communiquer en français. Lorsque monsieur Buisson se présenta chez le Dr Sutton, ce dernier lui parla en français, procéda à l'examen médical en français et communiqua par la suite avec lui en français. Mais lorsqu'il rédigea son rapport à la Commission des accidents de travail, le Dr Sutton choisit de le faire en anglais, la raison étant que, pour une cause légale concernant la santé d'une personne, son employeur et la Commission, il était important que le spécialiste consulté soit certain de l'exactitude de son rapport, exactitude impossible quand l'auteur ne maîtrise pas la langue et ses subtilités techniques. Laissez-moi vous donner un exemple.

Je suis un professionnel de l'enseignement, et bien que mon français est loin d'être parfait (je confonds souvent l'ordre des pronoms et mon emploi du subjonctif laisse à désirer) je me débrouille en français ou en anglais lorsque je parle aux étudiants ou à mes collègues. Mais si on me demande d'écrire une lettre de recommandation importante pour un étudiant, ou un rapport sur un livre soumis pour publication, je le fais en anglais, même si la personne à qui je soumet la lettre ou le rapport est francophone. La raison en est que je ne crois pas que mon français écrit soit suffisamment bon pour exprimer précisément ma pensée et je ne veux pas que la personne pour qui j'écris soit lésée parce que je n'ai pu m'exprimer correctement.

Un cas similaire, dans lequel la précision et le manque d'ambiguïté sont très importants, serait un rapport rédigé par un ingénieur pour un pont, ou par un architecte pour une construction. Il a toujours été sensé, et demeurera sensé, que les rapports techniques comme ceux-là soient rédigés dans la langue que le spécialiste maîtrise le mieux. Si une traduction s'avère nécessaire, on peut aisément l'obtenir, et les frais de traduction font partie des honoraires chargés par le spécialiste.

Ces considérations devraient prévaloir dans le cas du Dr Sutton. Il a rédigé le rapport de bonne foi, ignorant que plus tard on lui demanderait d'en faire une traduction. Lui demander d'assumer les frais serait aussi injuste que de demander à un ingénieur de fournir une traduction gratuite de son rapport une fois ce dernier rédigé.

Ce sont là les aspects légaux de la situation tels que je les vois. Mais, comme en tant d'autres cas, ce ne sont pas les aspects légaux qui sont les plus importants. Si le Dr Sutton avait simplement expliqué l'essentiel de son rapport à M. Buisson en français, et si M. Buisson et son avocat en avaient été satisfaits sans demander une traduction écrite formelle, alors cette cause n'aurait jamais été entendue. Si les Québécois peuvent continuer d'observer la coutume traditionnelle concernant les rapports techniques qui veut que les spécialistes témoignent et écrivent dans la langue qui leur est la plus familière, nous aurons économisé énormément de temps et de frais qui autrement auraient dû être dépensés en traduction. (...)

Storrs McCALL
Université McGill

Coiffeurs et coiffeuses

M. Michel Girard
LA PRESSE

Cher monsieur,
Le titre d'un article paru dans LA PRESSE du 8 janvier 1983 proclamait: «C'est le grand désordre dans l'industrie de la coiffure». Il aurait fallu ajouter: «pour dames».

Les problèmes dont vous faites état sont dus au peu d'intérêt des employé(es) de la coiffure pour dames qui, souvent sous la pression de certains employeurs, ont délaissé leur association et laissé tomber le Comité paritaire ainsi que le décret qui régissait la coiffure pour dames.

Or, sans décret ni inspecteurs, comment voulez-vous contrôler tous ces salons clandestins? Comment voulez-vous émettre des carnets d'apprentis et cartes de compétence si vous n'avez pas un bureau d'examineurs dûment structuré pour une classification juste et raisonnable?

Pourtant, vous aviez tout cela il y a 6 ou 7 ans et vous l'avez laissé tomber. À qui la faute?

Nous de la coiffure pour hommes sommes structurés et, malgré les réticences de certains employeurs qui n'aiment pas payer trop de commission à leurs employés, nous avons tout cela. Il est vrai qu'il y aurait de l'amélioration à apporter au statut du coiffeur, ainsi qu'à notre décret que nous sommes à négocier présentement, mais la perfection n'est pas de ce monde.

Il y aurait un remède qui simpli-

fierait bien des choses. Vous avez en fidéocomis, au ministère du Travail, le montant des avoirs que possédait votre comité paritaire lors de sa dissolution. Il suffit que les employés de la coiffure pour dames se forment une nouvelle association syndicale afin de remettre sur pied un nouveau décret négocié et, ainsi, régulariser votre situation.

Nous de la Corporation des employés coiffeurs pour hommes, il nous ferait plaisir de collaborer avec vous afin d'améliorer votre statut. Ainsi, nous pourrions peut-être en venir à une «super carte de compétence» qui engloberait les deux professions.

Gérard AUCLAIR, sec.-trés.
La Corporation des employés coiffeurs pour hommes de Montréal

la presse
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	285-7202
COMPTABILITÉ		285-7306	
Gratuit		Vacances, voyages	
Ann. classées		285-7265	
		Carrières et professions, nominations 285-7320	

Dumoulin TV INC.

DERNIÈRE CHANCE POUR GARANTIE 5 ANS*

*JUSQU'AU 31 JANVIER 1983

STRVX4

Legato linear

RÉCEPTEUR SONY À ACCÈS DIRECT
Synthronisé à mémoire et/ou à balayage 40 W./voix (RMS), 0,008% distorsion harm. totale

Télécommande — écran 15 pouces — 105 canaux — câble compatible KV-1547

SONY

NOUS SOMMES TOUT PRÈS à 2 rues de Métropolitain à 2 pas du métro Jarry

783, MISTRAL coin 8250 St-Hubert
388-4777 ou 388-4636

SÉCURITÉ ET CONFORT

Enfin RESPIREZ PROPREMENT!
HUMIDIFICATEUR B-80
humidifie ventille rafraichit

Pour la maison et le bureau
• Dessiné et construit pour préserver la santé et les effets mobiliers
• Humidifie l'air tout en amassant une grande partie de la poussière en suspension dans l'air.

VENTE - LOCATION - RÉPARATION
ÉQUIPEMENT MÉDICAL

849-2407 Heures d'offices: du mardi de 10h à 17h30, ven. de 9h à 13h00

4338 ST-DENIS MTL

Regent St-Pierre
C. MARTIN JR

Ce sont les profs de cégep qui ont le plus à perdre

■ QUÉBEC — Bien plus pénalisés que tous les autres employés de l'Etat par les décrets imposés par le gouvernement, les professeurs de cégep seront également ceux qui auront le plus à souffrir de la grève.

Non seulement parce qu'étant les premiers à cesser le travail, ils ont toutes les chances d'être aussi ceux qui seront en grève le plus longtemps. Mais aussi parce que, contrairement à leurs collègues du Front commun, ils renonceraient alors à leur meilleur salaire et non à un salaire coupé souvent de 20 p. 100.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Pour comprendre la situation particulière de ces enseignants, il faut rappeler que les coupures de salaires imposées aux employés de l'Etat au cours des trois premiers mois de 83 visaient à reprendre les sommes qui leur avaient été versées au cours des six derniers mois de 82. Ces sommes résultaient d'une augmentation de salaire d'environ 10 p. 100, entrée en vigueur le premier juillet, et à laquelle ils n'avaient pas voulu renoncer malgré les exhortations du gouvernement.

La situation est toutefois quelque peu différente pour les enseignants. En raison de leur mode de rémunération particulier, ils n'ont bénéficié de l'augmentation de 10 p. 100 qu'à

compter de septembre 82. Dans ses décrets, le gouvernement a donc décidé de la leur laisser pendant l'équivalent de six mois, comme aux autres, de sorte que la récupération, c'est-à-dire la diminution de 20 p. 100 de leurs salaires n'entre en vigueur qu'à compter de cette semaine, pour l'élémentaire et le secondaire, et de la fin février pour les cégeps.

C'est ainsi qu'un professionnel gagnant \$35 000 par année en décembre 82 touchait un salaire hebdomadaire de \$673. Cette rémunération a été diminuée à \$539 depuis le premier janvier. S'il fait la grève, il perdra donc \$539 par semaine. Alors que l'enseignant de cégep qui touchait \$673 par semaine en décembre reçoit toujours le même salaire aujourd'hui. En faisant la grève il ne renonce donc pas à un salaire diminué, mais au meilleur de sa carrière. Un salaire dont il ne reverra pas l'équivalent avant trois ans!

C'est ce qui faisait dire à un administrateur de cégep qu'il ne croyait pas que la grève serait très longue malgré la colère et la détermination des enseignants. « Ils vont sûrement faire la grève jusqu'à lundi, nous disait-il, pour attendre l'entrée en scène des hôpitaux. Ensuite, ils seront bien contents que le ciel leur tombe sur la tête... » Le ciel, en l'occurrence, étant bien sûr une loi spéciale aux dents très longue à laquelle ils seront forcés d'obéir.

La CECM en partie paralysée

■ La Commission des écoles catholiques de Montréal a tenu hier à avisé tous les parents qu'en cas de grève demain, tous les cours pour les élèves du primaire et des écoles spéciales seront suspendus.

Tout le transport scolaire sera annulé et les garderies en milieu scolaire seront fermées. Quant aux élèves du secondaire, ils devront se rapporter à leur école aux heures habituelles. Les cours de jour et de soir pour les adultes seront maintenus.

LES 11 000 PROFESSEURS DES CÉGEP

Une grève sous le signe de l'incertitude et l'insécurité

■ Ce n'est pas sans beaucoup d'incertitude et d'insécurité que les quelque 11 000 professeurs du réseau collégial inaugurent aujourd'hui la ronde des débrayages illégaux du secteur public et parapublic. Ils savent qu'ils s'exposent à des sanctions et certains se sentent « coincés » par de grosses machines qui les dépassent, tant gouvernementales que syndicales.

MARIANE FAVREAU

Pour leur part, les autorités de cégeps laissent théoriquement leur institutions ouvertes pour les étudiants et employés qui ne sont pas en grève et on avisera au fur et à mesure. La Fédération des cégeps ne semble pas favoriser la méthode forte (policiers ou injonction) pour le moment, tout en indiquant que les absents ne seront pas payés. Chaque cégep est autonome et il ne semble pas y avoir eu de directives spéciales du ministère de l'Éducation.

Des collèges ont cependant affiché ou expédié à chacun des employés des informations sur les articles du code du travail se rapportant aux grèves illégales, les sanctions prévues ainsi que les autres recours possibles.

Tout en organisant des lignes de piquetage serrées, les syndicats maintiennent des services essentiels, notamment pour le chauffage des immeubles, parfois pour le service d'aide financière aux étudiants.

D'autre part, deux associations étudiantes nationales lancent un appel d'urgence tant aux dirigeants syndicaux qu'aux premier ministre Lévesque, leur demandant d'accepter la commission de médiation suggérée notamment par MM. Roy, du Devoir, et Aulin de la CEQ. Dans une lettre remise hier, le Regroupement des associations étudiantes universitaires

(RAEU) et la Fédération des associations étudiantes collégiales (FAECQ) demandent aux deux parties une trêve tant pour l'application des décrets que pour le déclenchement de la grève.

Une grève sérieuse

La grève des enseignants de cégeps revêt un caractère particulier à cause de son caractère illégal et du contexte dans lequel elle se tient. C'est du moins l'impression qu'on retient après avoir interrogé des enseignants de la base. Et qu'on soit en faveur de la grève ou non, on déplore le manque d'information tant sur le contenu des décrets que sur les pourparlers de la semaine dernière.

« Autant du côté patronal que du côté syndical, les machines sont coincées. On n'a pas le choix, on doit faire cette grève », dit Michel Robert, du cégep du Vieux-Montréal, en signalant

que les syndiqués sont sous le coup de deux lois qui éliminent le processus de négociation. Il s'interroge cependant sur le « mythe syndical du front commun, vu comme une protection qui nous permettrait de tout gagner en oubliant des enjeux spécifiques ». Il se préoccupe aussi de l'absence des étudiants dans le débat.

Une enseignante du cégep de Saint-Jérôme, qui se dit d'une majorité silencieuse, respecte aujourd'hui les lignes de piquetage tout en étant contre la grève. D'une part, parce qu'elle est illégale. D'autre part, parce « nous sommes encore des gens plus privilégiés par les salaires et les conditions de travail ». Elle dit avoir jusqu'ici peu d'information réelle sur les décrets. Elle se préoccupe cependant des nombreuses mises en disponibilité qui en résulteront et de la perte d'autonomie des départements.

Elle a l'impression de « se faire un peu abuser » par ce manque d'information. Elle tient à l'anonymat par crainte de représailles.

A ce cégep de Saint-Jérôme, des enseignants qui veulent se dissocier du mouvement de grève ont déjà écrit à l'administration lui signifiant qu'ils sont prêts à assumer leur tâche et lui demandent de faire en sorte qu'ils puissent donner leur cours pendant la grève. La direction ne veut pas indiquer combien de lettres on a ainsi reçues mais elles se comptent par dizaines.

Estimant que lors d'une grève illégale, chacun est responsable individuellement de ses gestes, le cégep tient compte de ces démarches quand arrive le moment de couper ou non le salaire des jours de grève. C'est ainsi qu'il a procédé lors de la grève illégale de 24 heures de novembre dernier.



« Nous avons besoin de chaque heure de cours... » affirme Hélène Thériault (à droite) avec l'approbation de ses consœurs Françoise Leduc, Nathalie Plante et Catherine Angelatos. (Photo Pierre McCann, La Presse)

Les étudiants craignent de perdre leur session

■ « Plus vite on entre à l'université, plus vite on en sort et plus vite on se trouve une job. Une grève, et voilà peut-être la session à l'eau. De toutes façons, c'est un autre conflit de travail qui se fera encore une fois sur le dos des étudiants ».

C'est Serge Mioussé qui parle. Étudiant au cégep du Vieux-Montréal, il termine son diplôme en droit cette année. Il veut être admis à l'université. Mais pour lui, si la grève dure, la session qui a commencé au début de la semaine est à l'eau. Il faudra donc recommencer et cela ne lui sourit guère.

PIERRE GINGRAS

Jean Létourneau laisse entendre le même son de cloche lui aussi. Détenteur d'un DEC (diplôme d'études collégiales) en sciences pures, il a fait deux années de physique à l'université sans pouvoir ensuite se trouver du travail. Il est revenu au cégep pour faire un DEC en électro-technique (télécommunications). « Bien sûr, on approuve nos profs. Ils doivent faire face à un décret. Mais comme dans toutes les autres grèves c'est encore les plus démunis qui écopent. Dans ce cas-ci, ce sont les étudiants... » D'autres cégepiens par contre estiment qu'ils ont suffisamment de travaux scolaires à faire, au point où ils

peuvent se passer de leur professeurs durant plusieurs semaines.

Si les étudiants du cégep craignent que la grève ne se prolonge indûment, ils ont aussi des préoccupations plus immédiates. Par exemple, à 16 heures hier, ils étaient plus de 500 à avoir signé une pétition exigeant que leurs bourses d'études soient versées même durant la grève. Plusieurs centaines d'étudiants du cégep attendent toujours des nouvelles du ministère de l'Éducation à ce sujet. Cependant, souligne le trésorier de l'association étudiante du cégep, Pierre Gauthier, il est hors de question que ce service soit assumé par des syndicats en grève... Plusieurs étudiants désapprouvent par contre l'imposition des décrets aux professeurs, ce qui les amène souvent à appuyer leur cause. Ainsi, lors d'une assemblée générale de l'association tenue hier midi, les 200 étudiants présents ont donné officiellement leur appui aux employés du secteur public mais dans la mesure où les revendications de la CSN, de la FTQ et de la CEQ étaient compatibles avec les leurs.

Un « petit » congé de deux semaines

Pour sa part, un étudiant de l'Institut d'hôtellerie (ministère

de l'Industrie et du Commerce), Michel David, s'avoue, lui, très heureux que ses professeurs ne fassent pas la grève. Rencontré par LA PRESSE alors qu'il était avec des amis, il a confié: « Heureusement, il n'y aura pas de perte de temps. De toute façon, il sont bien payés pour ce qu'ils font... » Au secondaire, les réactions diffèrent beaucoup d'un étudiant à l'autre, selon l'âge. Si les élèves les plus jeunes se disent d'accord pour vivre un autre « petit » congé d'une semaine ou deux, Marie Beaudoin, une étudiante du secondaire III à la polyvalente Jeanne-Mance, n'est pas d'accord. « Ce n'est pas normal de perdre autant de temps pour les profs. Vous savez, il y a des élèves qui font des efforts à l'école... »

Pour les étudiants en esthétique de cette même école, la grève s'annonce dramatique. « Les professeurs nous ont donné la matière qu'il faut étudier pour l'examen qui aura lieu après la grève. Mais il s'agit de notre dernière année scolaire et nous avons besoin de chaque heure de cours pour accumuler de l'expérience. Nous ne serons pas suffisamment compétente pour entrer sur le marché du travail si la grève se prolonge » affirme Hélène Thériault, sous l'œil approbateur de ses consœurs.

La Caisse d'économie des Cantons aidera ses sociétaires grévistes

■ SHERBROOKE (PC) — La Caisse d'économie des Cantons, dont plusieurs sociétaires sont des enseignants ou travaillent dans les milieux hospitaliers, tentera, dans toute la mesure de ses moyens, d'aider ses membres à surmonter les problèmes financiers qu'ils devront affronter si un long conflit de travail paralyse centres hospitaliers et maisons d'enseignement.

Alors que les prêts personnels consentis par les autres institutions financières commandent un intérêt annuel de 15 et même de 16 p. cent, elle est disposée à consentir à ses sociétaires, en cas de besoin, des prêts dont le taux annuel ne sera que de 10,25 p. cent, soit 5 p. cent de moins que le taux

en vigueur partout ailleurs, et elle est même prête à leur offrir des prêts hypothécaires au même taux alors que le loyer annuel exigé par les autres institutions financières est de 12 et même de 13 p. cent.

Selon le vice-président du conseil d'administration de la Caisse d'économie des Cantons, Robert Routhier, un affrontement semble à peu près inévitable et, si cette menace se concrétise, plusieurs des sociétaires de l'institution risquent de se trouver aux prises avec des problèmes financiers sérieux.

Selon le directeur de l'institution financière, Richard Caron, qui a révélé qu'un peu plus de 30 p. cent des 4 300 sociétaires de la

Caisse d'économie des Cantons travaillent en milieu scolaire et en milieu hospitalier, les membres dont le salaire a été réduit dans une proportion appréciable à la suite des mesures d'austérité imposées par le gouvernement provincial pourront, eux aussi, emprunter à un taux de 10,25 p. cent, l'argent dont ils auront besoin pour rencontrer leurs obligations.

Une telle politique se traduira sans doute, à court terme de moins, par un manque à gagner pour l'institution financière, d'avouer MM. Caron et Routhier, mais elle aura, selon eux, des effets bénéfiques à long terme, car elle provoquera sûrement l'adhésion de nouveaux membres.

VENTE de MATELAS À PLEINS CAMIONS-REMORQUES

Nouvelle formule, nouvelles conceptions, pour mieux vous faire reposer. Ces ensembles ont été construits selon des normes bien établies, afin de vous procurer entière satisfaction. Garantie complète contre tout vice de fabrication.

Nous défions toute compétition. Personne ne peut vendre à plus bas prix que nous pour les mêmes marques et la même marchandise. Nous avons les prix les plus bas du Canada. Venez et comparez, cela ne vous engagera en rien mais vous constaterez que nous sommes vraiment le seul et unique vrai

« ROI DES BAS PRIX »

CERTIFICAT DE GARANTIE DES "PLUS BAS PRIX"
Nous certifions par les présentes que nos prix sont les plus bas au Canada. Si vous trouvez meilleur marché ailleurs pour de la marchandise identique (avec preuves à l'appui) nous vous rembourserons la différence du montant en double.

MEILLEURS PRIX AU CANADA



Après avoir vu nos prix, jamais plus vous n'achèterez ailleurs

CHIRO-KING EXTRA DU ROI
Un des meilleurs au Canada, avec ressorts continus et barres de torsion sur les côtés, empêchant la distorsion et l'affaissement. Très ferme, conçu spécialement pour ceux qui ont des problèmes de dos. Matelas rembourré d'une mousse et de feutre, recouvert d'un couil à triple épaisseur.

GARANTIE DE 20 ANS.	
30" x 36" x 39"	Matelas et sommier caisse \$199
	Matelas seulement \$129
48" ou 54"	Matelas et sommier caisse \$230
	Matelas seulement \$152
GRANDEUR "QUEEN" 60" x 80"	Matelas et sommier caisse \$299
	Matelas seulement \$189
GRANDEUR "KING" 78" x 78"	Matelas et sommier caisse \$449

ECONO

Matelas et sommier-caisse à ressorts de grande rigidité pour ceux qui souffrent du mal de dos.

GARANTIE DE 5 ANS.	
30" x 36" x 39"	Matelas et sommier caisse \$99
	Matelas seulement \$67
48" ou 54"	Matelas et sommier caisse \$124
	Matelas seulement \$83
GRANDEUR "QUEEN" 60" x 80"	Matelas et sommier caisse \$199
	Matelas seulement \$134

FERMO-MEDIC

Ensemble ferme, à ressorts continus, recouvert de couil, piqué en profondeur, monté sur mousse, bonne qualité, idéal pour ceux qui souffrent du dos, ignifuge.

GARANTIE DE 10 ANS.	
30" x 36" x 39"	Matelas et sommier caisse \$134
	Matelas seulement \$83
48" ou 54"	Matelas et sommier caisse \$164
	Matelas seulement \$105
GRANDEUR "QUEEN" 60" x 80"	Matelas et sommier caisse \$232
	Matelas seulement \$153

CHIRO-MEDIC

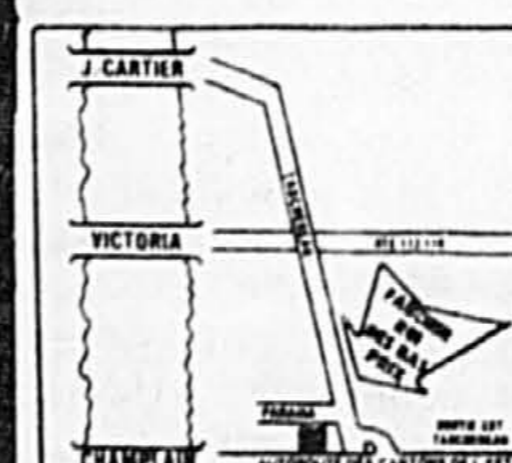
Matelas et sommier-caisse à ressorts et flexibilité sur les côtés empêchant tout affaissement. Tissu couil de haute qualité pour plus de durée. Piqués multiples. Construction ferme pour durer des années.

GARANTIE DE 15 ANS.	
30" x 36" x 39"	Matelas et sommier caisse \$154
	Matelas seulement \$98
48" ou 54"	Matelas et sommier caisse \$184
	Matelas seulement \$121
GRANDEUR "QUEEN" 60" x 80"	Matelas et sommier caisse \$245
	Matelas seulement \$158

Échangez vos vieux meubles pour des neufs. Nous achetons les vieux meubles, vos appareils ménagers, ainsi que vos vieux téléviseurs.

"Le Roi des Bas Prix"
faucher
électrique meubles inc.

1875, rue PANAMA
angle boul. TASCHEREAU
BROSSARD
861-4793



TERMES DE CRÉDIT disponibles

Carte FAUCHER

Boul. Taschereau Sortie EST de l'autoroute des Cantons de l'Est



SOLDE D'ENTRÉE ÉCONOMISEZ 50% JUSQU'À

AUX MAGASINS

4 jours seulement... le solde se termine le 29 janvier

Purificateur d'air de luxe 2 vitesses



24⁹⁵ ch.
Solde

Élimine odeurs, fumée, pollen et poussière à la maison ou au bureau. No 8101... Cour. 39.95
Filtre de rechange... 7.95 ch.

Huile à moteur Esso 10W30 "Uniflo"



ÉCONOMISEZ PLUS DE 30%

144 la bout. de 1 L
Solde

Faites vos provisions! Limite de 1 caisse par client. Dépasse les normes du MFR... Cour. 1.89

Rabot d'établi 9 pouces

19⁹⁹ ch.
Solde



STANLEY
Rabot en fonte. Lame de 2 pouces de largeur. No 12-204... Cour. 25.99



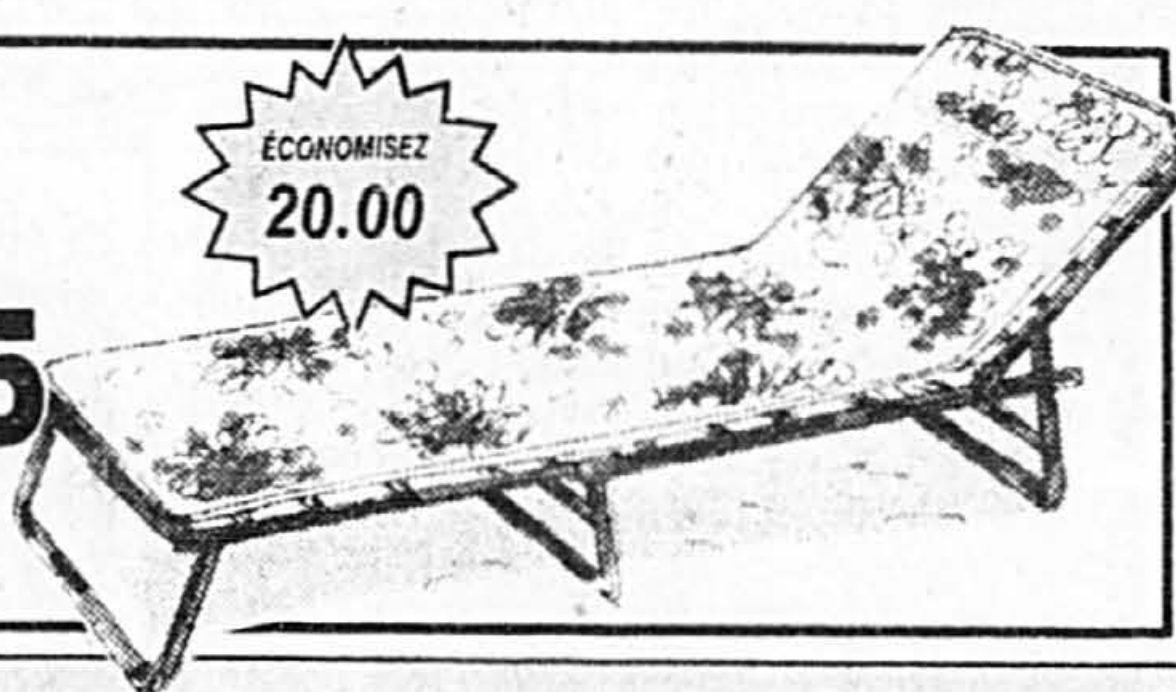
99 le pqt
Solde

Ampoules "Blanc De Luxe"

Ampoules électriques 40, 60, 75 ou 100 W en paquet de 2... Cour. 1.85

Chaise longue de jardin avec appui-tête réglable

24⁹⁵ ch.
Solde



Cadre de métal résistant fini époxyde. Tissu à motif floral... Cour. 44.95

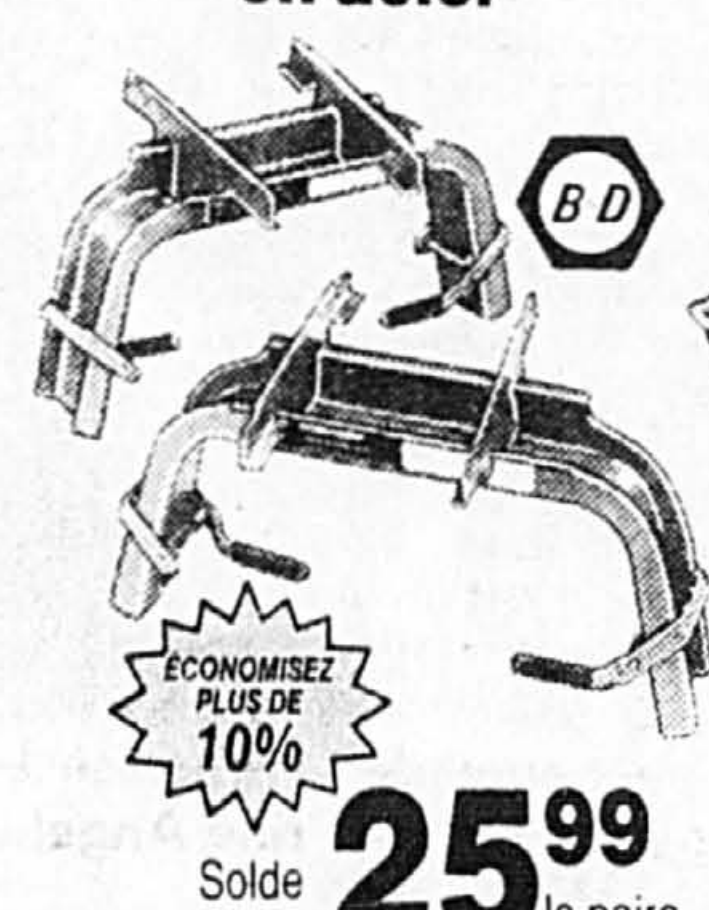
Ensemble toupie 1 C.V.



69⁸⁸ l'ens.
Solde

Quantité limitée: 200 ens. Toupie 7610, 2 clés, guides de coupe. Mèche 1/4 po.

Ferrures de chevalet en acier



25⁹⁹ la paire
Solde

Crampons auto-bloqueurs. Réglables en hauteur

Ens. à peinture 5 pièces



4⁹⁹ l'ens.
Solde

Auge en plastique, poignée et 3 rouleaux 9-1/2 po.

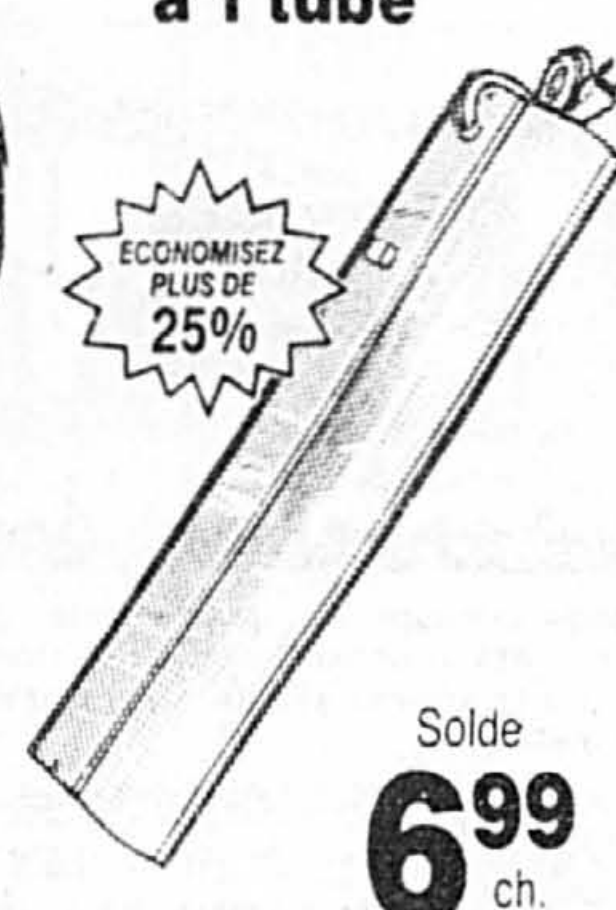
Fauteuil-lyre



39⁸⁸ ch.
Solde

La vannerie à son meilleur! Grand fauteuil-lyre 30 po... Cour. 64.95

Appique à 1 tube



6⁹⁹ ch.
Solde

1 tube fluorescent 15 W. A bouton-poussoir... Cour. 9.95

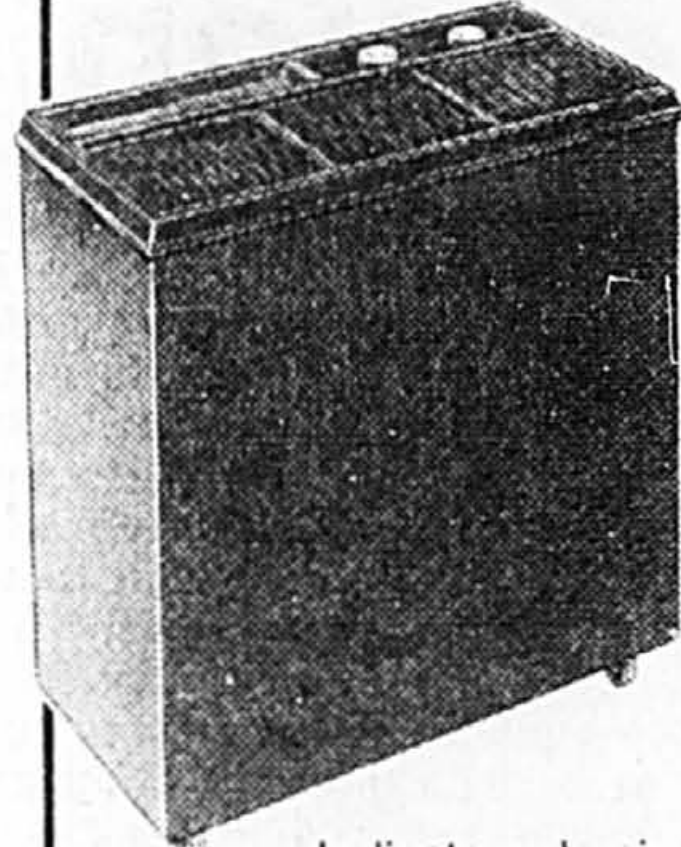
Lampe de bureau à pince



12⁸⁸ ch.
Solde

Bras à ressorts. Disponible en noir, ivoire et marron.

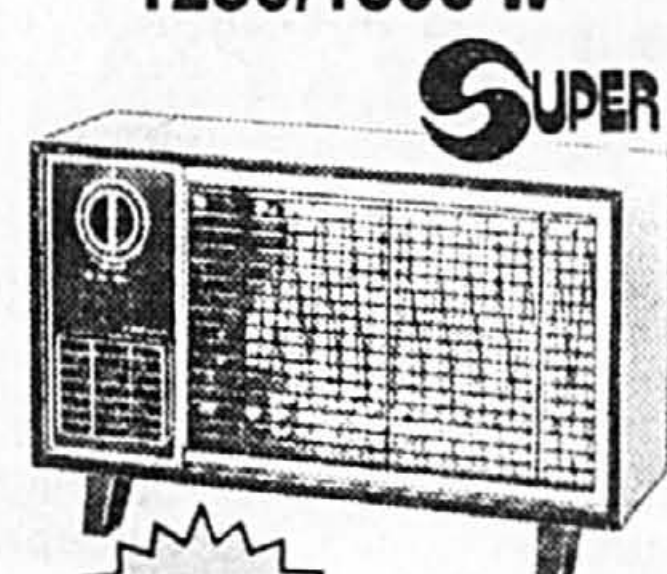
Humidificateur à tambour Air King 3 vitesses



109⁹⁵ ch.
Solde

Indicateur de niveau d'eau, interrupteur, lampe-témoin. Réservoir amovible 5,8 gal.

Radiateur soufflant 1250/1500 W



46⁸⁸ ch.
Solde

Thermostat automatique, régulateur de température.

Prise multiple avec disjoncteur 15A



14⁸⁸ ch.
Solde

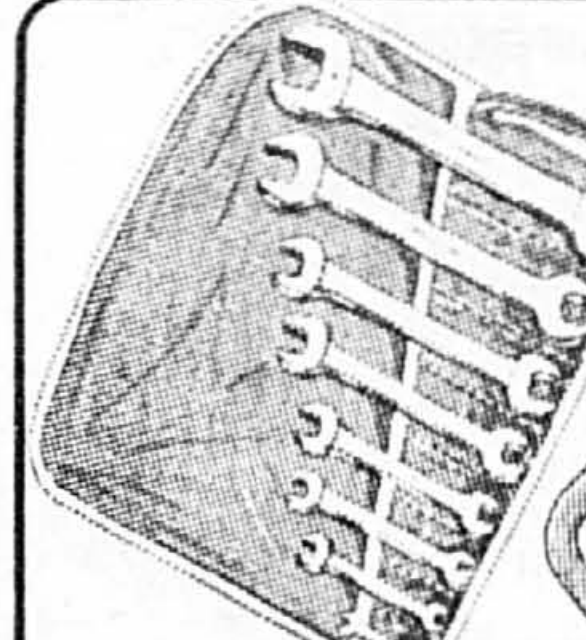
4 prises en une. Interrupteur. Cordon 6 pi.

Ruban gommé en PVC



39 le roul.
Solde

Ruban noir de qualité. Rouleau 3/4 po x 33 pi... Cour. .59



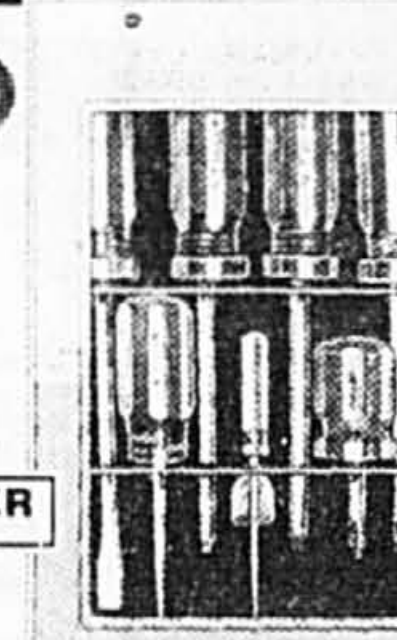
5⁹⁵ le jeu
Solde

En acier forgé. No 213-EM... Cour. 11.95



344 ch.
Solde

Ajustable pour lames de 8, 10 12 po...



688 le jeu
Solde

7 tournevis assortis... No 5001... Cour. 8.45

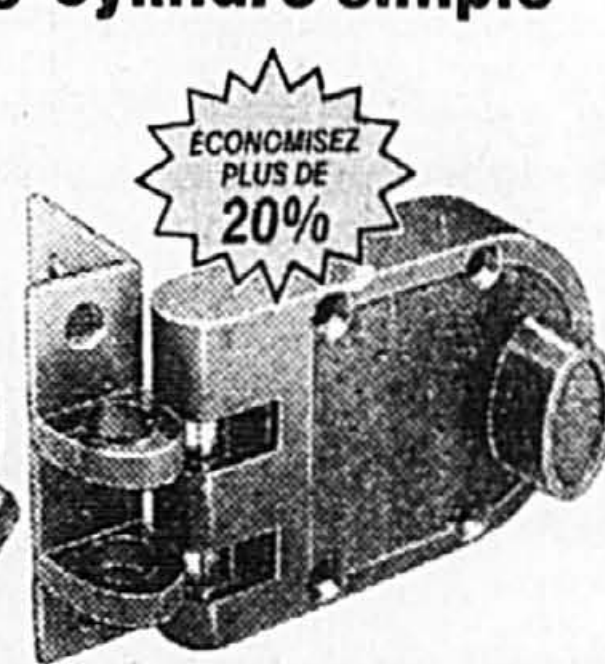
Serrure mono-cylindrique cylindre simple



13⁸⁸ ch.
Solde

Pour portes 1-3/8 à 3 po. Pêne dormant 1 po No 380-C26D... Cour. 19.95

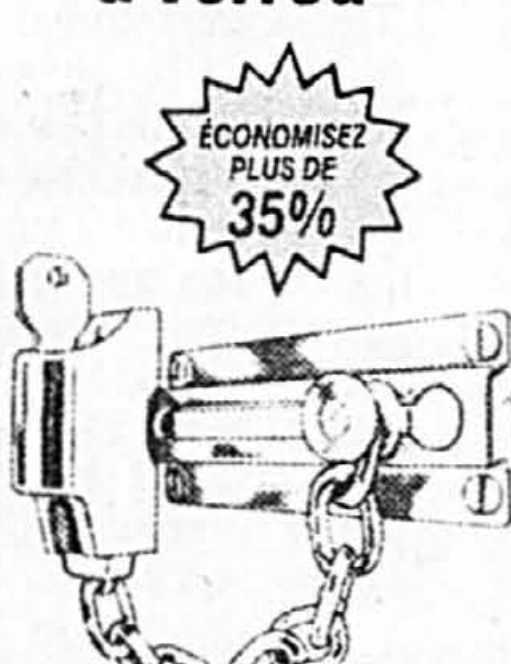
Verrou à cylindre simple



8⁸⁸ ch.
Solde

Clé à l'extérieur et bouton à l'intérieur. Pêne à enclenchement.

Chaîne à verrou



3⁹⁹ ch.
Solde

Sécurité à la maison en tout temps! 2 clés No Sk-28... Cour. 6.29

Bâtons de hockey senior



6⁹⁹ ch.
Solde

Lame courbée. Pour droitier ou gaucher. No 421, séries 530-533... Cour. 13.99

Bâton junior



4⁹⁹ ch.
Solde

Modèle 421. Cour. 9.99

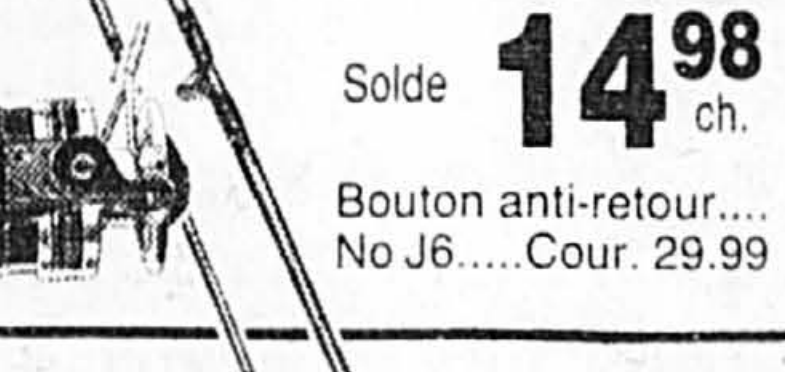
Notre meilleur appât... des économies incroyables! Canne à pêche au lancer



9⁹⁸ ch.
Solde

Fini argent avec garniture noire ou noir avec garniture argent... Cour. 19.99

Moulinet au lancer



14⁹⁸ ch.
Solde

Bouton anti-retour... No J6... Cour. 29.99

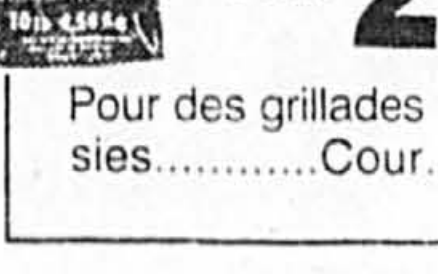
Barbecue et rôtissoire



3888 ch.
Solde

Barbecue à gaz. Rôtissoire à charbon. Pour des grillades réussies... Cour. 3.99

Briquettes de charbon



2⁹⁹ le sac de 10 lb
Solde

Pour des grillades réussies... Cour. 3.99



Foyer 24 po. Gril réglable. Avec pare-vent, rôtissoire et moteur. No 7624... Cour. 49.95

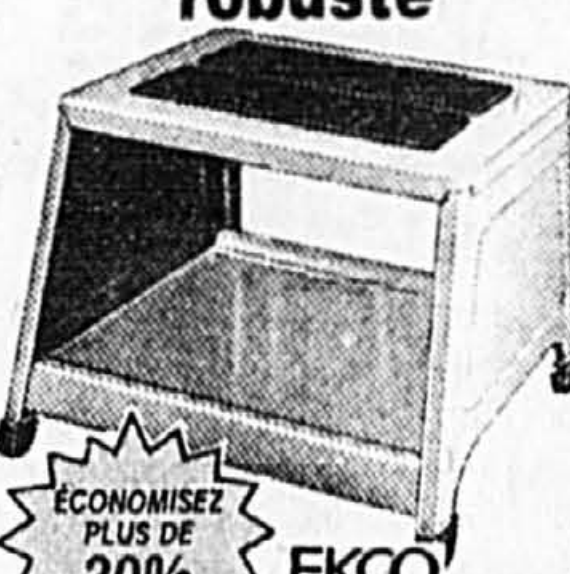
Carreaux de céramique



988 le pqt
Solde

Motif mosaïque en carreaux de 2 x 2 po. Un paquet recouvre, 5,15 pi. ca. Or... Cour. 15.59

Marchepied robuste



11⁸⁹ ch.
Solde

Très pratique dans la maison! Blanc ou amande. No 1314... Cour. 14.89

Rallonge pour l'ext.



488 ch.
Solde

Rallonge électrique 5 mètres en thermoplastique... Cour. 6.65

Sacs à ordures Pascal



2⁹⁹ le pqt
Solde

Sac à ordures 26 x 36 po. 1,5 mil. En paquet de 25... Cour. 3.59

Des milliers d'albums populaires



5⁰⁰ 2 pour
Solde

Musique classique, populaire, rock et instrumentale à un seul bas prix!

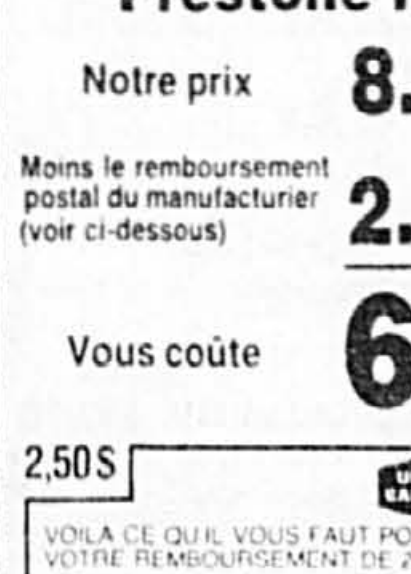
Huile pénétrante pour écrous



133 la bout.
Solde

Pénètre pour desserrer les écrous. Bout. 250 ml... Cour. 2.69

Anti-gel Prestone II



8.99 Notre prix
Solde

Moins le remboursement postal du fabricant (voir ci-dessous) **2.50**
Vous coûte **6.49**

VOUS CÔÛTE QUEL VOUS FAUT POUR VOUS RENDRE COMPTE DE 2.50 \$

- Une garantie incassable de fabrication sur votre achat de Prestone II.
- Le remboursement de votre achat d'un bidon de Prestone II (remboursement par le fabricant).
- Cette formule de remboursement simplifiée.
- Cette offre expire le 31 janvier 1983.
- Offre limitée à 2 remboursements par famille ou organisation.

COÛTE PAS UN BON DE MAGASIN

IL Y A UNE SUCCURSALE PASCAL PRÈS DE CHEZ VOUS

CENTRES COMMERCIAUX	MAGASINS
<ul style="list-style-type: none"> Place Versailles — 7505 est. rue Sherbrooke 353-1150 Boulevard Pie IX — Jean-Talon E. 722-4681 Normandie — Boul. De Salaberry 334-6311 Doval — 950 Herron Road 631-4291 Fairview — Pte Claire 695-6655 Greenfield Park — 473 Boul. Taschereau 672-1771 Le Carrefour Laval — 3055 Boul. Carrefour 687-1220 	<ul style="list-style-type: none"> 6824 Côte des Neiges 735-2534 301 ouest rue St-Antoine 878-5574 5742 av. du Parc 878-5600 4833 ouest rue Sherbrooke 878-5605 4050 Wellington, Verdun 878-5611 1493 ouest rue Ste-Catherine 878-5566 1819 av. Dollard 364-4442

CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 29 JAN. LIVRAISON SANS FRAIS AVEC ACHAT DE 100.00\$ OU PLUS

* Non disponible à: -5742, av. du Parc - 1493, rue Ste-Catherine ouest. -4833, rue Sherbrooke ouest. - 1819, av. Dollard, LaSalle.

CARTE-SOLEIL

Des états de compte « informatifs » seraient envoyés à certains usagers

■ QUEBEC — Peut-être vous êtes-vous déjà demandé pourquoi vous ne pouvez jamais voir les montants inscrits sur vos factures d'assurance-maladie?

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Pourquoi les médecins n'ont pas besoin de votre signature une fois qu'ils ont fait « schlique-schlique » avec votre carte-soleil?

Auguste Mockle, président de la Régie de l'Assurance-maladie, a une explication toute simple: « Bien souvent les médecins eux-mêmes ne savent pas combien exactement la Régie va payer pour tel ou tel service qu'ils rendent. Ils inscrivent donc un code,

et c'est à partir de ça que nous évaluons le prix à payer. »

Cela dit, M. Mockle, pharmacologue de profession et à l'emploi de la Régie depuis une douzaine d'années, reconnaît que ce système comporte un vice de taille: les bénéficiaires des services gratuits de la santé ne savent jamais exactement combien l'usage personnel qu'ils font de leur assurance-maladie coûte à l'Etat, c'est à dire aux contribuables en général.

La Régie de l'Assurance-maladie, qui reçoit, en moyenne, pour un million de dollars de factures par semaine, cherche, depuis un bon moment déjà, un moyen pour sensibiliser la population, pour faire prendre conscience à chaque contribuable-bénéficiaire de

ce qu'il « coûte » à l'Etat, à ce chapitre.

On a tout d'abord songé à faire parvenir aux usagers de la carte-soleil une sorte d'état de compte, à titre purement informatif. « C'est une affaire d'environ \$1 par envoi, donc une opération de \$3 millions, bref, une opération que mon ministre (Pierre-Marc Johnson) trouve, à juste titre, trop onéreuse », rapporte M. Mockle.

Mais, convaincu qu'il faut trouver un moyen pour faire prendre conscience aux citoyens des coûts de la santé, si l'on veut éviter les abus, le président de la Régie de l'Assurance-maladie compte maintenant revenir à la charge avec un nouveau projet: « Au lieu de faire parvenir systématiquement une sorte d'état de compte

« informatif » à chaque citoyen s'étant servi de sa carte-soleil, nous pourrions plutôt choisir, au hasard, une centaine de milliers d'usagers, à qui nous ferions parvenir des informations relatives aux montants payés par la Régie aux professionnels de la santé, auxquels ces citoyens se seraient adressés. D'ailleurs, la loi nous y invite. »

Une disposition de la loi 93 prévoit, en effet, que la Régie est « tenue de transmettre » aux usagers des services de santé un relevé « au moins une fois par année ». Jusqu'à ce jour, et même si la loi est en vigueur depuis près d'une dizaine d'années déjà, le gouvernement ne s'est pas encore prévalu de cette disposition de la loi de l'assurance-maladie.

L'investiture libérale dans Charlesbourg intéresse Côté

■ QUEBEC (PC) — L'organisateur libéral responsable des victoires de son parti lors des 13 dernières élections partielles, M. Marc-Yvan Côté, sera lui-même candidat à l'investiture de son parti pour le scrutin du printemps prochain dans la circonscription de Charlesbourg.

NORMAN DELISLE

M. Côté a confirmé sa candidature hier lors d'une conférence de presse. Député de Matane de 1973 à 1976, il est depuis 1979 chef de cabinet du Whip de l'Opposition à l'Assemblée nationale.

Il y aura au moins deux candidats à l'investiture libérale de Charlesbourg. Outre M. Côté, M. André Gignac, un échevin municipal, a déjà annoncé son intention d'être sur les rangs.

Bien qu'aucune date ne soit fixée, on prévoit que le choix du candidat libéral devrait se faire lors d'une assemblée des militants tenue à la mi-mars et que l'élection partielle se déroulera quelque part en avril.

Cette élection a été rendue nécessaire par la démission du député péquiste de Charlesbourg,

M. Denis de Belleval, au début de janvier.

Programme

M. Côté avait convoqué la presse à la résidence qu'il a acquise il y a huit mois dans ce comté de la banlieue de Québec. Il tenait ainsi à réfuter les dires de son adversaire à la convention, M. André Gignac, qui l'accuse de ne pas habiter dans Charlesbourg.

L'ex-député de Matane entend faire porter le débat électoral sur les questions économiques.

Il a dévoilé un plan pour créer 10,000 emplois chez les jeunes et qui ne coûterait que \$14 millions au gouvernement du Québec.

Le plan vise à faire effectuer des travaux communautaires d'aménagement et de reboisement par les 18-24 ans. Le budget de \$150 millions qui serait requis proviendrait des deux gouvernements (\$60 millions du fédéral et \$45 millions du Québec) et des employeurs (\$45 millions).

Le Québec récupérerait \$21 millions en impôt et économiserait \$10 millions en aide sociale de sorte que sa mise de fonds réelle ne serait que de \$14 millions, selon les calculs de M. Côté.

L'argent requis pourrait provie-



Photothèque LA PRESSE
Marc-Yvan Côté

nir de sommes récupérées à même les allocations versées aux membres des 172 commissions et organismes du gouvernement provincial, a suggéré le candidat à l'investiture libérale.

Par exemple, les 14 membres de la Commission de santé et de sécurité du travail touchent annuellement \$70,000 en salaires et jetons de présence, a noté M. Côté.

« Pour ne nommer que ceux-là, j'imagine que MM. Louis Laberge (président de la FTQ) et Ghislain Dufour (du Conseil du Patronat) ont un sens social assez développé pour faire le sacrifice de cet argent », a-t-il conclu.

Bourassa

M. Côté a également rendu un vibrant hommage à son ancien chef, l'ex-premier ministre Robert Bourassa dont il a été un des 102 députés de 1973 à 1976.

« Avec le recul des années, je suis très fier d'avoir fait partie du gouvernement Bourassa, a dit M. Côté. Nous avions eu une performance exceptionnelle au plan économique et le Parti québécois a capitalisé sur des projets de Robert Bourassa comme celui de la Baie James ».

M. Côté a admis que, de 1973 à 1976, M. Bourassa « avait commis des erreurs, mais le contexte n'était pas facile avec 102 députés ».

CONFLIT AVEC LE FRONT COMMUN

Selon Bourassa, le Québec court vers l'autodestruction

■ L'ancien premier ministre Robert Bourassa est d'avis que pour éviter une crise sociale grave, le gouvernement Lévesque doit accepter, comme amorce de discussion, la proposition du Front commun d'accepter des sacrifices salariaux en échange de garanties que tous les fonds ainsi récupérés sont affectés à la création d'emplois, même si cela implique de donner aux syndicats un droit de regard sur l'emploi de ces fonds.

PIERRE VENNET

Selon M. Bourassa, le Québec court actuellement vers l'autodestruction et tous les moyens possibles doivent être employés pour empêcher ce suicide collectif.

Mais de tels moyens ne courent pas les rues. Et M. Bourassa, qui était hier midi conférencier sur le marché commun devant les membres de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise du Canada a dû convenir par la suite, lors d'une conférence avec les journalistes, dans un salon adjacent de l'hôtel, qu'il n'avait pas de formule magique à formuler, surtout à quelques heures du début d'une crise.

Cela dit, cependant, il ne comprend pas que le gouvernement ait refusé la perche que lui tendaient les centrales syndicales, qui constituait, selon lui, une base de discussion acceptable.

De même, comme il l'avait fait à l'Université de Montréal il y a quelque temps, il croit que l'idée d'un Fonds de solidarité permanent, d'une Caisse de stabilisation de l'emploi ou quelque chose du genre, aurait constitué un moyen valable de démontrer aux syndicats qu'on leur offrirait quelque chose en retour de leur sacrifice. M. Bourassa juge insuffisantes et surtout bien imprécises les offres gouvernementales actuelles concernant l'octroi de fonds supplémentaires pour créer des emplois.

L'ancien premier ministre trouve surtout très naïve l'ap-

proche du PQ dans ses négociations. Il l'a accusé d'avoir surestimé d'une façon quasi incroyable le fort fragile consensus social qui existe au Québec. « Le gouvernement aurait dû savoir avec la tradition de désobéissance civile qu'on a au Québec qu'enlever 20 p. cent aux syndicats quand le taux d'inflation est de 10 p. cent, ça ne pouvait pas marcher, que ce serait perçu comme de la provocation. »

M. Bourassa, lui, donc, n'aurait pas proposé la loi 105. Toutefois, il ne peut dire, avant d'avoir vu les chiffres, s'il aurait accepté la proposition syndicale de gel prolongé des salaires plutôt que la loi 105, même s'il reconnaît qu'il y avait là, à l'oeil du moins, un certain désir syndical de compromis.

Mais, échaudé par la désobéissance de 1972 et 1976, « sachant maintenant que les syndicats n'obéissent ni aux lois spéciales, ni aux injonctions et ne craignent même pas l'emprisonnement », il déclare qu'il aurait, quant à lui, cherché tous les compromis acceptables et les tentatives de dialogue et que la dernière proposition syndicale en ce sens était au moins valable comme point de départ de discussions.

Quant à la médiation spéciale que certains projettent, il ne la rejette pas du revers de la main. « tout devant être tenté », encore qu'il se demande bien où l'on trouvera la perle rare, acceptée par les deux parties, qui pourra démêler tout ce brouiller.

Lors de son allocution proprement dite, M. Bourassa, après avoir épilogué longuement sur la Communauté économique européenne, avait ridiculisé l'idée de Marché commun avec les USA lancée par M. Bernard Landry, qu'il considère complètement irréalisable et a rappelé à celui-ci les railleries des péquistes eux-mêmes, il y a quelques années, lorsque l'ancien ministre Rodrigue Tremblay avait le premier émis cette hypothèse.

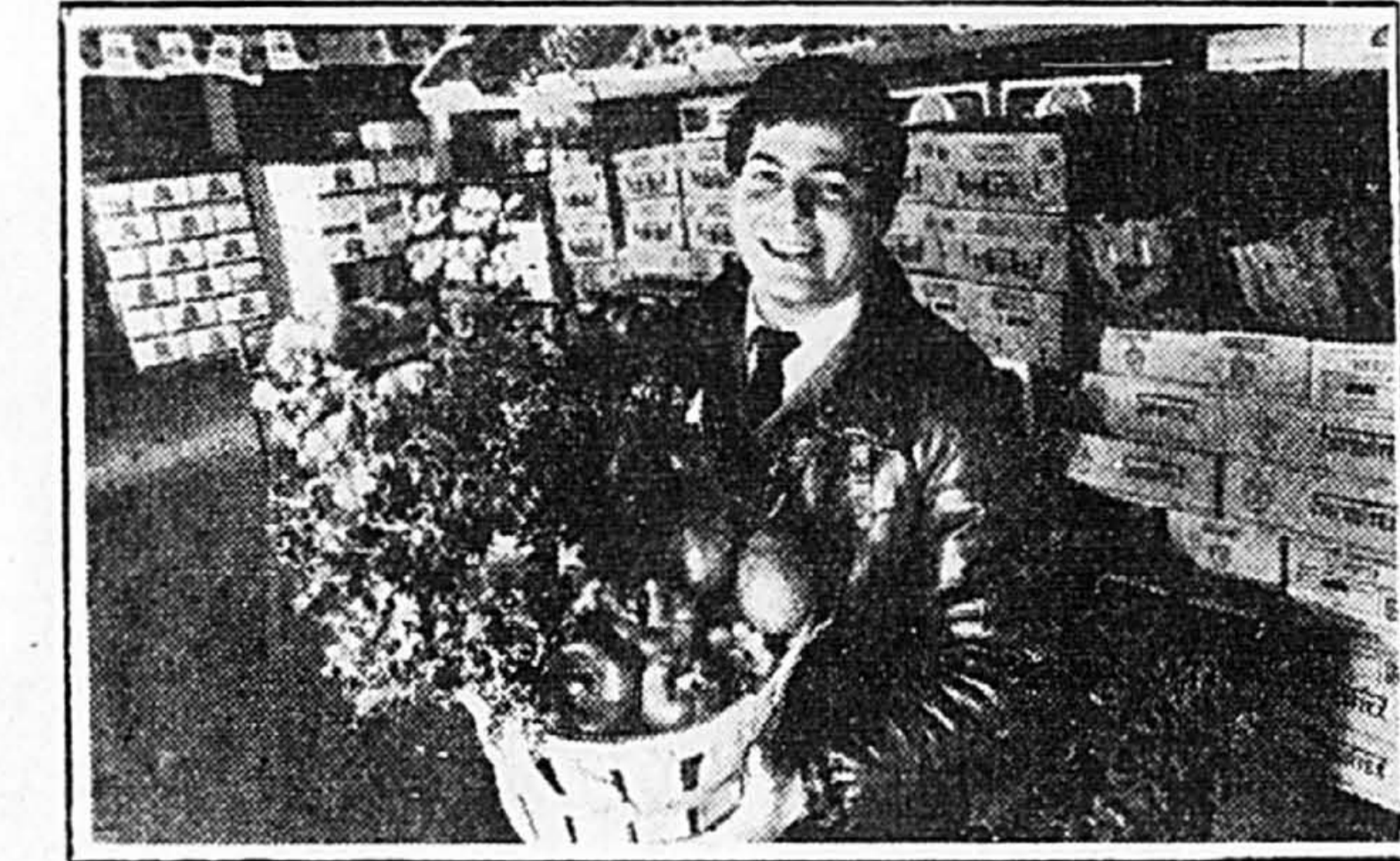
NOUS NOUS LEVONS DE BONNE HEURE.

Nos spéciaux de la semaine

- Papier hygiénique WHITE SWAN Épargnez 38% 4 rl. **\$1 09**
- Cristaux d'orange TANG Épargnez 30% 4/92 g **\$1 39**
- Spaghetti, spaghettini ou coupe CATELLI Épargnez 43% 1 kg **88¢**

Epicerie

- Pêches ou poires ARDMONA 398 ml. **59¢**
- Tomates entières EXTRA Épargnez 30% 28 oz. **69¢**
- Fèves au lard LIBBY'S 540 ml. **89¢**
- Café instantané NESCAFÉ Épargnez 30% 283 g **\$4 79**
- Sauce tomate HUNT'S 7 1/2 oz. **3/\$1 00**
- Chocolat chaud NESTLÉ 12/28 g **\$1 39**
- Café TASTER'S CHOICE reg. ou décaf. Épargnez 13% 8 oz. **\$5 99**
- Macaroni et fromage KRAFT Épargnez 23% 225 g **2/\$99¢**
- FARINE FIVE ROSES 3.5 kg **\$2 99**
- Confiture aux fraises ou framboises KRAFT 500 ml. **\$1 89**
- Pâtés assortis CORDON BLEU 32 g **2/\$99¢**
- Biscuits sablés BRINK 400 g **99¢**
- Biscuits au chocolat ou à la vanille BRINK Produits d'Hollande Épargnez 30% 250 g **79¢**
- Céréales GOLDEN GRAHAM 350 g **\$1 69**
- Biscuits de thé CHRISTIE 400 g **\$1 29**
- Biscuits CHRISTIE PREMIUM PLUS (18 sachets) 73 /kg **79¢**
- Biscuits DARE Digestive, Avoine et raisin, Danoise à la cannelle, Crème de noix de coco 200 g **\$1 89**
- Détergent pour vaisselle SUNLIGHT Épargnez 24% 1 lt. **\$1 99**



Pour nous, la journée commence vers 5 h 30, parfois même plus tôt. C'est la condition si nous voulons expédier vers nos magasins les fruits et les légumes les plus frais de notre entrepôt.

Mes frères et moi accordons beaucoup d'importance à la fraîcheur. Nous avons toujours été exigeants là-dessus parce que nous savons que vous l'êtes, vous aussi.

- Assouplisseur DOWNY 2 lb. **\$2 99**
- Couches extra absorbentes PAMPERS 60's 60's **\$9 59**
- Couches premier pas PAMPERS 48's **\$3 49**
- Détergent pour vaisselle ALL 1.4 kg **\$3 49**

Charcuterie européenne

- Olives marocaines jumbo \$1 79/lb. **\$3 95** /kg
- Fromage Jarlsberg \$3 69/lb. **\$7 69** /kg
- Salami tout boeuf \$1 59/lb. **\$3 49** /kg
- Pâté TOUR EIFFEL (rég. ou à l'ail) \$1 79/lb. **\$3 95** /kg

Produits laitiers

- YOGOURT YOPLAIT Épargnez 18% 4/125 g **\$1 49**
- Tranches de fromage VELVEETA de KRAFT 250 g **\$1 59**
- Margarine molle MIRAGE 454 g **89¢**

Nos spéciaux de la semaine

- Concombres petits du Mexique Épargnez 36% **4/99¢**
- Bifteck de ronde désossé "A" marque rouge Épargnez 40% \$1 99/lb. **\$4 17** /kg
- Rôti de pointe de surlonge de boeuf désossé "A" marque rouge Épargnez 34% \$2 99/lb. **\$5 49** /kg

Viandes de choix

- Bifteck de pointe de surlonge de boeuf désossé "A" marque rouge \$2 69/lb. **\$5 93** /kg
- Rôti de croupe désossé "A" marque rouge Épargnez 45% \$1 99/lb. **\$4 17** /kg
- Boeuf à ragout maigre "A" marque rouge \$2 29/lb. **\$5 05** /kg
- Boeuf haché maigre "A" marque rouge \$1 99/lb. **\$4 17** /kg
- Canards Lac Brome grade utilité Épargnez 33% .99¢/lb. **\$2 18** /kg

Aliments congelés

- Jus de pamplemousse MINUTE MAID Épargnez 31% 355 ml. **\$1 09**
- Pizza TOTINOS DEEP CRUST 350 g **\$2 39**
- Macaroni et fromage STOUFFERS 340 g **\$1 29**

Fruits & légumes

- Poires Anjou de C.B. grosseur 120 (Canada #1) 59¢/lb. **\$1 30** /kg
- Brocoli de la Californie grosseur 18 **99¢** /ch
- Pommes Cortland du Québec #1 25¢/lb. **55¢** /kg
- Laitue romaine de la Californie **59¢** /ch

Santé & beauté

- Shampooing PRET 300 ml. **\$2 29**
- Fixatif VO5 (50 ml. plus) 200 ml. **\$1 79**
- Dentifrice AIM 150 ml. **\$1 99**



- St-Laurent 3781, boul. Saint-Laurent Montréal 844-1874
- Van Horne 1495, ouest, ave. Van Horne Montréal 271-1144
- Jean-Talon 525, ouest, rue Jean-Talon Montréal 276-1377
- Décarie 790, boul. Décarie Ville Saint-Laurent 744-0123
- Laval 4691, boul. Samson Chomedey, Laval 687-6525
- Montreal 2545, rue Masson Montréal 525-2065
- N.D.G. 5848, avenue Fielding Montréal 488-8603
- LaSalle 1255, boul. Shevchenko LaSalle 365-7255
- Pierrefonds 9500, ouest, boul. Gouin Pierrefonds 683-3378
- Lachine 1125, rue Provost Lachine 637-2745
- Verdun 3695, rue Wellington Verdun 767-7513
- Joliette 906, rue Papineau Joliette 756-1176

la vente tant attendue!

SAUVÉ FRÈRES

DERNIER SOLDE
AVANT L'INVENTAIRE
réductions jusqu'à 75%

Premiers arrivés, premiers servis

Pour Garçons

VESTES DE SKI

Modèles et couleurs ass.
Ord. jusqu'à \$54.98

\$19⁹⁸
SPÉCIAL

LOT DE CHANDAILS

Modèles, couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à \$40.

\$14⁹⁸
SPÉCIAL

Lot de chemises sport

Modèles et couleurs ass.
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. jusqu'à \$20.

\$7⁹⁸
SPÉCIAL

Ensembles de ski

Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à \$120.

\$59⁹⁸
SPÉCIAL

Lot de mitaines

Tons de marine, bleu ou rouge
Ord. jusqu'à \$20.

\$7⁹⁸
SPÉCIAL

Chemises en simili-suède

Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à \$55.

\$19⁹⁸
SPÉCIAL

Blousons ou vestes de ski

Couleurs ass.
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. jusqu'à \$60.

\$39⁹⁸
SPÉCIAL

Lot de pyjamas et polojamas

Couleurs ass.
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. jusqu'à \$16.98

\$9⁹⁸
SPÉCIAL

Pour Garçonnets

Vaste lot de chemises et chandails

Couleurs et modèles ass.
Grandeurs 4 à 6X ans

\$8⁹⁸
Ord. jusqu'à \$20. SPÉCIAL

Pour Jeunes Hommes

Lot de pantalons

Modèles, tissus et couleurs ass.
Tailles 28 à 36
Ord. jusqu'à \$45.

\$19⁹⁸
SPÉCIAL

Lot de chandails

Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à \$50.

\$19⁹⁸
SPÉCIAL

Vestons sport

En velours côtelé
Brun, marine, beige, gris ou kaki
Grandeurs 36 à 40
Ord. \$85.

\$49⁹⁸
SPÉCIAL

Chemises sport

Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à \$32.

\$9⁹⁸
SPÉCIAL

Lot de blousons, vestes de ski ou «car coat»

Modèles et couleurs ass.
Grandeurs 34 à 42 ou P.M.G.
Ord. jusqu'à \$90.

\$29⁹⁸
SPÉCIAL

Jeans en denim

Tailles ass.
Ord. jusqu'à \$39.

\$19⁹⁸
SPÉCIAL

Lot de paletots et vareuses

Modèles et couleurs ass.
Grandeurs variées
Ord. jusqu'à \$115.

\$49⁹⁸
SPÉCIAL

Blousons et vestes de ski

Couleurs et modèles variés
Grandeurs 34 à 42 ou P.M.G.
Ord. jusqu'à \$120.

\$59⁹⁸
SPÉCIAL

Lot de chemises sport

Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à \$22.

\$4⁹⁸
SPÉCIAL

Pour Hommes

LOTS DE PALETOTS

Modèles, couleurs et grandeurs ass.
Prix variant de \$225. à \$395.

50% de rabais

Vestes de ski, ensembles de ski, vareuses, parkas, blousons, «car coat»

Prix variant de \$80. à \$175.

50% de rabais

VESTONS SPORT

Modèles et couleurs ass.

Grandeurs variées Ord. jusqu'à \$150.

\$39⁹⁸
SPÉCIAL

Complets

Tissus, couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à \$300.

\$139⁹⁸
SPÉCIAL

Chemises habillées

Encolures 14 à 16½
Tons sur tons: blanc, gris, bleu, ivoire
Ord. jusqu'à \$40.

\$19⁹⁸
SPÉCIAL

Choix de vestons sport

Modèles, couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à \$150.

\$119⁹⁸
SPÉCIAL

Gants de ski cuir véritable

Beau choix de couleurs
Grandeurs P.M.G.TG.
Ord. jusqu'à \$50.

\$24⁹⁸
SPÉCIAL

Choix de chandails

Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à \$45.

\$14⁹⁸
SPÉCIAL

Lot de pantalons

Tissus ass. Couleurs variées
Tailles 28 à 44
Ord. jusqu'à \$50.

\$19⁹⁸
SPÉCIAL

Robe de chambre

Couleurs ass.
Ord. jusqu'à \$40.

\$9⁹⁸
SPÉCIAL

«Car coat» de Stormsheild

Beige
Grandeurs 36 à 46
Ord. \$200.

\$134⁹⁸
SPÉCIAL

Chandails faits à la main

par les Esquimaux
Couleur: ton naturel
100% laine
Ord. \$120.

\$64⁹⁸
SPÉCIAL

Lot de cravates de qualité

Couleurs et motifs ass.
Ord. jusqu'à \$12.50

\$5⁹⁸
SPÉCIAL

Lot de chandails ass.

Couleurs et modèles variés
Grandeurs P.M.G.TG.
Ord. jusqu'à \$50.

\$19⁹⁸
SPÉCIAL

Chemises sport à manches longues

Modèles et couleurs ass.
Grandeurs P.M.G.TG.
Ord. jusqu'à \$50.

\$14⁹⁸
SPÉCIAL

Chemises habillées

Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à \$34.

\$16⁹⁸
SPÉCIAL

Lot de bottes d'hiver

Chaudement doublées
Pointures et couleurs ass.
Ord. jusqu'à \$115.

\$59⁹⁸
SPÉCIAL

Échanges ou remboursements même durant cette vente.

Des centaines d'autres aubaines dans tous nos magasins

6554, PLAZA ST-HUBERT
CENTRE LAVAL
LES GALERIES D'ANJOU

273-6392
688-6292
351-6810

CARREFOUR LAVAL
COMPLEXE DES JARDINS
BOUTIQUE SAUVÉ

681-9213
281-1611
CENTRE LAVAL 687-7776

SAUVÉ FRÈRES

C'est beaucoup mieux chez... **A&P**

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités aux besoins normaux de chaque famille.

Nous remboursons tous les coupons émis par les autres supermarchés.

Tous les prix dans cette annonce sont en vigueur jusqu'au samedi, le 29 janvier, 1983.

A&P Les Magasins Situés à Montréal

- 6415 Rue Sherbrooke Ouest, 5405 Chemin de la Reine Marie, 3421 Avenue du Parc, 455 Boul. de Maisonneuve Est, 1953 Rue St. Catherine Ouest
- GREENFIELD PARK, 645 Boul. Taschereau
- ST. LAMBERT, 1461 Avenue Victoria
- ST. ANTOINE DES LAURENTIDES, Galeries des Laurentides
- SHERBROOKE, Galeries Quatre Saisons
- MAGOG, 401 rue Principale
- DRUMMONDVILLE, Galeries Drummond
- COWANSVILLE, Domaine du Parc, 175 rue Principale
- TROIS RIVIERES, 850 rue des Récollets
- * STATIONNEMENT GRATUIT



Épargnez 76¢

Essuie-Tout
White Swan, Couleurs Variées
Pqt 2 roul

99¢

Notre prix régulier 1,75



Épargnez 2,60

Détergant Tide
en Poudre
Boîte 12 L

749

Notre prix régulier 10,09



Épargnez 34¢

Oeufs Calibre Gros
Catégorie 'A' douz

99¢

Notre prix régulier 1,33



Épargnez 84¢

Crème Glacée
Saveurs Variées, La Crème Glacée, Sealtest
Cont 2 L

249

Notre prix régulier 3,33

Papier Hygiénique pqt de 4 roul **1,49**
Couleurs Variées, White Swan

Jus de Tomates boîte 1,36 L **1,19**
de fantaisie, Libby's

Eau de Javel Lavo cont 3,6 L **1,19**
Liquide

Dîner Savarin pqt de 312 g **1,49**
4 Variétés, Surgelés

Saumon Rose boîte 220 g **1,49**
Clover Leaf

Papier Mouchoir Couleurs Variées, White Swan

Épargnez 46¢ **69¢** boîte 200 t
Notre prix régulier 1,15

Champignons Narcissus Morceaux & Tiges

Épargnez 40¢ **69¢** boîte 284 mL
Notre prix régulier 1,09

Soupe aux Tomates Campbell's

Achetez en 3 Épargnez 57¢ **3 99¢** boîtes 284 mL
Notre prix régulier 52¢ ch

Croustilles Hostess Saveurs Variées

Épargnez 60¢ **99¢** sac 200 g
Notre prix régulier 1,59

Nourriture Derby boîte 667 g **79¢**
pour Chien, 4 Variétés

Nourriture Pamper 3 boîtes 184 g **99¢**
pour Chat, Variétés assorties

Sauce Hunt's 3 boîtes 213 mL **99¢**
aux Tomates, ou pâte de tomates (boîte 156 mL)-2/99¢

Papier Aluminium pqt de 12" x 50' **1,99**
Chef

Thé Salada pqt de 60 sachets **1,99**
Orange Pekoe, Gauze

Service personnalisé. Viandes de qualité aux prix des supermarchés!

<p>Poulet Frais en Morceaux</p> <p>Épargnez 88¢/kg 40¢/lb</p> <p>196 / 89¢ \$/kg / \$/lb</p> <p>Notre prix régulier 2,84\$/kg-1,29\$/lb</p> <p><small>Pqt familial comprenant: 3 quarts arrière, 3 quarts avant, 3 ailes, 3 cous et dos, 3 pqt d'abatis</small></p>	<p>Rôti d'Épaule de Porc Frais</p> <p>Épargnez 67¢/kg 30¢/lb</p> <p>328 / 149 \$/kg / \$/lb</p> <p>Notre prix régulier 3,95\$/kg-1,79\$/lb</p>		
<p>Cuisse de Jambon</p> <p>Fumée, entière, du Brisson prête à servir environ 14 à 18 lb ou 6,4 à 8,2 kg</p> <p>373 / 169 \$/kg / \$/lb</p> <p>Épargnez 88¢/kg 40¢/lb</p> <p>Notre prix régulier 4,61\$/kg-2,09\$/lb</p>	<p>Bifteck de Surlonge</p> <p>Coupe de boeuf du Canada Catégorie 'A'</p> <p>659 / 299 \$/kg / \$/lb</p> <p>Épargnez 1,54¢/kg 70¢/lb</p> <p>Notre prix régulier 8,13\$/kg-3,69\$/lb</p>	<p>Bifteck d'Aloyau</p> <p>ou de côte d'ailoyau</p> <p>Coupe de boeuf du Canada catégorie 'A'</p> <p>747 / 339 \$/kg / \$/lb</p> <p>Épargnez 1,33¢/kg 60¢/lb</p> <p>Notre prix régulier 8,80\$/kg-3,99\$/lb</p>	<p>Poitrine de Poulet Frais</p> <p>avec dos et ailes attachés</p> <p>284 / 129 \$/kg / \$/lb</p> <p>Épargnez 89¢/kg 40¢/lb</p> <p>Notre prix régulier 3,73\$/kg-1,69\$/lb</p>
<p>Rôti de Porc Désossé 373 / 169 \$/kg / \$/lb</p> <p>Cuisse de Jambon 395 / 179 \$/kg / \$/lb</p> <p>Fruits de Mer Surgelés</p> <p>Morue en Portion 328 / 149 \$/kg / \$/lb</p> <p>Hachée, Blue Water, Surgelée, Emballée au Magasin</p>	<p>Boeuf Haché Maigre 439 / 199 \$/kg / \$/lb</p> <p>Bacon Bon Appétit emb herm 500 g 219</p> <p>de Flanc, Tranché</p> <p>Poitrine de Boeuf Salé 637 / 289 \$/kg / \$/lb</p> <p>Coorsh, Emb Herm</p>	<p>Côtelettes de Porc Frais 395 / 179 \$/kg / \$/lb</p> <p>d'Épaule ou de soc</p> <p>Saucisses Porc et Boeuf 328 / 149 \$/kg / \$/lb</p> <p>Taillefer, Emballées au Magasin</p> <p>Viandes Cuites emb herm 375 g 199</p> <p>Maple Leaf, 3 Variétés Assorties</p>	<p>Saucisses Fumées emb herm 454 g 189</p> <p>Hygrade, Ordinaires ou Tout Boeuf</p> <p>Saucisson de Bologne 240 / 109 \$/kg / \$/lb</p> <p>Ordinaire ou Cirié, en Morceaux, Hygrade</p> <p>Dans Notre Rayon de Charcuterie</p> <p>Jambon Cuit 637 / 289 \$/kg / \$/lb</p> <p>Ultra Maigre, Hygrade</p>

C'EST BEAUCOUP AU RAYON DES FRUITS ET LÉGUMES

Jus D'Orange Sun Pac, Concentré, Surgelé

Épargnez 40¢ **79¢** boîte 355 mL
Notre prix régulier 1,19

Laura Secord pqt de 4 cont de 142 g **1,69**
Mini Pouding, Saveurs Variées

Chocolat Chaud boîte 500 g **2,59**
Neilson's, Instantané

Beurre d'Arachides pot 750 g **2,79**
Skippy Crèmeux ou Croquant

Biscuits Viau boîte 900 g **1,99**
Royal ou Village

Margarine Molle Cont 907 g **1,49**
Golden Girl

Sauce St-Hubert **Épargnez 26¢** Boîte 400 mL **49¢**
Pour Poulet Chaud
Notre prix rég 75¢

Huile Végétale **Épargnez 2,00** Cont Plast 3 L **299**
Primo, Pure
Notre prix rég 4,99

Tangerines Mineolas **150 / 68¢** \$/kg / \$/lb

Kinnows, Sunkist, Provenant de Californie

Céleri Frais 2 / 149 Provenant de Floride, Canada # 1

Choux Fleurs Frais 99¢ ch Provenant de Floride, Canada # 1

Brugnons Frais 218 / 99¢ \$/kg / \$/lb Provenant du Chili

Fromage Oka pqt de 325 g **3,79** Mont St. Hilaire

Récurant en Poudre cont 400 g **59¢** Old Dutch

Pâte de Tomates **Achetez-en 3, Épargnez 78¢** 3 99¢ boîtes 156 mL
Notre prix rég. 59¢ ch.

Rutabagas Frais 25¢ / 12¢ \$/kg / \$/lb Provenant du Québec, Canada # 1

Pommes Cortland Sac 2,27 kg **179** Provenant du Québec, Canada # 1

Échalotes Fraîches 3 / 100 Provenant des E.U.

Cup-A-Soup pqt de 2 env. **69¢** Country Style, de Lipton

Boisson aux Raisins boîte 908 mL **69¢** Welchade

Pâtes Primo **Épargnez 58¢** pqt 900 g **99¢** Spaghetti, Spaghettini ou Macaroni Coupé
Notre prix rég 1,57

Coca-Cola ou Sprite, emb Familial de 6 bout 750 mL

Épargnez 2,00 **249** plus dépôt sur bout
Notre prix régulier 4,49

Frites Cavendish sac 1 kg **1,39** Coupe rég., surgelée

Sauce à Spaghetti boîte 796 mL **99¢** aux Tomates, Primo

Dîner Kraft 2 boîtes 225 g **99¢** Macaroni au Fromage

Mélange à Gâteau pqt 510 g **1,19** Super Moelleux, Saveurs Variées, Betty Crocker

Yogourt Delisle 2 cont 175 g **99¢** Saveurs Variées, Brassé à la Suisse

Beignes Hostess **Épargnez 50¢** boîte 12 b **89¢** Natures, Sucrés ou Assortis
Notre prix rég 1,39

Fromage Black Diamond **Épargnez 50¢** **299** pqt 500 g en Tranches, Indiv. minces(24 l), Préparation de fromage fondu
Notre prix rég 3,49

La signature du pacte pour l'essai du missile Cruise au Canada est reportée

■ WASHINGTON (d'après CP) — La conclusion d'un pacte devant permettre l'essai du missile américain Cruise au Canada a été reportée, et aucune date n'a été fixée pour sa signature.

Un porte-parole de l'ambassade du Canada à Washington a précisé hier que la signature de l'accord, que l'on anticipait pour la fin du mois, avait été reportée à février au plus tôt. Il devait ajouter un peu plus tard que cela ne signifiait aucunement que le pacte ne serait jamais signé.

Bien qu'aucune explication officielle n'ait été fournie de ce délai, on avance, dans certains milieux américains, que le gouvernement du Canada ne voulait pas annoncer la signature de l'accord avant la convention que doit tenir en fin de semaine le Parti progressiste conservateur.

Les représentants du secrétariat d'Etat et du ministère de la Défense, des Etats-Unis ont été avertis de commentaires à ce sujet au cours des deux dernières semaines, affirmant que toute décision appartenait à Ottawa et men-

tionnant les protestations auxquelles cette question donnait actuellement lieu au Canada. Toutefois, un porte-parole du secrétariat d'Etat avait laissé entendre, au début de la semaine dernière, que la signature était imminente.

MacEachen décidera

La décision repose essentiellement entre les mains du ministre des Affaires extérieures, Allan MacEachen, qui doit prendre la parole, la semaine prochaine, à Genève, devant la commission des Nations Unies sur le désarmement.

Marc Lortie, porte-parole du ministère, a précisé que « le ministre désirait exprimer ses vues sur la question à Genève avant de fixer une date pour la conclusion de l'accord. » Il s'agit d'une question extrêmement délicate, tant du point de vue politique qu'émotionnel », a-t-il ajouté.

Le but premier de l'accord envisagé, selon les autorités américaines, est de lancer des missiles Cruise non armés à partir de bombardiers américains sur une cible située dans le

nord de l'Alberta. Ces engins autopropulsés seraient ainsi testés dans des conditions de terrain et de climat analogues à celles existant en Union Soviétique.

Ces missiles air-sol sont conçus pour atteindre des cibles situées jusqu'à 2.500 km de distance en volant à basse altitude pour déjouer les radars.

Entre-temps, les manifestations contre la signature de l'accord avec les Etats-Unis se poursuivent au Canada: la dernière en date est survenue hier à Ottawa, où une douzaine de jeunes protestataires ont été expulsés des galeries publiques de la Chambre des Communes, où ils avaient projeté de lire un manifeste contre les expériences que le Pentagone se propose d'effectuer dans le nord de l'Alberta.

Les six jeunes gens et six jeunes femmes, qui se sont dits membres de la « Coalition de paix ad hoc de l'est de l'Ontario », ont été reconduits à l'extérieur de l'édifice après vérification de leur identité. Le responsable de la sécurité au Parlement a souligné qu'aucune accusation ne serait retenue contre eux.

Ottawa réduit la pension de ses retraités

■ OTTAWA (PC) — Quatre députés libéraux ont rompu les rangs hier, alors que les Communes approuvaient le projet de loi forçant les employés de la fonction publique à la retraite d'accepter une pension réduite durant les deux prochaines années.

La majorité libérale est venue facilement à bout de l'opposition, défaisant les conservateurs, les néo-démocrates et les quatre libéraux dissidents par un vote de 132 contre 107.

Les quatre libéraux, qui représentent de grandes circonscriptions de fonctionnaires, sont: Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke), Gaston Isabelle (Hull), Lloyd Francis (Ottawa-Ouest) et

Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier).

Il y a 147 libéraux, 101 conservateurs, 32 néo-démocrates, un indépendant, et un siège vacant sur les 132 que comptent les Communes.

Malgré le nombre de députés du gouvernement absents, les conservateurs disent qu'il était impossible de défaire les libéraux sur cette mesure législative controversée, qui limitera les hausses de pension dans la fonction publique à 6,5 et 5,5 p. cent durant les deux prochaines années.

Le « bill » doit être soumis à l'approbation du Sénat et recevoir la sanction royale avant de devenir loi.

Base aérienne de l'OTAN au Labrador?

■ SAINT-JEAN, Terre-Neuve (AFP) — Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a affirmé hier que le gouvernement fédéral tentait actuellement de convaincre l'OTAN d'établir une base aérienne au Labrador, partie continentale de cette province de l'est du Canada.

Le premier ministre terre-neuvien a indiqué à Saint-Jean qu'il avait eu des entretiens à ce sujet avec le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, à Ottawa ce mois-ci.

M. Peckford a précisé que le ministre fédéral négociait l'implantation d'une base permanente de l'OTAN à Goose Bay sur la côte (atlantique) du Labrador.

Durant la deuxième guerre mondiale, les armées de l'air canadienne et américaine ont entretenu d'importantes installations à cet endroit, mais depuis plusieurs années les activités militaires à Goose Bay ont sensiblement diminué.

Laurent Picard à la Commission sur l'économie

■ OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a fait d'une pierre deux coups, hier, en nommant Jack Messer, ministre de l'Agriculture dans l'ancien gouvernement NPD de la Saskatchewan, à la Commission royale d'enquête sur l'économie.

Laurent Picard, ex-président de Radio-Canada, et Thomas Shoyana, ancien haut fonctionnaire fédéral, ont aussi été nommés à la Commission hier.

La nomination de M. Messer comble le désir du président de la Commission, Donald Macdonald, d'avoir un représentant du NPD à la commission, et le souhait du ministre de l'Agriculture Eugene Whelan ainsi que du député conservateur John McDerimid qu'un membre représente les intérêts du secteur agricole.

Achat possible de 20 avions brésiliens

■ BRASILIA (AFP) — Le Canada pourrait acheter au Brésil 20 avions d'entraînement militaire T-27 Tucano, a affirmé hier le journal brésilien O Globo.

Selon le journal, une délégation canadienne dirigée par le colonel Herbert Sievert visite actuellement les installations à Sao Jose Dos Campos, de l'entreprise brésilienne d'aéronautique (Embraer), qui fabrique cet avion d'une valeur unitaire d'un million de dollars.

Le Canada négocierait une transaction dans laquelle il pourrait vendre au Brésil des avions de transports de troupes Buffalo, qui seraient utilisés en Amazonie, poursuit O Globo.

Selon ce journal, il s'agirait d'un des contrats les plus importants signés par Embraer, après celui signé avec la France en 1981 pour l'achat de 11 appareils Xingu, destinés à l'aéronavale, d'une valeur totale de 54 millions de dollars.

Pétrole: les prix au Canada seront ajustés

■ OTTAWA (PC) — « Tout est basé sur le prix international et les prix (au Canada) devront être ajustés en conséquence. »

C'est ainsi que le ministre de l'Energie, M. Jean Chrétien, a répondu hier aux députés de l'opposition, qui voulaient s'assurer que les consommateurs canadiens bénéficieraient des baisses du prix du pétrole sur les marchés mondiaux.

Lundi, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole n'a pu s'entendre sur les quotas de production de brut, ce qui laisse présager une diminution des prix.

Au Canada, en vertu d'une entente entre Ottawa et les provinces productrices, les prix ne peuvent pas dépasser 75 p. cent du prix international.

Le prix officiel de l'OPEP était d'environ \$40 le baril en devises canadiennes, au regard de \$29,75 pour le pétrole canadien.

REER Les transactions peuvent se faire par téléphone

1253 ave McGill College Centre Commercial 6633 est. rue Sherbrooke
Métro McGill Place Rosemere Métro Langelier

CPG de 30 jours à 5 ans (514) 878-3351 (514) 621-0710 (514) 253-1720
aussi disponibles

12% **40 MOIS**
SANS FRAIS/MINIMUM 500\$

Taux sujet à changement
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

Le trust à la mesure de chacun

Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Mont-Tremblant O'berge du Village EXPRESS
CÉDULE Départ à 8:00 A.M. (Station de Metro Peel) — Retour 16:30h (Mont-Tremblant)
(SAMEDI SEULEMENT) O'berge Sportive — 2021 rue Peel, Montréal

ACTIVITÉS:

- Ski de fond guidé
- Ski alpin
- Pêche sur glace
- Tours de caïeche
- Patins sur glace
- Raquette
- Sauna
- Bain tourbillon
- Service d'antenne satellite
- Salles récréatives (billard, ping-pong, shuffleboard, jeux de poches, hockey)
- Service de location pour tous vos besoins sportifs et récréatifs
- O'berge du Gourmet (repas rapide, vous sert à des prix économiques, poulet, beignes, muffins et crème glacée)
- O'berge du Saloune, Bar salon, soupe et sandwiches
- O'berge Sportive (aubaines dans l'équipement de récréation, réparation)
- Nos guides et instructeurs sont certifiés par les Ambulanciers St-Jean.

BILLET ALLER-RETOUR 8,50\$

TRANSPORT SEULEMENT

Pour réservation envoyer coupon à: Daperli
1 Place du Commerce, Suite 170
Le-des-Sœurs, Montréal, Québec H3E 1A4 — Tél: (514) 766-7430

COMPTANT MANDAT POSTE

Date de réservation: _____
Nom: _____
Adresse: _____
Code Postal: _____ Tel: _____

Manteaux tout temps à bons prix, pour dames



Élegants et confortables
manteaux... idéals pour
la femme active

(Prix orig. Simpsons 79.99 à \$195)

39⁹⁹ à 69⁹⁹

Voici le moment rêvé pour profiter des bas prix que vous offre Simpsons. Modèles variés de manteaux tout temps. 65% polyester / 35% coton avec doublure «Borg» 100% acrylique ou 70% coton / 30% polyester avec doublure 66% laine / 16% acrylique / 14% nylon / 4% polyester amovible à boutons. Taupe, tan ou bleu dans le groupe. Tailles moyennes 8 à 18 dans le groupe. Tous les modèles, tailles ou coloris ne sont pas offerts dans tous les magasins.

Rayon 301, costumes et manteaux pour dames, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Maintenant en plein essor
jusqu'au samedi 5 février.

Consultez ce fameux cahier de 40 pages couleur pour vos achats pour le foyer.

Composez 842-7221 jour et nuit.



Simpsons MD



Miss Canada rencontre Trudeau

Miss Canada 1983, Jodi Rutledge, a rencontré le premier ministre Trudeau, hier, au cours d'une visite de la ville d'Ottawa.

Téléphoto CP

Les députés ont droit à un échantillon des films Playboy

OTTAWA — La Coalition des femmes contre la pornographie dans les médias, le groupe qui a organisé les manifestations contre les films pornos à la télé payante la semaine dernière, a présenté, hier, dans une salle du Parlement canadien, un échantillon de ce qui attend les amateurs de la télé payante sur le canal Playboy.

Plus de cinquante personnes, dont plusieurs députés de tous les partis, ont assisté au visionnement de trois films types produits par Playboy aux États-Unis.

MAURICE JANNARD

de notre bureau d'Ottawa

Si les deux premiers films n'ont pas impressionné outre mesure nos élus, le troisième film, par contre, a profondément choqué les députés et les autres spectateurs qui sont demeurés jusqu'à la fin de la projection.

Et ce n'est pas le caractère osé du film qui a choqué, mais plutôt son côté brutal et violent.

Dans une action qui se situe aux États-Unis, au siècle dernier, l'histoire devient le prétexte pour présenter deux scènes de viol.

Dans le premier cas, cinq Blancs violent une esclave noire parce que les maîtres de celle-ci refusent de dévoiler une cachette où se trouve de l'or. Comme les patrons de la noire s'obstinent à ne pas parler, les bandits s'en prennent alors à sa maîtresse et ils la violent tour à tour.

Un peu dans ce genre sadique et débile, le premier film, intitulé Vanessa, a montré un individu qui, fatigué de se faire repousser par une belle jeune femme, décide de prendre les grands moyens.

Après lui avoir fait prendre de l'opium, le gars enchaîne la fille pieds et mains à des fers et lui administre quelques bons coups de fouet. Puis, d'un air affectueux, le bonhomme dit à la belle: «C'est quand elles souffrent que les femmes ont le plus de plaisir...»

Pour les députés Lynn MacDonald et Thérèse Killens il ne fait pas de doute que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) doit empêcher ce genre de cinéma sur les ondes de la télé payante.

«Notre société défend la discrimination basée sur le racisme et les différences de religion, alors il est inacceptable que l'on permette de faire la promotion de la brutalité et de la violence envers les femmes», a affirmé le député MacDonald après avoir vu les extraits des films de Playboy.

Mme Maud Barlow, de la Coalition des femmes contre la porno dans les médias, a déclaré que les trois films présentés hier devant les parlementaires ne seront pas nécessairement vus à la télé payante canadienne. «Mais, nous avons voulu, a-t-elle dit, donner des exemples de ce que le canal Playboy produit aux États-Unis.»

L'on sait que la société Premier Choix a signé un contrat de \$30 millions avec Playboy.

De son côté, le CRTC doit faire une déclaration cette semaine concernant la rencontre qu'il a eu jeudi dernier avec les dirigeants de Premier Choix. Plusieurs groupes féministes exigent que le CRTC révoque le permis de Premier Choix si ce réseau présente les films de Playboy.

Ni le ministre des Communications, Francis Fox, ni le président du CRTC, John Meisel, n'ont assisté hier à la présentation des films de Playboy sur la colline parlementaire.

Premier Choix promet de faire preuve de bon goût

En réponse aux propos tenus le 24 janvier par le ministre des Communications Francis Fox à Montréal, propos qui faisaient appel au sens des responsabilités de l'industrie canadienne de la télévision payante afin qu'elle se dote volontairement d'un code d'éthique à l'endroit de la programmation dite pour adultes, le président de la société canadienne de communications Premier Choix, Don MacPherson, a réaffirmé l'engagement de son entreprise de faire preuve de discernement et de bon goût dans la sélection de ses émissions.

Ainsi, à la suggestion de M. Fox, Premier Choix invitera les autres entreprises de télévision payante à participer à l'élaboration d'un code d'éthique qui permettrait d'aborder plusieurs des questions soulevées, entre autres le visionnement et le processus de sélection de la portion de la programmation réservée aux adultes, les heures de diffusion, les mises en garde dans les guides et sur les ondes, et le traitement publicitaire du contenu de ces émissions.

les meilleurs en ville

ABONNEMENT ANNUEL À PARTIR DE 216\$ POUR HOMMES ET FEMMES!

CENTRE COMPLET D'ACTIVITÉS PHYSIQUES!

PISCINE BAIN VAPEUR
SALLES DE MUSCULATION SAUNA
PISTE DE JOGGING STUDIO DE DANSE

9 COURTS DE RAQUETTES 4\$ L'HEURE

PROGRAMMES D'HIVER DISPONIBLES POUR RENSEIGNEMENTS 849-8393

YMCA CENTRE-VILLE 1450, RUE STANLEY MONTREAL



«Le Roi des Bas Prix» POUR DES PRIX IMBATTABLES

Plusieurs prix super-spéciaux à cette occasion tels que ceux-ci!



BIBLIOTHÈQUE MODERNE

Amande avec moulures de chêne pâle ou forcée ou tout en chêne. Finitions combinées avec poignées acier. Grands miroirs 78" de long x 77" de haut de la plus haute qualité. Tous les éléments sont munis de vitres dans le haut et de portes dans le bas. Entièrement illuminé. Portes et tablettes ajustables. Vous pouvez déplacer des tiroirs ou portes aux endroits désirés.

BAS PRIX DU ROI FAUCHER \$599 (Cassette et CD en 1991)



ENSEMBLE SOFA ET FAUTEUIL 2 PIÈCES

Style moderne avec des bras capotants, sièges à courbure légère, rembourrés de mousse d'événement 6 1/2" d'épaisseur. Mécanisme, ouverture éclair à chaque coin pour un ajustement facile. Base à ressort NO.345 monter sur une construction de bas franc solide au four de très haute qualité et d'une beauté rare. Ce mobilier de marque bien connue est fait de matériel en valeurs lavables ou en tweed de haute qualité.

BAS PRIX DU ROI FAUCHER \$599 (Cassette et CD en 1991)

* Échangez vos vieux meubles pour des neufs. Nous achetons les vieux meubles.

Nouvelle formule, nouvelles conceptions, pour mieux vous faire reposer. Ces ensembles ont été construits selon des normes bien établies, afin de vous procurer entière satisfaction. Garantie complète contre tout vice de fabrication.

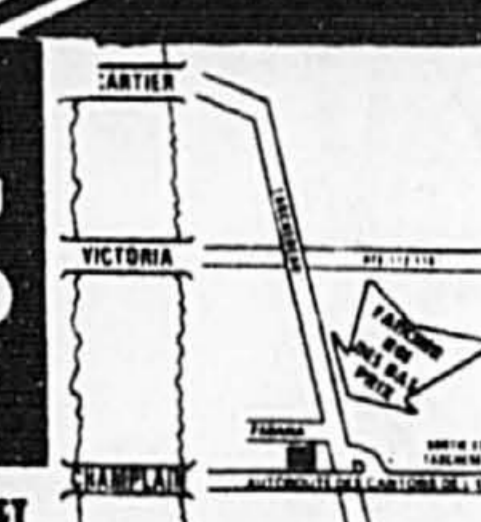
CERTIFICAT DE GARANTIE DES «PLUS BAS PRIX»

Nous certifions par les présentes que nos prix sont les plus bas au Canada. Si vous trouvez ailleurs ailleurs pour de la marchandise identique à la nôtre (à l'exception de la différence de montant en double).

• Les quantités sont restreintes • Transport en sus

«Le Roi des Bas Prix» faucher électrique meubles inc.

1875, rue PANAMA angle boul. TASCHEREAU BROSSARD 861-4793



TERMES DE CRÉDIT disponibles



Boul. Taschereau Sortie EST de l'autoroute des Contours de l'Est

Souliers de ville «Nunn Bush» de fabrication canadienne, pour hommes



Le confort inégalé du cuir véritable

Prix Simpsons 64⁹⁹ pai.

Souliers de ville «Nunn Bush» de très haute qualité, renommés pour leur élégance et leur extrême confort. Empeignes, semelles et doublure cuir. Noir ou brun. Pointures (avec 1/2) 7 à 11 et 12.

1. Modèle fourreau à empeigne unie, garniture latérale. Largeur D.
2. Modèle fourreau à empeigne unie. Largeur EE.
3. Modèle à laçage 3 oeilletons, empeigne genre mocassin, à surpiqures. Largeur D ou EE.

Rayon 285, chaussures pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit



HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à 17h
COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

CENTRE-VILLE 377, rue St-Catherine, 6750, avenue Trans-Canada, Montréal, Québec, H3B 3Y7
FAIRVIEW 7855, boul. Les Glaciers d'Anjou, Ville d'Anjou, Québec, H1M 1W8
LES GALERIES D'ANJOU 2045, boul. Le Carrefour, Châteauguay, Québec, H8C 1S5
LE CARREFOUR LAVAL 800, boulevard des Proménades, Laval, Québec, H7V 5S9
LES PROMENADES ST-BRUNO 4825, rue Hochberg, Ville St-Bruno, Québec, H4T 1K5
CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS 4111, rue Orléans, Ville St-Jacques, Québec, H4T 1K5
Une rue dénommée l'avenue Simpson au nord du marché de 8300 à 11000
Jeudi et vendredi de 9h30 à 21h
Samedi de 9h à 17h

